

CONSEIL

Conseil

ÉVALUATION EN PROFONDEUR DU COMITÉ DES AFFAIRES FISCALES

Pour toute information complémentaire, veuillez prendre contact avec Philippe Larrue :
(Philippe.Larrue@oecd.org ; +33 1 45 24 19 74)

JT03318092

Document complet disponible sur OLIS dans son format d'origine

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

RÉSUMÉ

En s'appuyant sur sa légitimité et son expérience de la mise au point de normes fiscales internationales, le Comité des affaires fiscales a, au cours de la période examinée, obtenu des succès largement reconnus dans plusieurs de ses domaines de travail. De plus, il a montré à la fois son expertise et sa capacité d'adaptation lorsque de nouvelles opportunités sont apparues, ce qui s'est traduit de la manière la plus visible par le soutien qu'il a apporté à la création du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (GFTEI) après que le G20 a appelé à une amélioration de la coopération fiscale internationale. Le Comité a aussi commencé récemment à répondre à l'augmentation des demandes de soutien aux réformes des politiques fiscales nationales qui ont commencé à se manifester à la suite de la crise financière et économique. Cependant, du fait du développement et de l'élargissement de son programme de travail qui en est résulté, ainsi que de la concurrence croissante d'autres organisations, le Comité des affaires fiscales doit désormais faire face à de nouveaux défis.

ÉVALUATION

Pertinence : élevée à très élevée

- Le programme de travail et les objectifs fixés au Comité des affaires fiscales par son mandat correspondent bien aux besoins des responsables politiques dans le large éventail de domaines qui relèvent de sa responsabilité. L'intérêt manifesté par les pays Membres pour les programmes de travail successifs du Comité est également attesté par la participation élevée et relativement stable des délégués en poste dans les capitales aux activités du Comité et de la plupart de ses organes subsidiaires au cours de la période examinée.
- En revanche, les résultats des enquêtes successives sur les OMT montrent que les trois Domaines de résultats dont le Comité était responsable pendant la majeure partie de la période examinée présentaient pour les Membres un degré de priorité moyen en ce qui concerne l'évolution du financement au titre de la partie I.

Efficiences : élevée

- Le Comité a enregistré de bonnes performances sur le plan de l'efficacité technique et le niveau de qualité de presque tous les résultats produits depuis 2005 est jugé *élevé* ou *très élevé* par les responsables de l'action publique des pays Membres.
- Les discussions limitées qui ont eu lieu au sein du Comité des affaires fiscales au cours de l'examen de son mandat en 2008, et plus généralement en d'autres occasions, n'ont pas permis à ses différents groupes de participants d'élaborer une vision stratégique de ce que devraient être les orientations du Comité à moyen et long terme. Le manque de réflexion stratégique approfondie au sein du Comité a été reconnu comme l'ont montré plusieurs initiatives récentes telles que le séminaire du bureau du Comité des affaires fiscales en octobre 2011. De plus, une approche plus descendante du processus d'élaboration du programme de travail est désormais mise en œuvre.

- Le Comité fonctionne bien, notamment grâce à un bureau très actif et à de bonnes relations de travail entre les délégués les plus dynamiques et le Secrétariat, même si cela a parfois été préjudiciable à la participation d'autres membres du Comité.
- Bien qu'une réorganisation de la sous-structure du Comité ait eu lieu en 2010 dans le domaine des échanges de renseignements liés à la fiscalité, des chevauchements subsistent dans les travaux de certains organes subsidiaires. Cela pose la question de possibles restructurations à venir dans des domaines de travail connexes tels que les pratiques fiscales dommageables. On a également constaté des redondances dans des domaines nécessitant des liens appropriés entre les aspects politiques et administratifs de la fiscalité internationale, ce qui s'explique dans une large mesure par le faible degré d'interaction entre le Forum sur l'administration de l'impôt et les autres secteurs du Comité, y compris le Comité des affaires fiscales lui-même.
- Le Comité a été très actif et a joué en quelque sorte un rôle de précurseur dans les relations avec les non-Membres, tout récemment encore par la création du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales, qui relève de la Partie II. Comme autre fait récent, on peut citer la mise en œuvre d'une approche des relations mondiales qui est plus globale et répond mieux à la demande, en allant au-delà du soutien à l'adoption des normes de l'OCDE dans l'ensemble du monde afin d'inclure un soutien aux non-Membres spécifique à chaque pays et des consultations avec ces derniers lors du développement de nouveaux instruments. Toutefois, le rôle du Conseil pour la coopération avec les économies non-OCDE, qui a développé ses attributions sensiblement au-delà de son mandat initial dans le sens d'un renforcement de la coordination à haut niveau des relations mondiales du Comité, reste insuffisamment clair, de même que ce qu'il ajoute aux capacités de décision du Comité des affaires fiscales lui-même.
- Touchant à de nombreux domaines par leur nature même, les questions liées à la fiscalité ont nécessité dans le contexte actuel un renforcement des travaux horizontaux entre le Comité et tout un ensemble d'autres organismes de l'OCDE. Le Comité a répondu activement à ces demandes croissantes, ce qui s'est traduit par un alourdissement de la charge de travail, en particulier pour le Groupe de travail n° 2 sur l'analyse des politiques et les statistiques fiscales.
- Bien que le Comité des affaires fiscales coopère étroitement avec plusieurs autres organisations régionales et internationales travaillant dans des domaines liés à la fiscalité, l'évolution observée récemment dans le domaine des relations avec les non-Membres a renforcé le risque de chevauchements, notamment dans le cas du FMI et du Comité d'experts des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale.
- Les nombreuses interactions entre les groupes de travail et le BIAC ont été très profitables aux travaux du Comité. Cependant, au niveau du Comité des affaires fiscales, les relations avec les milieux d'affaires sont très limitées. En dehors du Groupe de travail informel sur la fiscalité et le développement, le Comité n'a pas de relations directes avec d'autres représentants des parties prenantes (telles que le TUAC et les ONG) malgré l'intérêt croissant manifesté par la société civile pour les questions de politique fiscale, au lendemain de la crise économique et financière.

Efficacité : très élevée

- Tous les groupes de produits du Comité, et en particulier ses instruments fondamentaux, ont eu un impact significatif et durable dans le domaine de la fiscalité internationale et ont apporté de plus en plus leur soutien aux réformes de politique fiscale interne des pays Membres et non Membres.

RECOMMANDATIONS

Recommandation n° 1 : le Comité des affaires fiscales devrait développer ses capacités à définir des orientations claires à moyen et long terme pour contribuer à guider les travaux du Comité dans son ensemble.

Recommandation n° 2 : le Comité des affaires fiscales devrait examiner les moyens permettant de réduire les chevauchements inutiles entre les aspects de son programme de travail qui relèvent de l'administration fiscale et ceux qui relèvent de la politique fiscale, notamment au moyen d'une éventuelle session annuelle conjointe du Comité des affaires fiscales et du Forum sur l'administration de l'impôt.

Recommandation n° 3 : le Comité des affaires fiscales devrait réexaminer les modalités selon lesquelles les relations et activités des non-Membres sont mises en œuvre, ce qui relève actuellement de la responsabilité du Conseil pour la coopération avec les économies non-OCDE, afin de leur attribuer des orientations plus stratégiques et d'élargir la participation des délégués à la prise de décision dans ce domaine.

Recommandation n° 4 : le Comité des affaires fiscales devrait renforcer ses relations avec les autres organisations internationales afin d'éviter les redondances, en particulier dans le domaine des relations avec les non-Membres.

Recommandation n° 5 : le Comité des affaires fiscales devrait donner aux partenaires sociaux institutionnels et aux autres parties prenantes la possibilité d'apporter leur contribution à tous les niveaux du Comité, et notamment dans le cadre des discussions sur l'orientation de la politique fiscale.

TABLE DES MATIÈRES

1. Le Comité des affaires fiscales	6
2. Méthode d'évaluation et approche	8
3. Conclusions et recommandations de l'évaluation	9
3.1 Appréciation de la pertinence	9
3.2 Appréciation de l'efficacité	10
3.3 Appréciation de l'efficacités	15
4. Action proposée	15
ANNEXE I ANALYSE ET RÉSULTATS	17
1. Le Comité des affaires fiscales	17
2. Le contexte	20
3. Orientations et fonctionnement	21
3.1 Analyse de la pertinence	21
3.2 Analyse de l'efficacité	30
4 Impact des travaux du Comité des affaires fiscales sur l'action publique	65
4.1 Analyse de l'efficacité à court et moyen terme	66
4.2 Analyse de l'efficacité à long terme	97
ANNEXE II METHODOLOGIE	98
1. Approche et mise en œuvre	98
2. Critères d'évaluation et notations	99
2.1 Pertinence	99
2.2 Efficacité	100
2.3 Efficacités	101
3. Questionnaire d'enquête et Enquête PIR	102
3.1 Réponses	102
3.2 Données PIR	103
4. Personnes interrogées	103
4.1 Délégués	103
4.2 Agents de l'OCDE	104
4.3 Autres organisations internationales et parties prenantes	104
5. Documents consultés	104
ANNEXE III EVALUATION EN PROFONDEUR : CADRE INSTITUTIONNEL	109

1. Le Comité des affaires fiscales

1. Le Comité des affaires fiscales est un comité de niveau I créé en 1971. La durée de validité de son mandat actuel s'achèvera à la fin de 2013. Jusqu'en 2010, la sous-structure du Comité¹ était composée des organes subsidiaires de niveau II suivants :

- relevant uniquement du CFA
 - Conseil pour la coopération avec les économies non-OCDE (créé en 2001) ;
 - Groupe de travail n° 1 sur les conventions fiscales et les questions connexes (créé en 1971) ;
 - Groupe de travail n° 2 sur l'analyse des politiques et les statistiques fiscales (créé en 1971) ;
 - Groupe de travail n° 6 sur l'imposition des entreprises multinationales (créé en 1973) ;
 - Groupe de travail n° 8 sur l'évasion et la fraude fiscales (créé en 1977) ;
 - Groupe de travail n° 9 sur les impôts sur la consommation (créé en 1998) ;
 - Forum sur les pratiques fiscales dommageables (créé en 1998) ;
 - Forum sur l'administration de l'impôt (créé en 2005) ;
- relevant à la fois du Comité des affaires fiscales et du Comité des politiques d'environnement (EPOC)
 - Session conjointe des experts sur la fiscalité et l'environnement (créée en 2001) réunissant des experts du Groupe de travail sur les politiques d'environnement nationales d'EPOC (qui est devenu depuis peu le Groupe de travail sur l'intégration des politiques environnementales et économiques), et le Groupe de travail n° 2 sur l'analyse des politiques et les statistiques fiscales du CFA.

2. En septembre 2010, dans le cadre d'une réorganisation des domaines de l'échange de renseignements fiscaux et de la lutte contre les délits à caractère fiscal, le Groupe de travail n° 8 sur l'évasion et la fraude fiscales a été remplacé par un nouvel organe subsidiaire de niveau II, le *Groupe de travail n° 10 sur l'échange de renseignements et la discipline fiscale* ; l'ancien sous-groupe de niveau III du Groupe de travail n° 8 sur le blanchiment et les délits à caractère fiscal a été transformé en un nouvel organe de niveau II, le Groupe d'action sur les délits à caractère fiscal et autres délits dont le mandat a été élargi de manière à y inclure également les activités de l'ancien Groupe de travail n° 8 dans le domaine des mesures fiscales destinées à lutter contre la corruption.

3. Pendant la majeure partie de la période examinée, le Comité a appliqué son programme de travail dans les Domaines de résultats 3.3.1 (politiques fiscales et normes internationales), 3.3.2 (coopération internationale en matière fiscale) et 4.3.3 (administration fiscale). Depuis le Programme de travail et budget 2009-10, les travaux du Comité des affaires fiscales ont été regroupés dans le Domaine de résultats 3.3.1 (fiscalité).

4. Les principaux éléments du contexte dans lequel se sont déroulés les travaux du CFA, tels qu'ils sont indiqués dans les Programmes de travail et budget de 2005-2006, 2007-2008 et 2009-2010, et qui sont restés pour l'essentiel inchangés dans le Programme de travail et budget 2011-2012, sont les suivants :

1. Par convention, les références au CFA faites dans ce rapport concerneront le comité de substance, c'est-à-dire l'organe qui rend compte directement au Conseil. Par *Comité*, on entend le comité de substance et les organes appartenant à sa sous-structure.

- Domaine de résultats 3.3.1 – Politiques fiscales et normes internationales :
 - La mondialisation rend de plus en plus problématique l'équilibre entre les politiques d'ouverture au commerce international par la suppression de tous les obstacles fiscaux et le recours aux impôts pour financer l'amélioration et le renforcement de l'efficacité des services publics et des infrastructures, qui conditionnent également la croissance économique ;
 - Les politiques fiscales nationales et les réglementations et normes internationales doivent s'adapter à des structures économiques qui se modifient rapidement, et qui aboutissent souvent à une répartition complexe des activités et des ressources dans le cadre des nouveaux modèles de chaînes d'approvisionnement au niveau mondial ;
 - La croissance rapide et l'internationalisation de plusieurs économies non Membres ainsi que des pays de l'engagement renforcé ont aggravé les risques de double imposition et d'autres différends fiscaux, ce qui donne lieu à des incertitudes pour les entreprises et entrave par conséquent la croissance économique dans les pays de l'OCDE comme dans les économies non Membres ;
 - La réforme fiscale est devenue un processus continu et dans ce contexte, il sera désormais de plus en plus important de veiller à ce que les systèmes fiscaux restent compétitifs et ne constituent pas des obstacles aux échanges internationaux de biens et services.
- Domaine de résultats 3.3.2 – Coopération internationale en matière fiscale :
 - Les progrès rapides des technologies de l'information combinés à la libéralisation et à l'intégration des marchés de capitaux, ainsi que la persistance des paradis fiscaux, facilitent la fraude fiscale transfrontalière et offrent la possibilité de mettre en place des dispositifs plus complexes d'optimisation fiscale agressive, et notamment de fraude à la TVA. Ces problèmes mettent en péril à la fois la neutralité du système fiscal et le financement des services publics ;
 - Les délits financiers tels que le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme partagent certaines techniques et réseaux avec les délits fiscaux. Il est donc nécessaire de favoriser les échanges de renseignements et la coopération au niveau international dans le cadre des efforts visant à lutter contre ces activités illicites.
- Domaine de résultats 4.3.3 – Administrations fiscales :
 - Les administrations fiscales, soumises à des pressions de plus en plus fortes dans un contexte caractérisé par d'importants problèmes de discipline fiscale tandis que leurs ressources se sont trouvées limitées à la suite de la crise, doivent répondre à une attente croissante en matière de services publics plus efficaces et plus efficaces, notamment en tirant parti des progrès accomplis dans le domaine des technologies de l'information.

5. Le secrétariat du Comité des affaires fiscales est situé au sein du Centre de politique et d'administration fiscales (CTP).

2. Méthode d'évaluation et approche

6. Cette évaluation en profondeur s'est déroulée entre janvier et novembre 2011. Le mandat de l'évaluation et le projet de rapport ont été examinés lors des réunions du Comité d'évaluation auxquelles le Bureau du CFA et le Secrétariat étaient représentés².

7. Le sujet de cette évaluation est le CFA et sa sous-structure de groupes de travail. L'évaluation porte sur l'orientation des travaux du Comité, son fonctionnement et les Résultats dont il doit répondre, ainsi que sur l'utilisation de ces Résultats par les pouvoirs publics et leur impact sur les politiques. Elle couvre la période allant de 2004 à 2011 pour ce qui touche au fonctionnement du Comité, et de 2005 à 2010 en ce qui concerne l'impact de ses travaux.

8. Le Comité a été évalué à l'aune des critères d'évaluation suivants³ :

- **Pertinence**, c'est-à-dire si le Comité répond aux besoins des Membres⁴ en matière de l'élaboration des politiques et si elle est susceptible de continuer à y répondre à moyen terme.
- **Efficienc**e, c'est-à-dire si le Comité optimise la relation entre ses ressources financières et humaines, d'une part, et la qualité de ses Résultats, d'autre part⁵. À cet égard, une attention particulière a été accordée à son orientation et à son fonctionnement.
- **Efficacit**é, c'est-à-dire si les Résultats du Comité sont largement utilisés et s'ils produisent des effets significatifs et durables sur l'élaboration des politiques des pays Membres.

9. Au total, 47 entretiens ont eu lieu avec des délégués, des responsables de l'OCDE, d'autres organisations internationales et des représentants d'autres organisations parties prenantes. Une enquête a été menée pour recueillir des informations auprès des responsables de l'action publique, à laquelle 26 Membres ont répondu, soit un taux de participation de 74.3 % (84.7 % en chiffres pondérés en fonction des contributions des membres).

10. Les données des trois enquêtes sur les Orientations à moyen terme de 2003, 2005 et 2007 et du PIR de 2009-2010 ont également été exploitées, tout comme d'autres sources internes pertinentes.

11. Les sources et le traitement des données sont décrits en Annexe II.

2. La réunion visant à valider le mandat s'est tenue le 24 janvier 2011. Celle destinée à valider le projet de rapport final s'est tenue le 23 janvier 2012.

3. Pour chaque critère d'évaluation, le Comité peut obtenir une évaluation « très faible », « faible », « moyenne », « élevée » ou « très élevée ». Des évaluations intermédiaires sont possibles, par exemple « élevée à très élevée ».

4. Le terme « Membres » comprennent les pays Membres de l'OCDE et les institutions de l'Union européenne.

5. Les Résultats ont été regroupés en ensembles de produits pluri-biennaux pour les besoins de l'évaluation.

3. Conclusions et recommandations de l'évaluation

12. D'après l'évaluation, le degré de pertinence du programme de travail et des objectifs d'action du CFA est élevé à très élevé, tandis que ses performances en termes d'efficience de fonctionnement et d'efficacité dans la réalisation de ses objectifs sont jugées respectivement élevées et très élevées. Dans ce contexte, l'évaluation a permis de recenser cinq domaines qui pourraient être améliorés et de formuler des recommandations dans ce sens⁶.

3.1 *Appréciation de la pertinence*

13. L'évaluation de la pertinence repose sur l'appréciation qualitative et la synthèse d'indicateurs traduisant :

- le degré auquel les Membres de l'OCDE considèrent que le Domaine de résultats qui est du ressort du comité représente une priorité pour eux en termes d'évolution des financements au titre de la Partie I ;
- l'intérêt des Membres de l'OCDE pour les travaux du Comité, mesuré à partir du nombre de délégués en poste dans les capitales prêts à se déplacer pour assister aux réunions ;
- le degré de concordance entre les objectifs fixés dans le mandat/les réalisations escomptées énoncées dans le PTB et les besoins des décideurs publics des pays Membres, d'après les données recueillies dans le cadre de l'enquête d'évaluation.

14. Le degré de **pertinence** du programme de travail et des objectifs du Comité est jugé élevé à très élevé.

15. Cette évaluation repose en premier lieu sur l'observation du fait que, tout au long de la période d'évaluation, il a été observé une forte adéquation entre la grande majorité des résultats sur le plan de l'action publique que le Comité essaie d'atteindre et les besoins des décideurs. En second lieu, la participation des délégués en poste dans les capitales aux réunions du CFA et de la plupart de ses organes subsidiaires a été forte et relativement stable pendant la période couverte par l'évaluation. En revanche, les résultats des OMT successifs révèlent que les pays Membres accordent une priorité moyenne aux trois Domaines de résultats pour lequel le Comité est compétent.

16. Les analyses effectuées et leurs conclusions figurent aux paragraphes 61 à 71 de l'Annexe I au présent rapport, tandis que les principaux éléments de l'évaluation sont résumés ci-après.

17. Un comité sera d'autant mieux en mesure d'influer sur l'élaboration des politiques dans des domaines clés qu'il aura la capacité de comprendre les besoins des responsables politiques et de les transposer dans une série d'objectifs à réaliser par la mise en œuvre d'un programme de travail. Seize objectifs, tirés des mandats et programmes de travail du Comité des affaires fiscales et de ses organes subsidiaires, ont été évalués en fonction des besoins des responsables politiques. Plus de la moitié des Membres qui ont répondu ont estimé que les objectifs du Comité répondaient à un besoin important ce qui traduit la gravité de l'ensemble des problèmes traités par le Comité.

18. La participation des délégués en poste dans les capitales, définie selon le taux de délégations des Membres envoyant au minimum un délégué en poste dans la capitale aux réunions, offre un indicateur de l'intérêt des experts techniques et politiques pour les programmes de travail successifs, ainsi que pour les projets et les objectifs concrets qu'ils contiennent. Dans l'ensemble, la participation des délégués en poste

6. Les personnes interrogées n'ont signalé aucune action non conforme au Règlement de procédure.

dans les capitales aux réunions du Comité est restée importante et relativement stable pendant toute la période examinée. Ce fut particulièrement le cas du Comité des affaires fiscales et des groupes de travail n° 1, n° 2 et n° 8 (ainsi que de l'organe qui lui a succédé, le Groupe de travail n° 10), pour lesquels la participation s'est située entre 90 % et 100 %. Au contraire, la participation des délégués en poste dans les capitales a été en général inférieure à 90 % dans les autres organes subsidiaires et elle a baissé au cours de la période la plus récente.

19. Les exercices successifs de définition des orientations à moyen terme conduits depuis 2005 (couvrant la période 2006-2009), qui permettent aux Membres de l'OCDE de définir collectivement les priorités pour l'avenir et les réaffectations de ressources budgétaires souhaitées à l'échelle de l'ensemble de l'administration, indiquent que les Domaines de résultats pour lesquels le Comité est compétent présentaient un degré de priorité moyen si l'on considère les modifications de financement par la Partie I.

3.2 *Appréciation de l'efficience*

20. L'appréciation de l'efficience d'un comité repose sur une évaluation qualitative et une synthèse des éléments suivants :

- l'efficience technique, qui représente le rapport entre la qualité du travail accompli et les ressources de la Partie I du budget dont il bénéficie ;
- l'efficience des processus, qui correspond à l'orientation et l'exécution optimales des travaux.

21. Les performances du Comité à l'aune du critère d'**efficience** sont jugées élevées.

22. Cette notation est justifiée par le fait que le Comité offre des produits de très grande qualité, même si l'on tient compte de certaines insuffisances quant au niveau de ses orientations stratégiques.

23. Les analyses et conclusions correspondantes sont présentées aux paragraphes 74 à 151 de l'Annexe I au présent rapport, tandis que les principaux éléments de l'évaluation sont résumés ci-après.

3.2.1 *Efficience technique*

24. La quasi-totalité des dix-huit produits achevés au cours de la période 2005-10 sont considérés comme étant de qualité *élevée* ou *très élevée* par les responsables politiques dans au moins les deux tiers des pays Membres. Quatre groupes de produits se détachent plus particulièrement du fait qu'ils sont très bien notés par l'ensemble des pays Membres ayant répondu à l'enquête pour la période biennale 2009-10 :

- publications statistiques sur les impôts et les recettes publiques et mise à jour de la base de données fiscales de l'OCDE ;
- mises à jour et élargissement des Principes en matière de prix de transfert ;
- mises à jour et élargissement du Modèle de Convention fiscale ;
- publications sur des publications de politique fiscale d'actualité.

3.2.2 *Efficience des processus*

25. Le mandat actuel du Comité des affaires fiscales, qui date de 2008, traduit la diversité des domaines de travail couverts par le Comité, dont chacun est traité par un ou plusieurs groupes de travail rassemblant des délégués aux profils et aux situations spécifiques au sein des administrations fiscales et des ministères des Finances. Si l'examen du mandat a donné lieu à des discussions limitées qui ont abouti à des

modifications essentiellement d'ordre formel, les différents groupes concernés par les activités du Comité ont des vues différentes et parfois opposées aussi bien sur son évolution au cours des dernières années que sur ce que devraient être à l'avenir les objectifs fondamentaux énoncés dans son mandat et sa stratégie. La prise en compte de la nécessité d'une réflexion stratégique plus approfondie à moyen et long terme pour déterminer les orientations futures du Comité a conduit à l'organisation d'un retrait des membres du Bureau du Comité des affaires fiscales ainsi que des présidents et/ou vice-présidents de groupes de travail en octobre 2011.

26. L'élaboration du programme de travail du Comité des affaires fiscales, qui résulte du regroupement des propositions des groupes de travail, a également été modifiée depuis 2010 afin d'alimenter le processus de mise au point des orientations stratégiques. Pour appuyer cette approche plus descendante, des séances de réflexion ont eu lieu au cours des réunions du Comité des affaires fiscales afin d'identifier les priorités essentielles ou émergentes à prendre en compte au cours des deux prochaines années. Malgré ces initiatives récentes, la nature du processus de programme de travail du Comité reste essentiellement ascendante. Les travaux en cours en matière de règles et normes fiscales internationales, sur lesquelles le Comité a fondé sa réputation depuis sa création, y ont une place prédominante et plusieurs domaines de travail ont pris une importance croissante à la suite de la crise financière et économique (tels que l'analyse des politiques fiscales nationales, les impôts indirects et les échanges de renseignements fiscaux), ce qui ne laisse guère au Comité des affaires fiscales de possibilités de modification des propositions qui lui sont faites par ces groupes de travail.

27. Le Bureau du Comité des affaires fiscales joue un rôle essentiel dans la préparation des réunions, en liaison étroite avec le Secrétariat. C'est également dans ce contexte que la plupart des discussions stratégiques ont lieu. Bien qu'il ne fasse guère de doute que cela contribue nettement à l'efficacité largement reconnue des réunions, l'intégration de l'ensemble des Membres dans les décisions du Comité s'en est trouvée souvent limitée. Afin de faire en sorte que des discussions plus stratégiques aient lieu lors des réunions du Comité des affaires fiscales, et pour répondre à une demande croissante de discussions sur les actions à entreprendre à la suite de la crise financière et économique, le Comité a décidé de consacrer une part plus importante des ordres du jour de ces réunions à des questions de substance. Toutefois, ces discussions restent limitées quant au temps qui y est consacré ainsi que quant au nombre de pays qui y participent activement, ce qui pourrait traduire le fait que la diversité des profils des différents délégués est suffisante pour que le Comité des affaires fiscales soit en mesure de débattre de questions de politique fiscale d'une grande portée et à un niveau élevé.

Recommandation n° 1 : le Comité des affaires fiscales devrait développer ses capacités à définir des orientations claires à moyen et long terme pour contribuer à guider les travaux du Comité dans son ensemble.

28. À la suite de la réorganisation menée en 2010 et de la création du Groupe de travail sur les procédures relatives aux allègements prévus par les conventions fiscales et au renforcement de la discipline fiscale (Groupe TRACE), le Comité présente une structure complexe, comprenant 11 groupes de travail de niveau II et huit sous-groupes de niveau III. Le recours à des groupes de direction temporaires et des groupes consultatifs d'experts spécifiques à certains projets confère une certaine flexibilité à l'architecture du Comité, en particulier en ce qui concerne les groupes de travail n° 6, n° 9 et n° 10.

29. Les examens des organes subsidiaires effectués en 2005-2006 sont restés au niveau de chacun de ces organes, alors qu'à l'origine ils devaient adopter, dans la mesure du possible, une approche globale concernant l'ensemble du Comité. Ces examens n'ont pas abouti à des modifications de la structure du Comité. Toutefois, des changements importants ont été apportés à cette structure en 2010, à la suite de la création du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (GFTEI)

en 2009. Ces modifications avaient pour but de regrouper toutes les activités liées à l'échange de renseignements au sein d'un seul sous-groupe afin d'éviter les chevauchements, de créer une tribune intégrée en vue de coordonner les relations entre le Comité des affaires fiscales et le GFTEI et de permettre aux membres du Comité des affaires fiscales de définir une position commune avant d'entreprendre des discussions plus larges dans le cadre du GFTEI. L'autre objectif était de distinguer plus clairement les travaux sur les délits à caractère fiscal dans le cadre du Comité des affaires fiscales.

30. Bien que cette restructuration ait permis au Comité des affaires fiscales de mieux saisir les opportunités liées à la priorité donnée par le G20 à l'élaboration de normes internationales en matière de coopération fiscale, le processus qui a abouti aux changements a été mené rapidement, à la suite d'une consultation limitée avec les groupes de travail concernés et, de ce fait, sa portée a été moindre que prévu.

31. Plusieurs domaines de travail du Comité nécessitent une coordination entre plusieurs organes subsidiaires, les interdépendances dans la mise à jour des différents instruments supervisés par le Comité ayant été coordonnées au moyen de groupes conjoints rassemblant plusieurs délégués et experts appartenant principalement aux Groupes de travail n° 1, n° 6 et n° 8. Au contraire, les interactions sont limitées entre les travaux effectués par le Comité sur les aspects politiques et administratifs de la fiscalité internationale, notamment dans les domaines des prix de transfert et des échanges de renseignements. Dans ce contexte, le Forum sur l'administration de l'impôt travaille sans contact avec les autres groupes de travail du Comité, mises à part certaines initiatives limitées en vue d'une coopération. De plus, comme le Forum ne dépend que partiellement du Comité des affaires fiscales, il n'est pas en mesure d'assurer la coordination entre les différents aspects du travail.

Recommandation n° 2 : le Comité des affaires fiscales devrait examiner les moyens permettant de réduire les chevauchements inutiles entre les aspects de son programme de travail qui relèvent de l'administration fiscale et ceux qui relèvent de la politique fiscale, notamment au moyen d'une éventuelle session annuelle conjointe du Comité des affaires fiscales et du Forum sur l'administration de l'impôt.

32. La nécessité de faire participer les non-Membres a été formellement reconnue dès les années 90, afin de diffuser les normes au-delà des pays Membres de l'OCDE. Plus récemment, les relations avec les non-Membres ont évolué de manière à mieux les intégrer et à mieux répondre à leur demande, et elles ont eu pour objet non seulement de soutenir l'adoption au niveau mondial des normes de l'OCDE mais aussi d'apporter aux non-Membres un soutien spécifique à chaque pays et de les consulter lors de la mise au point de nouveaux instruments. Cette évolution se traduit dans les différentes approches utilisées pour faire participer les non-Membres.

33. Le Programme de relations mondiales, qui comporte chaque année plus de 70 manifestations très appréciées par les non-Membres et évaluées d'une manière positive par le Service indépendant d'évaluation (« Independent Evaluation Service »⁷), a mis traditionnellement l'accent sur le Modèle de convention fiscale et les Principes en matière de prix de transfert. À présent, le programme intègre plus étroitement des initiatives de consultation et de renforcement des capacités en matière de politique et d'administration fiscales conformément aux recommandations du Groupe de travail informel sur la fiscalité et le développement. Le Conseil pour la coopération avec les économies non-OCDE a pour mandat de superviser le Programme de relations mondiales. Cependant, l'évolution de son rôle a sensiblement dépassé le cadre de ce mandat au cours de la période examinée. Il est désormais responsable de la stratégie et de la supervision de tous les aspects des relations du Comité des affaires fiscales avec les non-Membres, ce qui s'est traduit à plusieurs reprises par des le Comité des affaires fiscales devrait

7. Le Service indépendant d'évaluation est constitué de l'Agence du revenu du Canada et de l'Inland Revenue du Royaume-Uni.

examiner les moyens permettant de réduire les chevauchements inutiles entre les aspects de son programme de travail qui relèvent de l'administration fiscale et ceux qui relèvent de la politique fiscale, notamment au moyen d'une éventuelle session annuelle conjointe du Comité des affaires fiscales et du Forum sur l'administration de l'impôt. avec le Comité des affaires fiscales.

34. Le Comité des affaires fiscales a par ailleurs renforcé ses liens avec les non-Membres en les faisant participer à des réunions en tant qu'observateurs, de préférence dans l'ensemble de ses organes subsidiaires. Malgré d'importantes différences dans le degré de participation et d'engagement de ces pays, le statut d'observateur a facilité un dialogue fructueux et systématique avec les principaux pays non Membres, en particulier l'Afrique du Sud, l'Argentine, la Chine, l'Inde, la Russie et, dans une moindre mesure, le Brésil. De plus, les initiatives concernant les relations mondiales sont de plus en plus intégrées dans des réseaux régionaux, en particulier le MENA pour le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord, SEE pour l'Europe du Sud-Est et, depuis 2010, LAC pour les pays d'Amérique latine et les Caraïbes.

35. Afin de relever le défi que constitue le renforcement de l'engagement des non-Membres au-delà du statut d'observateur, le Comité a donné à ces pays un rôle clé dans la direction de certains de ses groupes de travail, en attribuant à la Chine un poste de vice-président du Groupe de travail n° 10 et à l'Afrique du Sud un poste de coprésident du Groupe de travail informel sur la fiscalité et le développement. Par ailleurs, le Comité procède actuellement à des examens des pays de l'Engagement renforcé afin de leur offrir l'accès à un statut de participant à part entière, ce qui nécessite une mise en conformité aux « Principes fondamentaux » du Comité dans chacun de ses principaux domaines de travail. Bien que les résultats des examens préliminaires soient positifs à ce jour, cette étape vers une participation à part entière nécessite des modifications importantes des législations, politiques et administrations fiscales pour la plupart de ces pays. Un programme de partenariat de trois ans comprenant des manifestations politiques et techniques à haut niveau a été signé avec l'Inde en 2011, dans le but de soutenir le processus de rattrapage et d'aboutir en définitive à une participation à part entière. Des programmes de partenariats spécialisés avec d'autres pays de l'Engagement renforcé ayant manifesté leur intérêt pourraient être lancés à l'avenir.

36. Le Forum mondial sur la fiscalité a également connu des changements majeurs à la suite de l'examen externe de 2007 des Forums mondiaux de l'OCDE et de l'appel du G20 en faveur d'une approche multilatérale déterminée de l'échange de renseignements en matière fiscale à la suite de la crise financière et économique. La restructuration du Forum mondial en 2009 a abouti à la création de deux structures distinctes : le Forum mondial sur les conventions fiscales et les prix de transfert et le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (GFTEI). Le premier, créé par le Comité des affaires fiscales en vue de fonctionner sous sa direction, a été récemment scindé en deux manifestations annuelles distinctes traitant respectivement des conventions fiscales et des prix de transfert. Le GFTEI a été créé par le Conseil comme programme de niveau I, partie II et bénéficie des services d'un secrétariat autonome et spécialisé situé dans les locaux du Centre de politique et d'administration fiscales. La création éventuelle d'un forum mondial sur la TVA a également été proposée et examinée dans le cadre du Groupe de travail n° 9 et du Comité des affaires fiscales en 2011.

37. Bien que la forte participation au GFTEI et l'engagement ferme des pays dans son processus d'examen par les pairs puissent être considérés comme des preuves d'une réussite majeure, des interrogations demeurent à ce stade quant à l'étendue et à la nature de l'influence du GFTEI sur les activités de relations mondiales du Comité des affaires fiscales. L'ajustement des relations établies entre le GFTEI et le Groupe de travail n° 10 récemment créé, dont l'objet est de constituer l'interface entre le Forum et le Comité, jouera un rôle essentiel dans l'adoption des normes de l'OCDE au niveau mondial et dans leur amélioration à long terme.

Recommandation n° 3 : le Comité des affaires fiscales devrait réexaminer les modalités selon lesquelles les relations et activités des non-Membres sont mises en œuvre, ce qui relève actuellement de la responsabilité du Conseil pour la coopération avec les économies non-OCDE, afin de leur attribuer des orientations plus stratégiques et d'élargir la participation des délégués à la prise de décision dans ce domaine.

38. Le Comité des affaires fiscales a coopéré de différentes manières avec un ensemble d'autres comités de l'OCDE au cours de la période examinée. Depuis le déclenchement de la crise, les questions liées à la fiscalité ont pris encore plus d'importance, ce qui s'est traduit par une demande croissante de compétences en matière fiscale, plus particulièrement adressée au Groupe de travail n° 2 sur l'analyse des politiques et les statistiques fiscales. Ce dernier participe également aux réunions conjointes d'experts de la fiscalité et de l'environnement, qui présentent officiellement des rapports au Comité des affaires fiscales ainsi qu'au Comité de la politique de l'environnement au cours d'une session annuelle tenue à une date très rapprochée des réunions de ces comités. Il y a lieu également de mentionner, étant donné son rôle potentiel dans les activités d'ouverture du Comité, le Groupe de travail informel de l'OCDE sur la fiscalité et le développement, qui relève du Comité des affaires fiscales et du Comité d'aide au développement.

39. Le Comité des affaires fiscales coopère avec plusieurs autres organisations régionales et internationales qui s'intéressent aux questions liées à la fiscalité et qui ont un statut d'observateur (le Fonds monétaire international et la Banque mondiale) ainsi qu'avec un certain nombre de réseaux et groupes internationaux spécialisés dont les secrétariats sont établis dans les locaux du Centre de politique et d'administration fiscales (le Dialogue fiscal international, le Groupe d'action financière, la Convention d'assistance administrative mutuelle en matière fiscale de l'OCDE et du Conseil de l'Europe). Malgré un certain nombre de participations réciproques de délégués au Comité des affaires fiscales et au Comité d'experts des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale, qui utilise les normes de l'OCDE comme base de la plupart de ses travaux, les relations formelles entre les deux organes restent limitées. Dans ce contexte, les complémentarités entre leurs activités, notamment pour favoriser la diffusion de règles et de normes fiscales au niveau mondial, ne sont pas exploitées. De plus, il existe un risque à court terme de chevauchement de normes dans le domaine des prix de transfert et, à moyen terme, de chevauchements dans d'autres domaines de la fiscalité si le statut du Comité des Nations Unies se trouvait renforcé. Les relations entre le Comité des affaires fiscales et le FMI, tout en ayant bénéficié de leur participation commune au DFI, ont également posé récemment des problèmes du fait que le Groupe de travail informel de l'OCDE sur la fiscalité et le développement s'intéresse à un domaine dans lequel le FMI effectue des travaux depuis plus de dix ans.

Recommandation n° 4 : le Comité des affaires fiscales devrait renforcer ses relations avec les autres organisations internationales afin d'éviter les redondances, en particulier dans le domaine des relations avec les non-Membres.

40. Selon les questions traitées, il existe de nombreuses interactions entre le Comité des affaires fiscales et le BIAC, notamment à l'occasion de la participation de délégués du BIAC à des réunions d'organes subsidiaires et de la participation à des groupes consultatifs permettant aux représentants des entreprises d'apporter leur contribution à des thèmes spécifiques. Cette dernière option est par ailleurs très appréciée par les différentes parties prenantes. Cependant, du fait de l'absence d'une relation formelle dans le cadre du Comité des affaires fiscales, le BIAC n'a guère la possibilité de contribuer aux décisions concernant la direction des travaux du Comité. Le Comité n'a pas de relations directes avec le TUAC ou avec les ONG malgré l'intérêt croissant manifesté d'une manière générale par la société civile pour les questions de politique fiscale à la suite de la crise financière et économique.

Recommandation n° 5 : le Comité des affaires fiscales devrait donner aux partenaires sociaux institutionnels et aux autres parties prenantes la possibilité d'apporter leur contribution à tous les niveaux du Comité, et notamment dans le cadre des discussions sur l'orientation de la politique fiscale.

3.3 *Appréciation de l'efficacité*

41. L'appréciation de l'efficacité s'appuie principalement sur les résultats de l'évaluation et des enquêtes PIR réalisées auprès de décideurs avertis de pays Membres. Elle permet de déterminer dans quelle mesure les Résultats sont utilisés *et s'ils ont* un impact sur le plan de l'action publique, autrement dit sur l'élaboration de politiques correspondant aux objectifs du CFA et entraînant des changements durables des politiques.

42. Les performances du CFA à l'aune du critère d'**efficacité** sont jugées très élevées.

43. Les analyses et conclusions afférentes sont présentées aux paragraphes 157 à 163 de l'Annexe I au présent rapport, tandis que les principaux éléments de l'évaluation sont résumés ci-après.

44. Cette appréciation se fonde sur la conclusion que les travaux accomplis par le Comité entre 2005 et 2010 ont un impact significatif sur les politiques, et contribuent largement à une évolution durable des politiques dans une grande partie des pays Membres de l'OCDE.

45. Tous les groupes de produits du Comité des affaires fiscales offerts au cours de la période examinée ont eu un impact moyen ou élevé dans la moitié au moins des pays Membres. Trois d'entre eux se dégagent en particulier du fait de leur niveau d'impact très élevé :

- mises à jour et élargissement du Modèle de convention fiscale ;
- mises à jour et élargissement des Principes en matière de prix de transfert ;
- travaux effectués dans le domaine des échanges de renseignements et de l'assistance en matière de recouvrement des impôts.

46. Il y a lieu également de mentionner l'impact croissant exercé au cours de la période examinée par les travaux correspondant aux réformes de la politique fiscale entreprises dans de nombreuses capitales à la suite de la crise financière et économique, c'est-à-dire les travaux analytiques sur la politique fiscale ainsi que les produits liés aux impôts sur la consommation.

47. Le Comité a apporté une contribution notable à l'évolution à long terme des politiques suivies par la mise au point et la mise à jour permanente des normes internationales ainsi que par la production de données et d'analyses comparatives clé liées à la fiscalité qui sont largement utilisées dans les législations, les politiques et les administrations fiscales nationales des pays Membres.

4. **Action proposée**

48. À la lumière de ce qui précède, le Conseil est invité à adopter le projet de conclusions suivant :

LE CONSEIL

- a) prend note du document [C\(2012\)25](#) ;
- b) note que l'appréciation du Comité d'évaluation (ci-après « CEV ») relative au Comité des affaires fiscales (ci-après « CFA ») est « élevée à très élevée » au

regard du critère de pertinence, « élevée » au regard de l'efficacité et « très élevée » au regard de l'efficacité ;

- c) approuve les recommandations proposées par le CEV, à savoir que le CFA devrait :
 - i) développer ses capacités à définir des orientations claires à moyen et long terme pour contribuer à guider les travaux du Comité dans son ensemble ;
 - ii) examiner les moyens permettant de réduire les chevauchements inutiles entre les aspects de son programme de travail qui relèvent de l'administration fiscale et ceux qui relèvent de la politique fiscale, notamment au moyen d'une éventuelle session annuelle conjointe du Comité des affaires fiscales et du Forum sur l'administration de l'impôt ;
 - iii) réexaminer les modalités selon lesquelles les relations et activités des non-Membres sont mises en œuvre, ce qui relève actuellement de la responsabilité du Conseil pour la coopération avec les économies non-OCDE, afin de leur attribuer des orientations plus stratégiques et d'élargir la participation des délégués à la prise de décision dans ce domaine ;
 - iv) renforcer ses relations avec les autres organisations internationales afin d'éviter les redondances, en particulier dans le domaine des relations avec les non-Membres ;
 - v) donner aux partenaires sociaux institutionnels et aux autres parties prenantes la possibilité d'apporter leur contribution à tous les niveaux du Comité, et notamment dans le cadre des discussions sur l'orientation de la politique fiscale ;
- d) invite le CFA à prendre les mesures appropriées pour la mise en œuvre des recommandations figurant à l'alinéa c), points i) à v) ci-dessus ;
- e) invite le CEV à assurer le suivi de la mise en œuvre des recommandations et à soumettre au Conseil un rapport sur cette question avant fin mars 2013.

ANNEXE I

ANALYSE ET RÉSULTATS

1. Le Comité des affaires fiscales

49. Le Comité des affaires fiscales est un comité de niveau I créé en 1971. Son mandat actuel expire à la fin de 2013. Jusqu'en 2010, la sous-structure du Comité⁸ était composée des organes subsidiaires suivants de niveau II :

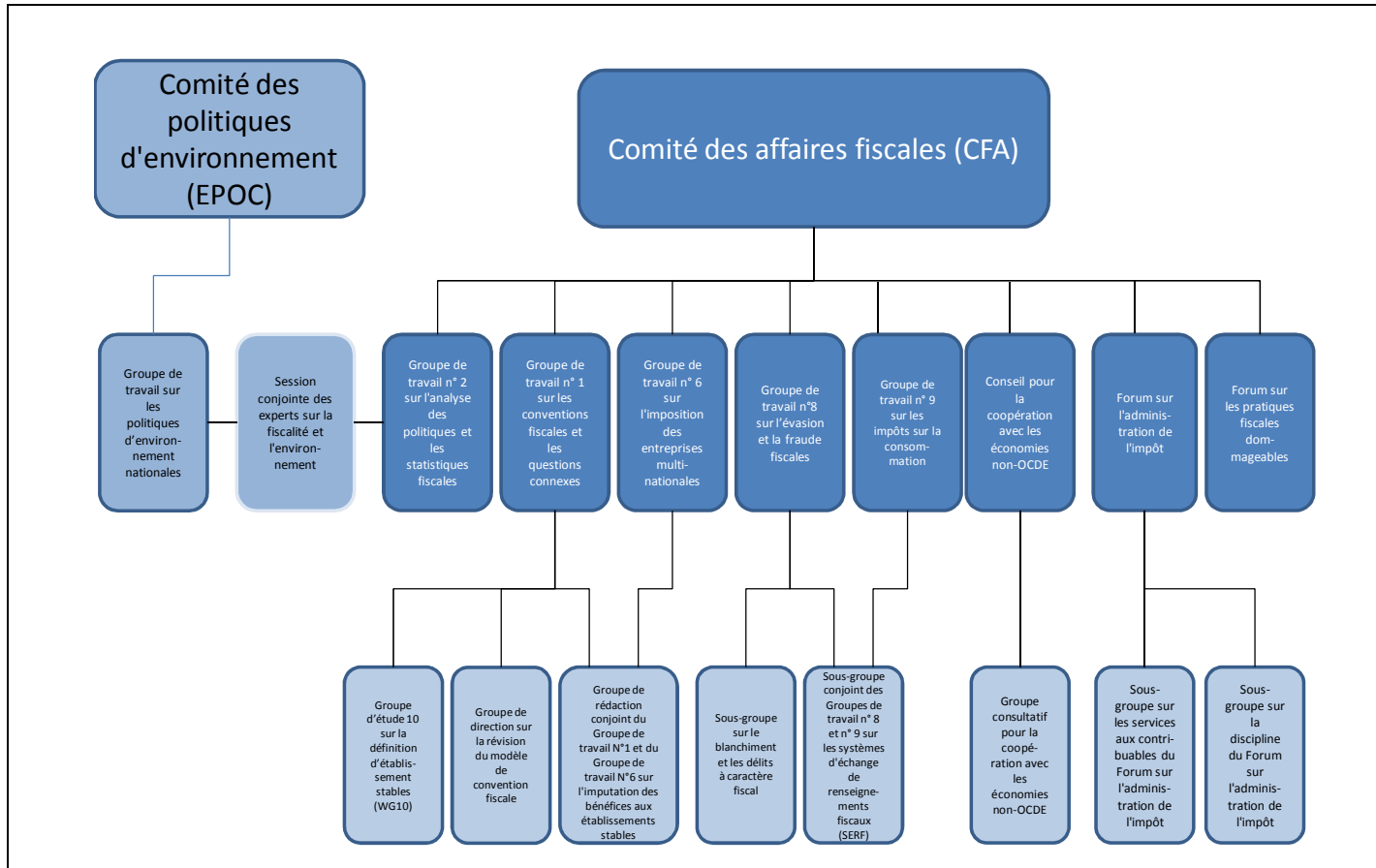
- relevant uniquement du Comité des affaires fiscales
 - Conseil pour la coopération avec les économies non-OCDE (créé en 2001) ;
 - Groupe de travail n° 1 sur les conventions fiscales et les questions connexes (créé en 1971) ;
 - Groupe de travail n° 2 sur l'analyse des politiques et les statistiques fiscales (créé en 1971) ;
 - Groupe de travail n° 6 sur l'imposition des entreprises multinationales (créé en 1973) ;
 - Groupe de travail n° 8 sur l'évasion et la fraude fiscales (créé en 1977) ;
 - Groupe de travail n° 9 sur les impôts sur la consommation (créé en 1998) ;
 - Forum sur les pratiques fiscales dommageables (créé en 1998) ;
 - Forum sur l'administration de l'impôt (créé en 2005) ;
- relevant à la fois du Comité des affaires fiscales et du Comité des politiques d'environnement (EPOC)
 - Session conjointe des experts sur la fiscalité et l'environnement (créée en 2001) réunissant des experts du Groupe de travail sur les politiques d'environnement nationales d'EPOC (qui est devenu depuis peu le Groupe de travail sur l'intégration des politiques environnementales et économiques), et le Groupe de travail n° 2 sur l'analyse des politiques et les statistiques fiscales du CFA.

50. La sous-structure du Comité des affaires fiscales en place pendant la majeure partie de la période examinée, y compris les différents organes formels créés par ses groupes de travail, est exposée en détail dans le graphique 1⁹.

8. Par convention, les références au CFA faites dans ce rapport concerneront le comité de substance, c'est-à-dire l'organe qui rend compte directement au Conseil. Par *Comité*, on entend le comité de substance et les organes appartenant à sa sous-structure.

9. Le Forum mondial sur les conventions fiscales et les prix de transfert créé en 2009 fonctionne également sous la responsabilité du Comité des affaires fiscales.

Graphique 1 Structure du Comité des affaires fiscales (2005 à 2010)



51. En septembre 2010, à la suite d'un examen de la structure du Comité des affaires fiscales, il a été décidé de¹⁰ :

- remplacer le Groupe de travail n° 8 sur l'évasion et la fraude fiscales par un nouvel organe subsidiaire de niveau II, *le Groupe de travail n° 10 sur l'échange de renseignements et la discipline fiscale* ;
- transformer le sous-groupe de niveau III du Groupe de travail n° 8 sur les délits à caractère fiscal et le blanchiment de capitaux par un nouvel organe de niveau II, *le Groupe d'action sur les délits à caractère fiscal et autres délits*.

52. En outre, en janvier 2011, le Comité des affaires fiscales a décidé de créer le Groupe TRACE (octroi des bénéfices des conventions et amélioration de la discipline fiscale).

53. Pendant la plus grande partie de la période examinée, le Comité a mis en œuvre son programme de travail dans le cadre des groupes de résultats et des Domaines de résultats suivants :

- Groupe de résultats 3.3 – *Fiscalité au niveau international* :
 - Domaine de résultats 3.3.1 – *Politiques fiscales et normes internationales* ;
 - Domaine de résultats 3.3.2 – *Coopération internationale en matière fiscale* ;
- Groupe de résultats 4.3 – *Efficacité et efficacité de l'administration* :
 - Domaine de résultats 4.3.3 – *Administration fiscale*.

54. Dans le cadre du Programme de travail et budget 2009-10, les travaux du Comité des affaires fiscales ont été regroupés dans un seul Domaine de résultats (3.3.1 – Fiscalité).

55. Sous la supervision du Comité, près de vingt instruments juridiques ont été adoptés par l'OCDE parmi lesquels cinq l'ont été depuis 2005¹¹ :

- Recommandation du Conseil en vue de faciliter la coopération entre les autorités fiscales et les autorités répressives pour lutter contre les délits graves (2010) ;
- Recommandation du Conseil sur les mesures fiscales visant à renforcer la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales (2009) ;
- Recommandation du Conseil sur l'attribution de bénéfices aux établissements stables (2008) ;
- Recommandation du Conseil sur la mise à jour 2010 du Modèle de convention fiscale de l'OCDE [[C\(2010\)106](#)] ;
- Recommandation sur la détermination des prix de transferts entre entreprises associées [[C\(2010\)99](#)].

56. Le Secrétariat du Comité des affaires fiscales est situé dans les locaux du Centre de politique et d'administration fiscales (CTP).

10. [CE\(2010\)13](#).

11. [C\(2010\)119](#), [C\(2009\)64](#) et [C\(2008\)106](#) [modifiés respectivement en 2009 [C\(2009\)88](#) et en 2010 [C\(2010\)105](#)]. Les instruments juridiques relevant de la responsabilité du Comité des affaires fiscales peuvent être trouvés à l'adresse suivante : <http://acts.oecd.org/Instruments/ListByCommitteeView.aspx>.

2. Le contexte

57. Les principaux aspects du contexte des travaux du Comité des affaires fiscales, tels qu'ils résultent des Programmes de travail et budget 2005-06, 2007-08 et 2009-10 sont les suivants :

- Domaine de résultats 3.3.1 – Politiques fiscales et normes internationales
 - La mondialisation remet de plus en plus en cause l'équilibre entre le soutien public à l'ouverture des échanges internationaux par la suppression de tous les obstacles fiscaux et l'utilisation d'impôts pour financer des services publics et des infrastructures de meilleure qualité et plus efficaces, qui conditionnent par ailleurs la croissance économique.
 - Les politiques fiscales nationales et les normes et critères internationaux doivent s'adapter au changement rapide des structures économiques, qui aboutit souvent à une répartition complexe des activités et des ressources dans le cadre de nouveaux modèles de chaînes d'approvisionnement au niveau mondial.
 - La croissance rapide et l'internationalisation de plusieurs pays non Membres ainsi que de pays de l'Engagement renforcé ont accru les risques de double imposition et autres différends fiscaux, qui donnent lieu à des incertitudes pour les entreprises et entravent par conséquent la croissance économique, aussi bien dans les économies de l'OCDE que dans les économies non Membres.
 - La réforme fiscale est devenue un processus continu et, dans ce contexte, il sera de plus en plus important de s'assurer que les systèmes fiscaux restent compétitifs et ne créent pas d'obstacles aux échanges internationaux de biens et services.
- Domaine de résultats 3.3.2 – Coopération fiscale internationale
 - Les progrès rapides des technologies de l'information, combinés à la libéralisation et à l'intégration des marchés financiers, ainsi qu'à la persistance de paradis fiscaux, facilitent la fraude fiscale internationale et offrent des possibilités de mise en place de dispositifs plus complexes d'optimisation fiscale agressive, et notamment de fraude à la TVA. Tous ces défis mettent en péril à la fois la neutralité du système fiscal et le financement des services publics.
 - Les délits financiers tels que le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme partagent certaines techniques et réseaux avec les délits fiscaux. Les échanges de renseignements et la coopération internationale doivent donc soutenir les efforts entrepris pour combattre ces activités illicites liées entre elles.
- Domaine de résultats 4.3.3 – Administrations fiscales
 - Les administrations fiscales, soumises à des pressions de plus en plus fortes dans un contexte caractérisé par d'importants problèmes de discipline fiscale tandis que leurs ressources se sont trouvées limitées à la suite de la crise, doivent répondre à une attente croissante en matière de services publics plus efficaces et plus efficaces, notamment en tirant parti des progrès accomplis dans le domaine des technologies de l'information.

58. Comme on l'a indiqué précédemment, les travaux du Comité des affaires fiscales ne sont effectués à présent que dans le cadre du Domaine de résultats 3.3.1. Toutefois, le contexte politique reste en majeure partie inchangé, l'ensemble des principaux éléments étant rassemblé depuis lors dans ce Domaine de résultats.

3. Orientations et fonctionnement

3.1 *Analyse de la pertinence*

59. L'analyse de la pertinence d'un organe consiste principalement à déterminer dans quelle mesure ses travaux répondent aux priorités, besoins et intérêts concrets des membres de l'OCDE¹². Le fait que les membres aient jugé que l'un des domaines de travail du Comité pouvait bénéficier de financements au titre de la Partie I contribue en partie à sa pertinence. À un niveau plus pratique, l'attrait exercé par le programme de travail sur les experts techniques et les responsables de l'action publique en poste dans les capitales donne aussi une indication de sa pertinence. Enfin, la capacité d'un comité à comprendre les besoins des utilisateurs des politiques, à les convertir en objectifs et à concevoir un programme de travail qui réponde à ces objectifs fournit les fondements spécifiques de l'analyse de la pertinence des finalités du comité (ou des impacts escomptés), telles qu'elles sont formulées dans son mandat et dans le programme de travail et budget.

60. Les données utilisées pour réaliser la présente analyse proviennent de différentes sources :

- les enquêtes sur les Orientations à moyen terme conduites en 2003, 2005 et 2007, qui couvrent la période de 2004 à 2010 ;
- les listes des délégués ayant participé aux réunions ;
- une enquête par voie de questionnaire adressé aux décideurs des pays Membres.

3.1.1 *Pertinence générale du CFA et de ses travaux*

61. Les enquêtes sur les orientations à moyen terme¹³ de 2003, 2005 et 2007 indiquent une diminution modeste des priorités dans les trois domaines de résultats concernés, celles-ci ayant été ramenées d'une priorité nettement plus élevée à une priorité de rang moyen du point de vue des changements intervenus dans le financement de la Partie I. Dans ce contexte, le domaine de résultats 4.3.3 a été constamment une priorité de rang moyen tandis que les domaines de résultats 3.3.1 et 3.3.2 ont été tous les deux ramenés d'une priorité élevée à une priorité de rang moyen au cours de la période examinée (voir Tableau 1).

12. Précisons que le terme « membres » englobe les pays Membres de l'OCDE et la Commission européenne.

13. L'objectif des enquêtes OMT est de s'assurer que, sur le moyen terme, l'affectation des ressources destinées aux travaux de l'OCDE sur l'action publique est conforme aux attentes des membres. Dans le contexte des évaluations en profondeur, le souhait des membres d'affecter ou de retirer des ressources à un Domaine de résultats est utilisé comme un indicateur de la pertinence des travaux au regard de leurs besoins. L'enquête a été perfectionnée depuis sa création en 2003, mais la question fondamentale à laquelle elle vise à répondre reste inchangée : *les ressources attribuées à chaque Domaine de résultats de « substance » dans le cadre de la gestion stratégique de l'Organisation devraient-elles augmenter, ne pas varier ou diminuer ?* [[C\(2007\)52/REV1](#)].

Tableau 1 Priorités attribuées par les membres dans les Domaines de résultats 3.3.1, 3.3.2 et 4.3.3¹⁴

Domaine de résultats		Réponses	Augmentation	Maintien à un niveau constant	Diminution	Suppression	Classement
3.3.1 – Politiques fiscales et normes internationales	PMT 2003	29	10	19	0	0	Prioritaire
	OMT 2005	31	4	26	1	0	Moyennement prioritaire
	OMT 2007	31	3	27	1	0	Moyennement prioritaire
3.3.2 – Coopération international en matière fiscale	PMT 2003	29	9	16	3	1	Prioritaire
	OMT 2005	31	7	22	2	0	Prioritaire
	OMT 2007	31	0	29	1	1	Moyennement prioritaire
4.3.3 – Administration fiscale	PMT 2003	29	0	25	4	0	Moyennement prioritaire
	OMT 2005	31	4	24	3	0	Moyennement prioritaire
	OMT 2007	31	2	25	2	2	Moyennement prioritaire

Source : Exercice de hiérarchisation des priorités à moyen terme (PMT) de 2003 [C(2003)202], Enquête sur les orientations à moyen terme (OMT) pour 2007-2008 réalisée en 2005 [C(2005)188] et Document de séance n° 3 de la réunion du Conseil des 13 et 14 novembre 2007.

62. La participation des délégués des capitales au Comité des affaires fiscales et aux réunions des organes subsidiaires qui en dépendent¹⁵ est utilisée comme indicateur de l'intérêt manifesté par les experts dans les domaines techniques et politiques pour les programmes de travail successifs, ainsi que pour les projets et objectifs opérationnels qu'ils englobent.

63. Dans l'ensemble, la participation des délégués établis dans les capitales au Comité est restée élevée et relativement stable pendant toute la période examinée (voir tableau 2 et tableau 3).

14. La période couverte par les trois exercices s'étend de 2006 à 2011. Les *Domaines de résultats jugés prioritaires* sont ceux pour lesquels sept membres au moins ont indiqué qu'ils préféreraient accroître l'activité dans le secteur concerné. Les *Domaines de résultats jugés peu prioritaires* sont ceux pour lesquels sept membres au moins ont indiqué qu'ils préféreraient réduire, voire abandonner, les activités dans le secteur concerné. Les *Domaines de résultats jugés moyennement prioritaires* sont donc ceux qui se situent entre ces deux catégories. L'enquête OMT 2009 va au-delà de la période couverte par cette évaluation et adopte une structure sensiblement différente des domaines de résultats. Toutefois, elle indique que le domaine de résultats 3.3.1 «Fiscalité» reste une priorité de rang moyen pour la période bisannuelle 2011-12.

15. Les réunions conjointes d'experts de la fiscalité et de l'environnement offrent un mode de travail horizontal et, en tant que telles, sont examinées au chapitre 3.2.6, tandis que le Conseil pour la coopération avec les économies non-OCDE est examiné au chapitre 3.2.5, qui met l'accent sur les relations mondiales du Comité.

64. Depuis 2005, la quasi-totalité des Membres ont envoyé leurs délégués établis dans les capitales participer aux réunions du Comité des affaires fiscales et du Groupe de travail n° 1, c'est-à-dire au moins 98 % sur cinq des six années couvertes par l'évaluation, tandis que la participation au Groupe de travail n° 2 a été portée à un niveau similaire au cours de la période 2008-2010/11. La participation des délégués établis dans les capitales au Groupe de travail n° 9 a aussi eu tendance à être plus élevée au cours des dernières années, atteignant le niveau moyen de 93 % au second semestre de la période examinée.

65. Au contraire, d'autres organes subsidiaires ont enregistré, de 2005 à 2010/11, une baisse de participation, bien qu'à partir d'un niveau élevé, les baisses les plus notables ayant été enregistrées pour le Groupe de travail n° 6 (-9.9 %), le Forum sur l'administration de l'impôt (-8.6 %) et le Forum sur les pratiques fiscales dommageables (-6.2 %). Le Groupe de travail n° 8, avant d'être remplacé par un autre organe à la suite de la réorganisation de 2010, a également subi une baisse de participation (-4.5 %) bien que celle-ci ait suivi une période de trois ans au cours de laquelle l'ensemble des pays Membres avait systématiquement participé à la totalité de ses réunions.

Tableau 2 Participation des délégués en poste dans les capitales aux réunions du CFA et de ses organes subsidiaires

Organe		Pourcentage et nombre de délégations des pays Membres comportant au moins un délégué en poste dans la capitale						
		2005	2006	2007	2008	2009	2010*	2011
Comité des affaires fiscales	Participation des délégués en poste dans les capitales (%)	98.4 %	98.4 %	93.5 %	98.4 %	100.0 %	98.4 %	95.7 %
	Nombre de délégués venant de pays « proches »	23.5	23.5	22.0	23.5	24.0	23.5	25.5
	Nombre de délégués venant de pays « éloignés »	7.0	7.0	7.0	7.0	7.0	7.5	8.0
Groupe de travail n° 1 sur les conventions fiscales et les questions connexes	Participation des délégués en poste dans les capitales (%)	98.4 %	95.2 %	98.4 %	100.0 %	98.4 %	98.5 %	98.6 %
	Nombre de délégués venant de pays « proches »	23.5	22.5	24.0	24.0	23.5	24.5	26.5
	Nombre de délégués venant de pays « éloignés »	7.0	7.0	6.5	7.0	7.0	7.5	8.0
Groupe de travail n° 2 sur l'analyse des politiques et les statistiques fiscales	Participation des délégués en poste dans les capitales (%)	91.9 %	95.2 %	91.9 %	100.0 %	100.0 %	95.5 %	94.3 %
	Nombre de délégués venant de pays « proches »	23.5	23.5	21.5	24.0	24.0	24.0	27.0
	Nombre de délégués venant de pays « éloignés »	5.0	6.0	7.0	7.0	7.0	7.5	6.0
Groupe de travail n° 6 sur l'imposition des entreprises multinationales	Participation des délégués en poste dans les capitales (%)	95.2 %	91.9 %	88.7 %	85.5 %	75.8 %	84.6 %	82.9 %
	Nombre de délégués venant de pays « proches »	23.0	22.0	21.0	21.0	19.0	21.5	23.0
	Nombre de délégués venant de pays « éloignés »	6.5	6.5	6.5	5.5	4.5	6.0	6.0
Groupe de travail n° 8 sur l'évasion et la fraude fiscales	Participation des délégués en poste dans les capitales (%)	100.0 %	100.0 %	100.0 %	96.8 %	96.8 %	90.3 %	Remplacé par le GT10
	Nombre de délégués venant de pays « proches »	24.0	24.0	24.0	23.0	23.5	21.0	
	Nombre de délégués venant de pays « éloignés »	7.0	7.0	7.0	7.0	6.5	7.0	
Groupe de travail n° 9 sur les impôts sur la consommation	Participation des délégués en poste dans les capitales (%)	80.6 %	90.3 %	91.9 %	93.5 %	96.8 %	89.2 %	82.9 %
	Nombre de délégués venant de pays « proches »	18.50	21.50	22.50	22.50	23.00	22.00	23.00
	Nombre de délégués venant de pays « éloignés »	6.50	6.50	6.00	6.50	7.00	7.00	6.00

Organe		Pourcentage et nombre de délégations des pays Membres comportant au moins un délégué en poste dans la capitale						
		2005	2006	2007	2008	2009	2010*	2011
Groupe de travail n° 10 sur l'échange de renseignements et la discipline fiscale	Participation des délégués en poste dans les capitales (%)						91.4 %	97.1 %
	Nombre de délégués venant de pays « proches »	Première réunion en 2010 (successeur du GT8)					24.0	26.0
	Nombre de délégués venant de pays « éloignés »						8.0	8.0
Forum sur les pratiques fiscales dommageables	Participation des délégués en poste dans les capitales (%)	90.3 %	82.3 %	87.1 %	87.1 %	74.2 %	77.4 %	82.9 %
	Nombre de délégués venant de pays « proches »	21.0	20.5	21.0	22.0	18.0	19.0	22.0
	Nombre de délégués venant de pays « éloignés »	5.5	5.0	6.0	5.0	5.0	5.0	7.0
Forum sur l'administration de l'impôt	Participation des délégués en poste dans les capitales (%)**	96.8 %	87.1 %	-	87.1 %	80.6 %	82.4 %	-

Source : Comptes rendus succincts des réunions et système de gestion des réunions (EMS).

* Calculé pour tenir compte de l'adhésion de quatre nouveaux membres sur 2010.

** La distinction entre la participation des délégués établis dans des capitales venant de pays « proches » et de pays « éloignés » n'est pas indiquée du fait que les réunions du Forum sur l'administration de l'impôt n'ont pas lieu au siège de l'OCDE.

Tableau 3 Synthèse de la participation des délégués en poste dans les capitales

Moyenne	Comité des affaires fiscales (CFA)	Groupe de travail n° 1 sur les conventions fiscales et les questions connexes	Groupe de travail n° 2 sur l'analyse des politiques et les statistiques fiscales	Groupe de travail n° 6 sur l'imposition des entreprises multinationales	Groupe de travail n° 8 sur l'évasion et la fraude fiscales	Groupe de travail n° 9 sur les impôts sur la consommation	Forum sur l'administration de l'impôt	Forum sur les pratiques fiscales dommageables
2005-07	96.8 %	97.3 %	93.0 %	91.9 %	100.0 %	87.6 %	91.9 %	85.8 %
2008-10	98.9 %	98.9 %	98.4 %	82.0 %	95.5 %	93.1 %	83.3 %	79.6 %
Variation	2.2 %	1.6 %	5.4 %	-9.9 %	-4.5 %	5.5 %	-8.6 %	-6.2 %

3.1.2 Besoins des membres et objectifs du Comité

66. L'influence que peut exercer un organe de l'OCDE sur l'élaboration des politiques dans des domaines clés dépend de son aptitude à comprendre les besoins des décideurs et à les convertir en un ensemble d'objectifs à atteindre par la mise en œuvre de son programme de travail.

67. L'activité du Comité est destinée à contribuer la réalisation de l'objectif stratégique 3 de l'OCDE intitulé *Contribuer à façonner la mondialisation dans l'intérêt de tous grâce au développement des échanges et de l'investissement* et de l'objectif stratégique 4 intitulé *Renforcer la gouvernance dans le secteur public et dans le secteur privé* (jusqu'en 2007). Dans le cadre de son mandat actuel, le principal

objectif stratégique¹⁶ du CFA est *de contribuer à ce que la mondialisation puisse profiter à tous grâce à la promotion et à l'élaboration de politiques et d'orientations fiscales efficaces et judicieuses susceptibles de favoriser la croissance et de permettre aux pouvoirs publics d'offrir à leurs citoyens des services de meilleure qualité et [de] permettre aux gouvernements des pays Membres et non membres de l'OCDE d'améliorer la conception et le fonctionnement de leurs systèmes fiscaux, de favoriser la coopération et la coordination entre eux dans le domaine de la fiscalité et de réduire les obstacles fiscaux aux échanges et aux investissements internationaux.*

68. Le mandat du CFA comporte également les objectifs intermédiaires suivants :

- faciliter la négociation de conventions fiscales bilatérales ainsi que la conception et l'administration des législations nationales connexes ;
- favoriser la communication entre les pays ainsi que l'adoption de politiques appropriées afin de prévenir la double imposition et de lutter contre l'évasion et la fraude fiscales ;
- encourager l'abrogation des dispositions fiscales qui exercent un effet de distorsion sur les flux d'échanges et d'investissements internationaux ;
- promouvoir un climat propre à encourager l'entraide entre les pays et définir des procédures permettant de se pencher sur les conflits potentiels entre les politiques et les pratiques administratives en matière de fiscalité et de les résoudre ;
- prêter son assistance à la conception des politiques fiscales nationales grâce à une analyse économique de haute qualité des problèmes relevant de l'action publique dans le domaine fiscal, à des statistiques comparatives et à des comparaisons entre les expériences des différents pays en matière de conception des systèmes fiscaux ;
- améliorer l'efficacité et l'efficacités des administrations fiscales, aussi bien du point de vue des services aux contribuables que de la mise en œuvre de la législation ;
- apporter son soutien à l'intégration des pays non Membres dans l'économie internationale grâce à l'intensification du dialogue sur les politiques à suivre avec eux afin de mieux les sensibiliser et d'étoffer leur contribution aux normes, lignes directrices et pratiques exemplaires édictés par le Comité.

69. Au cours de la période 2005-10, comme indiqué dans les Programmes de travail et budget successifs, les réalisations attendues au titre des résultats produits sous la responsabilité du Comité étaient les suivantes :

- Dans le Domaine de résultats 3.3.1
 - améliorer la connaissance, la compréhension, l'application et la pertinence, parmi les pays Membres et les pays non Membres, du Modèle de Convention fiscale de l'OCDE, des Principes applicables en matière de prix de transfert, ainsi que des autres instruments de l'OCDE comme base de négociation de conventions fiscales bilatérales et de conception et de gestion des législations nationales correspondantes (PTB 2005-06, 2007-08 et 2009-10) ;
 - réduire les risques de double imposition (et d'exonération involontaire), les distorsions aux échanges induites par l'impôt et les différends fiscaux internationaux (PTB 2005-06, 2007-08 et 2009-10) ;

16. La définition de l'objectif stratégique utilisée ici indique l'utilisation souhaitée des travaux d'un comité ou l'impact voulu de ceux-ci dans les pays. De même, les réalisations escomptées sont également définies du point de vue de leur utilisation et/ou impact au niveau des pays.

- améliorer la connaissance et l'utilisation d'analyses politiques de grande qualité, de statistiques comparatives et de comparaisons des expériences des différents pays dans la conception des systèmes fiscaux (PTB 2007-08 et 2009-10) ;
- accroître l'utilisation, par les pays Membres et les pays non Membres, des analyses comparatives de l'OCDE dans leurs débats sur les réformes fiscales (PTB 2007-08 et 2009-10) ;
- encourager les échanges et les investissements internationaux (PTB 2007-08 et 2009-10) ;
- promouvoir les réformes fiscales qui concilient la nécessité de mettre en place des systèmes fiscaux plus compétitifs, plus équitables et plus simples (PTB 2007-08 et 2009-10) ;
- améliorer la compréhension des effets de la politique fiscale sur l'environnement, le changement climatique, les inégalités et l'innovation (PTB 2009-10) ;
- améliorer la sensibilisation des gouvernements des pays Membres aux défis pour la discipline fiscale qui résultent de la mondialisation (PTB 2009-10 ; 3.3.2 dans PTB 2005-06 et PTB 2007-08) ;
- accroître la sensibilisation aux différentes méthodes d'amélioration de la discipline fiscale (PTB 2009-10 ; 4.3.3 dans PTB 2005-06 et 2007-08) ;
- réduire les différends entre les administrations, ainsi qu'entre les administrations et les contribuables, en ce qui concerne l'imposition appropriée des investissements et activités transfrontalières (PTB 2009-10) ;
- améliorer le respect des législations fiscales et renforcer les moyens de détecter leur violation (PTB 2009-10 ; 3.3.2 dans PTB 2007-08) ;
- combattre les distorsions de concurrence provoquées par des dispositifs qui permettent à quelques contribuables d'échapper à l'impôt au détriment de la majorité de ceux qui respectent la législation (PTB 2009-10 ; 3.3.2 dans PTB 2007-08) ;
- améliorer la transparence et les échanges de renseignements ; accords avec les centres financiers « offshore » (PTB 2009-10 ; 3.3.2 dans PTB 2007-08) ;
- mettre en œuvre des bonnes pratiques dans l'administration fiscale (PTB 2009-10 ; 4.3.3 dans PTB 2005-06 et 2007-08) ;
- améliorer les normes de service au contribuable (PTB 2009-10 ; 4.3.3 dans PTB 2005-06 et 2007-08) ;
- améliorer la discipline fiscale des contribuables et réduire ses coûts, ainsi que les coûts administratifs (PTB 2009-10 ; 4.3.3 dans PTB 2007-08) ;
- améliorer l'efficacité et l'efficacité des administrations fiscales, à la fois en termes de service au contribuable et d'application de la loi (PTB 2009-10 ; 4.3.3 dans PTB 2007-08) ;
- améliorer l'efficacité des enquêtes concernant les délits à caractère fiscal et le blanchiment de capitaux (PTB 2009-10 ; 3.3.2 dans PTB 2005-06 et 2007-08) ;
- mettre au point des systèmes fiscaux plus équitables et plus équilibrés permettant de promouvoir une concurrence fiscale plus loyale (PTB 2009-10 ; 3.3.2 dans PTB 2007-08) ;

- mettre en place des recettes publiques garanties permettant aux administrations de fournir les services votés par leurs citoyens (PTB 2009-10 ; 4.3.3 dans PTB 2007-08).
- Dans le Domaine de résultats 3.3.2
 - améliorer la sensibilisation des gouvernements des pays Membres aux défis pour la discipline fiscale qui résultent de la mondialisation (PTB 2005-06 et 2007-08 ; 3.3.1 dans PTB 2009-10) ;
 - prendre en compte les liens entre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et la fraude fiscale (PTB 2005-06 et 2007-08) ;
 - améliorer l'efficacité dans les enquêtes concernant les délits fiscaux et le blanchiment de capitaux (PTB 2005-06 et 2007-08 ; 3.3.1 dans PTB 2009-10) ;
 - améliorer la coopération et réduire les redondances dans les travaux effectués en matière fiscale par les différentes organisations internationales (PTB 2007-08) ;
 - améliorer le respect des législations fiscales et renforcer les moyens permettant de détecter les infractions à ces lois (PTB 2007-08 ; 3.3.1 dans PTB 2009-10) ;
 - améliorer la transparence et les échanges de renseignements ; accords avec les centres financiers extraterritoriaux (PTB 2007-08 ; 3.3.1 dans PTB 2009-10) ;
 - mettre au point des systèmes fiscaux plus équitables et plus équilibrés permettant de promouvoir une concurrence fiscale plus loyale (PTB 2007-08 ; 3.3.1 dans PTB 2009-10) ;
 - combattre les distorsions dans la concurrence dues aux dispositifs qui permettent à quelques contribuables d'échapper à l'impôt au détriment de la majorité des contribuables respectueux de leur obligations (PTB 2007-08 ; 3.3.1 dans PTB 2009-10).
- Dans le Domaine de résultats 4.3.3
 - accroître la sensibilisation aux différentes méthodes d'amélioration de la discipline fiscale (PTB 2005-06 et 2007-08 ; 3.3.1 dans PTB 2009-10) ;
 - mettre en place des bonnes pratiques dans l'administration fiscale (PTB 2005-06 et 2007-08 ; 3.3.1 dans PTB 2009-10) ;
 - améliorer les normes de service au contribuable (PTB 2005-06 et 2007-08 ; 3.3.1 dans PTB 2009-10) ;
 - améliorer la discipline fiscale et réduire son coût pour le contribuable et pour l'administration fiscale (PTB 2007-08 ; 3.3.1 dans PTB 2009-10) ;
 - améliorer l'efficacité et l'efficacé des administrations fiscales, à la fois en termes de service au contribuable et d'application de la loi (PTB 2007-08 ; 3.3.1 dans PTB 2009-10) ;
 - garantir des ressources plus sûres permettant aux gouvernements de fournir les services publics votés par leurs citoyens (PTB 2007-08 ; 3.3.1 dans PTB 2009-10).

70. Après synthèse, les objectifs fixés par le mandat et les résultats escomptés susmentionnés ont été regroupés en seize objectifs d'action reflétant l'impact que le CFA s'est efforcé d'obtenir par son activité. Les décideurs des Membres ont été ensuite invités à évaluer dans quelle mesure ces objectifs répondaient à leurs besoins. Pour qu'un objectif stratégique soit considéré comme très pertinent, il faut que la moitié au moins des membres répondent à l'enquête.

71. Tous les objectifs du Comité ont été considérés par la moitié au moins des pays Membres qui ont donné une réponse comme répondant un besoin essentiel, ce qui traduit l'importance des difficultés nombreuses auxquelles doit faire face le Comité. L'objectif concernant les travaux avec les non-Membres n'a été que légèrement supérieur à la norme de résultats fixée.

Tableau 4. Pertinence des objectifs définis dans le mandat et des réalisations escomptées du PTB au regard des besoins stratégiques des membres

Réalisations escomptées/Objectifs stratégiques	Pertinence élevée	Pertinence appelée à augmenter
Réduire les risques de distorsions aux échanges et à l'investissement induites par l'impôt	96 %	42 %
Réduire les risques de double imposition internationale et de non-imposition involontaire	92 %	58 %
Réduire les risques de différends fiscaux internationaux entre gouvernements, ainsi qu'entre le gouvernement et les contribuables	88 %	58 %
Promouvoir une assistance mutuelle entre les pays et des procédures permettant l'établissement de meilleures pratiques ainsi qu'un dialogue sur les politiques fiscales et les pratiques administratives conflictuelles et leur résolution	88 %	52 %
Lutter contre l'évasion et la fraude fiscales dans le contexte d'une coopération internationale avec d'autres pays sur ce sujet	85 %	60 %
Améliorer la transparence et les échanges de renseignements, parvenir à des accords avec les centres financiers « offshore » et mettre en œuvre ces accords	84 %	52 %
Continuellement évaluer et, le cas échéant, améliorer la conception des politiques fiscales ainsi que la conception et le fonctionnement des systèmes fiscaux nationaux et internationaux	81 %	65 %
Réformes fiscales afin d'établir un système fiscal plus compétitif, plus équitable et plus simple	80 %	64 %
Promouvoir une concurrence fiscale plus loyale	79 %	60 %
Disposer de recettes publiques garanties permettant aux administrations de fournir les services votés par leurs citoyens	77 %	46 %
Améliorer la compréhension des effets de la politique fiscale sur l'environnement, le changement climatique, les inégalités et l'innovation	76 %	50 %
Améliorer l'efficacité et l'efficacités de notre administration fiscale nationale en termes de service au contribuable et d'application de la loi	73 %	58 %
Améliorer le respect des législations fiscales, renforcer les moyens de détecter leur violation, et réduire les coûts administratifs et de mise en conformité	72 %	42 %
Réduire les distorsions de concurrence provoquées par des dispositifs qui permettent à quelques contribuables d'échapper à l'impôt au détriment de la majorité de ceux qui respectent la législation	72 %	52 %
Améliorer l'efficacité des enquêtes concernant les délits à caractère fiscal, notamment la prise en compte des liens entre ce type de délits et le blanchiment de capitaux, la corruption et autres délits graves	68 %	60 %
Soutenir l'intégration des pays non Membres dans l'économie internationale en améliorant leur sensibilisation et leur contribution aux normes, lignes directrices et pratiques exemplaires internationales dans le domaine de la politique et de l'administration fiscales	54 %	31 %

Source : Enquête d'évaluation (26 réponses).

3.2 *Analyse de l'efficience*

72. L'efficience d'un organe de l'OCDE est analysée en s'attachant, d'une part, à déterminer dans quelle mesure il fonctionne de manière optimale (efficience des processus) et, d'autre part, à examiner la qualité de ses Résultats et les ressources utilisées pour les produire (efficience technique).

73. Les données utilisées pour effectuer la présente analyse proviennent principalement des sources suivantes :

- l'évaluation de la qualité des Résultats du Comité pendant la période 2005-2008, réalisée à partir des réponses des membres à un questionnaire et de l'enquête PIR pour 2009-2010 ;
- des entretiens avec des délégués du Comité et des agents de l'OCDE sur la façon dont le CFA oriente et met en œuvre ses travaux, y compris ses interactions avec d'autres organes de l'OCDE et avec des entités extérieures ;
- des entretiens avec des agents d'autres organisations internationales et des représentants des parties prenantes en relation avec le Comité ;
- les comptes rendus de réunion et autres documents clés produits par le Comité.

3.2.1 *Définition de l'orientation stratégique du Comité*

74. Les orientations d'un organe de l'OCDE, c'est-à-dire les conséquences sur l'action publique qu'il espère susciter grâce à ses travaux, devraient être exprimées dans son mandat, dans ceux de ses organes subsidiaires le cas échéant (par exemple lorsque le degré de spécialisation des différents organes est élevé), et figurer également sous forme de réalisations escomptées dans son programme de travail. La conformité des conséquences attendues sur l'action publique (c'est-à-dire des objectifs stratégiques) aux besoins des principaux décideurs dépend des processus d'établissement des mandats et des programmes de travail.

75. Le mandat précédent du Comité des affaires fiscales expirait en 2008 et a été révisé en conséquence la même année. Des discussions ont eu lieu au sein du Comité en janvier 2008¹⁷ sur la base d'une proposition du Secrétariat qui était largement tirée d'une fiche descriptive mise au point en 1995 et légèrement révisée en 2002¹⁸. Le mandat proposé a été révisé, avec quelques ajustements mineurs, à la lumière des commentaires des délégués et approuvé lors de la réunion de juin 2008 du Comité des affaires fiscales¹⁹. Les retours des délégués montrent que les discussions qui ont eu lieu au sujet du mandat ont eu un caractère relativement limité.

76. Les différences entre les mandats de 2008 et 2002 ont été dans une large mesure formelles et ont consisté essentiellement à ajouter un objectif prioritaire et à prendre en compte la priorité donnée aux travaux avec les non-Membres²⁰.

77. En octobre 2011, le Bureau du Comité des affaires fiscales a tenu pour la première fois un séminaire au cours duquel les questions traitées ont été à la fois d'ordre stratégique et organisationnel. L'objet de ce séminaire était notamment la prise en compte de la nécessité d'une réflexion stratégique plus approfondie à moyen et long terme pour déterminer les orientations futures du Comité.

17. [CTPA/CFA/M\(2008\)1](#).

18. [CTPA/CFA\(2008\)10](#).

19. [CTPA/CFA/M\(2008\)2/REV1](#).

20. [CTPA/CFA\(2008\)147](#).

78. En ce qui concerne la mise au point du programme de travail du Comité des affaires fiscales, le stade initial consiste en discussions tenues au sein des groupes de travail et groupes au cours de la première année de la nouvelle période bisannuelle, sur la base d'une liste de projets possibles proposés par le Secrétariat. Après un processus d'évaluation et de discussion, chaque groupe de travail établit une liste de projets que le Comité des affaires fiscales examine et finalement le Bureau du Comité des affaires fiscales formule une proposition d'ensemble qui sera examinée au cours des réunions du Comité. Le projet de programme de travail qui en résulte, et qui ne comporte le plus souvent que des modifications mineures des propositions initiales des groupes de travail, est renvoyé aux sous-groupes pour vérification avant leur adoption définitive. Dans le cas des réunions conjointes d'experts de la fiscalité et de l'environnement, l'élaboration du programme de travail suit un processus similaire, sur la base d'une proposition initiale des deux secrétariats concernés, accompagnée d'une liste de projets qui sont soumis à la fois au Comité des affaires fiscales et au Comité des politiques d'environnement pour approbation²¹.

79. L'élaboration du programme de travail du Comité est considérée par une grande majorité de délégués comme transparente et efficace, en raison des travaux préparatoires du Secrétariat et de la participation des présidents de groupes de travail, ainsi que de leurs bureaux lorsqu'ils existent. Toutefois, du fait de la nature de ce processus, il ne reste guère de marge de manœuvre au Comité des affaires fiscales pour apporter des ajustements au programme de travail étant donné la prédominance des travaux en cours sur les règles et normes fiscales internationales, ainsi que l'importance croissante de plusieurs domaines de travaux à la suite de la crise financière et économique, tels que l'analyse des politiques fiscales nationales, les impôts indirects et les échanges de renseignements.

80. En 2010, le Comité des affaires fiscales a adopté une approche plus « descendante » pour la préparation du Programme de travail et budget 2011-12 à la lumière de la modification du contexte des politiques publiques et de la nécessité de concilier ses propres priorités avec celles qui sont fixées de manière centralisée dans le cadre de l'Organisation²². À l'appui de cette approche, des discussions à haut niveau ont eu lieu au cours des réunions du Comité des affaires fiscales afin d'identifier les priorités essentielles ou nouvelles à prendre en compte au cours des deux prochaines années. Ces séances de réflexion sont désormais la première étape de l'élaboration du programme de travail²³. Bien que l'addition de ce point à l'ordre du jour des réunions du Comité des affaires fiscales soit très appréciée par la plupart des délégués, plusieurs d'entre eux – essentiellement des décideurs de divisions de la fiscalité internationale – ont posé la question de savoir si le Comité des affaires fiscales disposait d'une diversité de profils appropriés (c'est-à-dire du bon dosage de responsables politiques de haut niveau, de dirigeants d'administrations et d'experts en fiscalité internationale) pour examiner les questions de politique fiscale très diverses et de haut niveau qui sont évoquées au cours de ces sessions.

3.2.2 Réorganisation du Comité

81. En 2005 et 2006, le Comité des affaires fiscales a effectué une série d'examen en profondeur des activités de ses organes subsidiaires. Cette initiative avait pour objet de permettre au Comité de réfléchir sur l'orientation à long terme et l'organisation de ses travaux du point de vue de ses organes subsidiaires, d'élaborer son programme de travail et de traiter des questions connexes d'affectation des ressources en dehors du processus de programmation bisannuelle. Ces examens ont été effectués deux par deux avant de donner lieu à des débats au sein du Comité des affaires fiscales. Les examinateurs ont été invités à évaluer chaque organe subsidiaire en le replaçant, dans la mesure du possible, dans le contexte de l'ensemble du Comité des affaires fiscales ainsi que dans une optique horizontale concernant le Comité des affaires

21. [COM/ENV/EPOC/CTPA/CFA\(2009\)42](#).

22. [CTPA/CFA/M\(2010\)2](#).

23. [CTPA/CFA\(2011\)50](#).

fiscales²⁴. La principale conclusion de ce processus d'examen a été que la structure du Comité des affaires fiscales était satisfaisante et ne nécessitait aucun changement.

82. La restructuration du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (GFTEI) en 2009²⁵ a eu une influence déterminante sur la décision du Comité d'entreprendre en septembre 2010 une réorganisation de la structure des travaux du Comité des affaires fiscales sur les échanges de renseignements liés à la fiscalité²⁶. En plus du Forum mondial, cette restructuration a concerné le Forum sur les pratiques fiscales dommageables et le Groupe de travail n° 8 sur l'évasion et la fraude fiscales ainsi que son organe subsidiaire de niveau III. À la suite de l'examen, la décision suivante a été prise²⁷ :

- remplacer le groupe de travail n° 8 sur l'évasion et la fraude fiscales par un nouvel organe subsidiaire de niveau II, le Groupe de travail n° 10 sur l'échange de renseignements et la discipline fiscale, en lui donnant un mandat plus large que son prédécesseur couvrant les activités actuelles du Groupe de travail n° 8 (à l'exception des travaux sur les mesures fiscales visant à lutter contre la corruption, qui ont été transférés au nouveau Groupe d'action sur les délits à caractère fiscal et autres délits) ainsi que les travaux sur les échanges de renseignements, qu'ils soient effectués par le Forum sur les pratiques fiscales dommageables ou par l'ancien sous-groupe du Groupe de travail n° 8 sur les délits à caractère fiscal et le blanchiment de capitaux ;
- transformer le sous-groupe de niveau III sur les délits à caractère fiscal et le blanchiment de capitaux (sous-groupe du Groupe de travail n° 8) en un organisme de niveau II, le groupe d'action sur les délits à caractère fiscal et autres délits (TCML), dont le mandat a été élargi pour y inclure également les travaux qui relevaient précédemment de l'ancien Groupe de travail n° 8 dans le domaine des mesures fiscales prises pour lutter contre la corruption.

83. Ces changements, mis en œuvre en 2010, visaient à regrouper l'ensemble des activités liées à l'échange de renseignements à l'intérieur d'un sous-groupe unique, afin d'éviter les chevauchements, de créer une tribune intégrée afin de coordonner les relations entre le Comité des affaires fiscales et le GFTEI et de permettre aux membres du Comité de définir une position commune avant de procéder à des discussions plus larges dans le cadre du GFTEI. Un autre objectif était de distinguer plus clairement les travaux sur les délits à caractère fiscal dans le cadre du Comité des affaires fiscales²⁸.

84. Tous les délégués ont remarqué que la restructuration était nécessaire et que jusqu'à présent elle avait atteint les objectifs mentionnés ci-dessus. La seule critique, qui provenait de divers horizons mais en particulier des délégués du Groupe de travail n° 8, porte sur le processus lui-même qui a été considéré comme trop hâtif et insuffisamment ouvert et transparent. Certains délégués ont également souligné que la restructuration aurait pu être plus complète et intégrer également le domaine des pratiques fiscales dommageables.

85. En janvier 2010, le Comité des affaires fiscales a créé un nouveau groupe de travail, le groupe sur les avantages résultant des conventions et l'amélioration de la discipline fiscale (Groupe TRACE) responsable de la mise en place de systèmes efficaces de convention comportant des avantages fiscaux et

24. [CTPA/CFA\(2005\)3](#) et [CTPA/CFA/M\(2005\)1](#).

25. Désigné antérieurement sous le nom de Forum mondial de l'OCDE sur la fiscalité.

26. [CTPA/CFA/ACS/M\(2010\)1/CONF](#) ; [CTPA/CFA/NOE2/M\(2010\)2/CONF](#).

27. [CE\(2010\)13](#).

28. [CTPA/CFA\(2010\)59/CONF](#).

de l'identification de solutions permettant d'améliorer les capacités des pays d'assurer la discipline fiscale appropriée aussi bien du point de vue des pays de la source que des pays de résidence. Ce groupe poursuit les travaux lancés par le projet sur les organismes de placement collectif en 2006²⁹.

3.2.3 *Fonctionnement du Comité*

86. Les modalités d'organisation, de préparation et de mise en œuvre de ses travaux influent sur la capacité d'un organe de l'OCDE d'attirer les délégués nationaux compétents et de mobiliser les experts nécessaires pour produire en temps voulu des résultats de qualité, avec les ressources disponibles au sein du Secrétariat. La qualité³⁰ et l'actualité des produits, ainsi que la sensibilisation des usagers potentiels, sont considérées comme des déterminants clés de leur utilisation et de leur impact sur l'action publique.

87. Le mandat du Comité des affaires fiscales pour 2008-13 décrit les responsabilités suivantes du Comité :

- élaborer des normes, lignes directrices et pratiques exemplaires dans des domaines où la coordination internationale est souhaitable et en surveiller la mise en œuvre pratique ainsi que celle d'autres recommandations ;
- servir d'enceinte où de hauts responsables de la politique fiscale et des administrateurs fiscaux et, le cas échéant, des représentants du monde des affaires et d'autres organes de la société civile, pourront examiner des questions nationales et internationales de politique fiscale et d'administration de l'impôt, ainsi que les problèmes apparaissant dans une économie en voie de mondialisation et nécessitant une réponse de la part des hauts responsables de la politique fiscale ;
- fournir aux pays de l'OCDE des statistiques fiscales comparables à l'échelle internationale ainsi que des comparaisons entre les principales taxes en vigueur dans l'ensemble de la zone OCDE, et procéder à des analyses stratégiques des questions fondamentales relevant de la politique et de l'administration fiscales qui seront reprises dans des publications, synthèses et documents comparables.

88. Le Comité des affaires fiscales se réunit deux fois par an, généralement pendant une journée et demie. Son bureau est composé de douze délégués et se réunit trois à quatre fois par an. Il joue un rôle actif dans la préparation des réunions, et travaille en liaison étroite avec le Secrétariat.

89. Au cours de ses réunions, le Comité des affaires fiscales examine et précise les procédures de travail tout en discutant des questions essentielles ou nouvelles liées à la fiscalité parallèlement à des projets spécifiques, ou avant leur mise en œuvre et il assure également l'élaboration du programme de travail, ainsi que des activités de coordination et de suivi (c'est-à-dire les mises à jour de projets du groupe de travail, et les projets horizontaux) et l'évaluation de tous les résultats des organes subsidiaires.

90. En 2008, le Comité a décidé de consacrer davantage de temps aux questions de substance au cours des réunions, ce qui a été facilité par un recours accru à la procédure écrite pour consulter les délégués et obtenir l'approbation de divers documents et résultats attendus des travaux.

91. Malgré ces changements, en particulier dans le domaine des réformes de la politique fiscale nationale à la suite de la crise financière et économique, une majorité de délégués considèrent qu'il n'y a

29. [CE\(2011\)1](#)

30. Par exemple sur le plan de la pertinence de l'analyse, de l'exactitude/de la fiabilité, du caractère pratique, de l'intérêt pour l'action publique, de la présentation et de la concision.

pas encore suffisamment de discussions de fond au cours des réunions du Comité des affaires fiscales. De plus, on soutient qu'un petit nombre seulement de pays Membres participent activement à ces discussions. Beaucoup considèrent par ailleurs que les discussions les plus stratégiques ont lieu au cours des réunions du Bureau et ne font donc intervenir qu'une partie des Membres.

3.2.4 *Fonctionnement de la structure subordonnée au CFA*

92. Entre 2005 et 2010, la sous-structure du Comité des affaires fiscales était composée des groupes de travail suivants qui lui rendaient compte directement :

- *Groupe de travail n° 1 sur les conventions fiscales et les questions connexes* chargé :
 - de servir de cadre à l'examen des questions relatives à la négociation, l'application et l'interprétation des conventions fiscales ;
 - d'étudier les propositions de modification du Modèle de Convention fiscale de l'OCDE ;
 - de rédiger les recommandations nécessaires concernant le traitement des questions qu'il a examinées et la mise à jour périodique du Modèle de Convention fiscale.
- *Groupe de travail n° 2 sur l'analyse des politiques et les statistiques fiscales* chargé d'analyser et de mesurer les implications sociales et économiques des politiques fiscales, en particulier :
 - de prendre la responsabilité de la publication annuelle sur les statistiques fiscales et l'imposition des revenus ;
 - d'analyser les questions de politique fiscale actuelles ;
 - d'apporter un avis et une expérience sur les questions liées à la fiscalité aux autres divisions de l'OCDE ;
 - de prendre la responsabilité du bon fonctionnement de la base de données fiscale de l'OCDE ainsi que de la bonne diffusion de ses informations.
- *Groupe de travail n° 6 sur l'imposition des entreprises multinationales* chargé :
 - de poursuivre ses travaux sur les questions se rattachant aux prix de transfert ;
 - d'assurer le suivi de l'application du rapport de 1995 en liaison avec les autorités fiscales des pays Membres et avec la participation des milieux d'affaires, de recommander au Conseil d'amender et de mettre à jour le rapport de 1995, s'il y a lieu, compte tenu de ce suivi ;
 - de rendre compte périodiquement au Conseil des résultats de ses travaux dans ces domaines ainsi que toute proposition pertinente en vue d'améliorer la coopération internationale ;
 - de développer son dialogue avec les pays non Membres, conformément à la politique de l'Organisation, en vue de les aider à se familiariser avec le rapport de 1995 et s'il y a lieu de les encourager à adhérer eux-mêmes au rapport de 1995.
- *Groupe de travail n° 8 sur l'évasion et la fraude fiscales* qui, jusqu'en 2010, était chargé³¹ :

31. Cet organe subsidiaire a été remplacé en 2010 par le Groupe de travail n° 10 sur l'échange de renseignements et la discipline fiscale [[CE\(2010\)13](#)].

- de développer et améliorer le cadre juridique, pratique et administratif afin de faciliter l'échange de renseignements et l'assistance administrative mutuelle tout en veillant à assurer la protection des droits des contribuables ;
 - d'examiner les aspects juridiques, politiques et administratifs de l'évasion et de la fraude fiscales d'un point de vue tant national qu'international ;
 - de contribuer à faire appliquer et à promouvoir le volet fiscal de la Convention sur la lutte contre la corruption ;
 - d'organiser des réunions des inspecteurs des impôts sur les thèmes et aux moments convenus par le Comité des affaires fiscales.
- *Groupe de travail n° 9 sur les impôts sur la consommation* chargé :
 - de servir de cadre à l'examen des questions de politique et d'administration fiscales, tant sur le plan national qu'international, dans le domaine des impôts sur la consommation ;
 - d'apporter son assistance aux pays Membres afin d'assurer des résultats fiscaux appropriés et effectifs par la mise au point de produits adaptés pour traiter ces questions et par la publication de données comparatives et d'informations concernant l'application des impôts sur la consommation ;
 - de développer le dialogue avec les économies non membres de l'OCDE pour améliorer la conception et le fonctionnement de leurs systèmes d'impôts sur la consommation.

93. Les organes suivants rendent également compte directement au Comité des affaires fiscales :

- *Le Forum sur les pratiques fiscales dommageables* chargé :
 - de mettre en œuvre les recommandations et les lignes directrices pour lutter contre les pratiques fiscales dommageables ;
 - de rendre périodiquement compte au Conseil des résultats de ses travaux sur ces questions ainsi que de toute proposition pertinente visant à améliorer la coopération pour lutter contre les pratiques fiscales dommageables ;
 - de développer son dialogue avec les pays non Membres, en conformité avec la politique de l'Organisation, dans le but d'aider ces pays à se familiariser avec l'analyse et les conclusions du Rapport (*Concurrence fiscale dommageable : Un problème mondial*) et, le cas échéant, de les encourager à s'associer eux-mêmes aux recommandations figurant dans ce Rapport.
- *Le Forum sur l'administration de l'impôt* sert de cadre destiné à des administrateurs fiscaux afin de fournir une analyse stratégique, et proposer des réponses à des questions importantes d'administration fiscale.
- *Le Conseil pour la coopération avec les économies non-OCDE* est chargé de veiller à l'harmonisation du programme de coopération avec les thèmes de travail prioritaires du Comité des affaires fiscales.

94. En 2010, le Groupe de travail n° 10 sur l'échange de renseignements et la discipline fiscale a été créé avec pour responsabilités :

- de fournir le soutien stratégique en matière politique, juridique et technique pour développer et améliorer le cadre juridique, pratique et administratif pour faciliter l'échange de renseignements et l'assistance administrative mutuelle afin d'améliorer la

discipline fiscale tout en veillant à assurer un équilibre adéquat avec la protection des droits des contribuables ;

- d'améliorer la capacité des pays de s'attaquer à l'évasion et à la fraude fiscales et de lutter contre la planification fiscale agressive ;
- de renforcer la coopération internationale en matière d'échange de renseignements entre les administrations fiscales et les décideurs en matière de politique fiscale.

95. Ces organes rendent compte au Comité des affaires fiscales sous forme d'exposés au cours des réunions et de rapports écrits. Afin de laisser plus de temps à consacrer aux discussions entre délégués, la présentation des rapports d'étape du Groupe de travail est effectuée par le Président adjoint du Comité des affaires fiscales. Les Présidents de groupes de travail ou les délégués interviennent directement sur les questions spécifiques traitées par le Comité des affaires fiscales.

96. Les réunions conjointes d'experts de la fiscalité et de l'environnement ont lieu chaque année et rassemblent des délégués du Groupe de travail n° 2 du Comité des affaires fiscales sur l'analyse des politiques et les statistiques fiscales ainsi que du Groupe de travail sur les politiques d'environnement nationales au cours d'une session qui a lieu à une date très rapprochée des réunions de ces groupes de travail. Le mandat des réunions conjointes d'experts de la fiscalité et de l'environnement, qui est réexaminé tous les deux ans par ses deux comités de tutelle, indique qu'un rapport doit être effectué chaque année par les réunions conjointes et doit porter notamment sur l'examen des différentes options de politique fiscale en vue d'être transmis au CFA et à l'EPOC. Les résumés de réunions montrent que des rapports ont été transmis et examinés dans le cadre du CFA, ce qui n'a pas été le cas dans celui de l'EPOC depuis 2006³².

97. La plupart des organes subsidiaires de niveau II du Comité des affaires fiscales ont leurs propres organes subsidiaires auxquels ils délèguent certains aspects de leurs travaux, tout en faisant également appel à des groupes de direction spécifiques à certains projets, souvent de nature temporaire, pour effectuer des travaux très ciblés dans des délais fixés au préalable.

98. Selon les résumés des réunions, certains délégués ont fait observer que le recours croissant à des sous-groupes, et notamment à des sous-groupes conjoints, rendait les consultations et la transmission de rapports d'autant plus importantes que ces organismes sont la plupart du temps composés d'un petit nombre de pays Membres. Toutefois, lorsque la transmission de rapports au Comité des affaires fiscales a été appropriée, les délégués ont estimé que l'utilisation d'équipes de projet restreintes était très efficace, en permettant une meilleure participation des délégués et des experts à la réalisation des travaux de substance du Comité. Au cours de la période examinée, cette approche a été adoptée plus particulièrement par le Groupe de travail n° 6, le Groupe de travail n° 9 et le Groupe de travail n° 10.

99. Les relations entre les groupes de travail sont assurées dans une large mesure par l'intermédiaire du Secrétariat, sur lequel ils comptent pour accéder aux informations sur les travaux connexes menés dans d'autres secteurs de la sous-structure. À cet égard, l'exception la plus formelle et la plus structurée est observée dans le domaine des conventions fiscales internationales. Par exemple, le Modèle de Convention fiscale de l'OCDE concernant le revenu et la fortune, qui relève principalement de la responsabilité du Groupe de travail n° 1, comporte également des clauses relatives à l'imposition des bénéficiaires des sociétés et aux établissements stables (visés respectivement à l'article 7 et à l'article 5 de la Convention). Plusieurs groupes conjoints ont été constitués pour traiter de ces interdépendances entre les règles et normes dans le cadre du Comité des affaires fiscales, par exemple, le Groupe rédactionnel conjoint des Groupes de travail

32. Voir le prochain rapport EPOC IDE, [C\(2012\)14](#).

n° 1 et n° 6 sur l'attribution de bénéfices aux établissements stables, qui a fonctionné de 2005 à 2010 et le Groupe de travail conjoint GT1-GT6 sur les réorganisations d'entreprises, qui a fonctionné de 2006 à 2008.

100. Une autre justification des liaisons entre comités réside dans les interactions entre les aspects politiques et administratifs respectifs de la fiscalité internationale et c'est dans ce contexte que les délégués ont souligné l'importance du dialogue entre les administrateurs et les responsables politiques pour améliorer l'efficacité de la politique fiscale et de sa mise en œuvre. On peut en citer comme exemple la lutte contre la fraude fiscale, qui oblige à tenir compte à la fois des aspects politiques et administratifs, et qui fait ainsi appel à l'expertise du Groupe de travail n° 8, du Forum sur l'administration de l'impôt et du Forum sur les pratiques fiscales dommageables³³. En dehors de certaines initiatives de coopération dans un domaine limité, telles que l'étude sur les particuliers fortunés avec le Groupe de travail n° 8, un certain nombre de délégués estiment que les interactions entre le Forum sur l'administration de l'impôt et les autres groupes de travail sont insuffisantes. Le Forum a travaillé, par exemple, sur les aspects pratiques des prix de transfert sans faire appel à l'expertise disponible au sein du Groupe de travail n° 6, qui est le principal organe compétent du CFA dans ce domaine. Bien que la position particulière du Forum sur l'administration de l'impôt au sein du Comité ait fait l'objet à plusieurs reprises de discussions du Bureau du CFA, qui a organisé en 2010 une réunion spécifique avec le Bureau du FTA, aucune solution satisfaisante permettant de concilier à la fois la nécessité de mieux intégrer le Forum sur l'administration de l'impôt dans la structure du Comité et les préoccupations des membres du Forum n'a encore été trouvée.

3.2.5 Activités dans le domaine des relations mondiales

101. Le degré d'influence d'un comité en dehors de la zone OCDE est lié dans une certaine mesure à la promotion de la diffusion de connaissances ou de pratiques en direction des non-Membres dans le cadre de ses activités relevant des relations mondiales. Il peut aussi résulter de la participation de non-Membres aux travaux d'un comité en tant qu'observateurs réguliers ou *ad hoc*, qui permet aux produits réalisés de tenir compte des besoins des pays en développement. Dans certains cas, la participation aux processus d'adhésion et d'engagement renforcé et/ou l'adhésion de non-Membres à un instrument spécifique de l'OCDE fournit un moyen plus direct d'exercer un impact.

102. La nécessité, pour l'OCDE, de prendre en compte les économies non Membres dans les travaux du Comité des affaires fiscales a été officiellement reconnue depuis les années 90 et la révision de 2008 de son mandat a mis à nouveau l'accent sur ce point, déclarant que l'objectif du Comité est de permettre *aux gouvernements des pays Membres et non Membres de l'OCDE d'améliorer la conception et le fonctionnement de leurs systèmes fiscaux, de favoriser la coopération et la coordination entre eux dans le domaine de la fiscalité, et de réduire les obstacles fiscaux aux échanges et aux investissements internationaux*³⁴. Pour répondre à cet objectif, le Comité des affaires fiscales devait *renforcer le dialogue avec les économies non membres afin de leur faire mieux connaître et appliquer davantage les normes et principes du Comité et d'étudier ensemble l'identification des bonnes pratiques*³⁵.

103. C'est dans ce contexte que les activités du Comité des affaires fiscales ont été menées de manière durable et complète dans le domaine des relations au niveau mondial. Chargé à l'origine de superviser les Centres fiscaux multilatéraux de l'OCDE et de mettre en œuvre le Programme de relations mondiales, le Conseil pour la coopération avec les économies non-OCDE a sensiblement développé son rôle au cours de la période examinée, actuellement chargé d'organiser une série de manifestations dont le nombre dépasse

33. [CTPA/CFA/M\(2008\)2/REV1](#).

34. [C\(2008\)147](#).

35. *Ibid.*

actuellement 70, notamment des sessions de formation³⁶ et des séminaires avec les non-Membres³⁷. En 2007, le Comité des affaires fiscales a donné au Conseil la responsabilité d'élaborer et de mettre en œuvre les résolutions du Conseil sur l'élargissement et l'Engagement renforcé³⁸. Son rôle a continué à évoluer, dans la mesure où il est désormais responsable de la stratégie et de la supervision de tous les aspects des relations du Comité des affaires fiscales avec les non-Membres, y compris, depuis 2010, les aspects fiscaux du Programme conjoint du Comité des affaires fiscales et du Comité d'aide au développement sur la fiscalité et le développement³⁹. Le Conseil pour la coopération avec les économies non-OCDE a conçu une stratégie de relations mondiales⁴⁰ et d'Engagement renforcé⁴¹ qui devra être mise à jour périodiquement.

104. Le mandat du Conseil pour la coopération avec les économies non-OCDE est cependant resté inchangé depuis sa création en 2001, en se référant toujours principalement à sa responsabilité, qui consiste à *superviser l'harmonisation du programme de coopération et les principaux thèmes de travail du Comité des affaires fiscales*. Un certain nombre de délégués ont fait part de leurs préoccupations concernant ce qu'ils considèrent comme une mission peu claire du Conseil pour la coopération avec les économies non-OCDE et ses chevauchements avec le rôle du Bureau du Comité des affaires fiscales qui, selon eux, englobe aussi l'orientation des relations avec les non-Membres. Il y a lieu de noter par ailleurs dans ce contexte le faible niveau de participation des délégués au Conseil pour la coopération avec les économies non-OCDE, notamment au cours des années 2007 à 2009.

105. Le Comité des affaires fiscales dispose de plusieurs instruments dans ses relations avec les non-Membres :

- le Programme de relations mondiales mentionné ci-dessus ;
- le statut d'observateur et de participant à part entière ;
- les forums mondiaux de la Partie I ;
- les programmes de la Partie II (par exemple, le Réseau fiscal, le GFTEI) ;
- les initiatives fiscales régionales ;
- l'inclusion des positions des pays non Membres dans le Modèle de Convention fiscale de l'OCDE.

106. Le Programme des relations mondiales met l'accent sur la mise en place d'un dialogue mondial sur les questions fiscales par l'organisation chaque année d'un nombre important de manifestations sur les questions fiscales internationales, la politique fiscale et l'administration de l'impôt, conformément au programme du Comité des affaires fiscales⁴². Certains de ces dialogues sur la politique fiscale ou sessions

36. À titre d'exemple des résultats d'un programme d'ouverture, plus de 36 000 responsables chinois ont été formés à ce jour.

37. [CTPA/CFA/BCN\(2008\)9/CONF](#).

38. [CTPA/CFA/BCN\(2008\)9/CONF](#).

39. *Committee on Fiscal Affairs Overview*, juin 2011, CTPA.

40. [CTPA/CFA/BCN\(2010\)4/CONF](#).

41. [CTPA/CFA/ACS\(2010\)2/REV1/CONF](#), révisé en 2011 sous la cote [CTPA/CFA/ACS\(2011\)21/CONF](#).

42. Par exemple, plus de 3 500 responsables fiscaux d'économies non Membres ont participé à environ 80 manifestations en 2010 (relations mondiales 2010/11, rapport annuel, CTPA, 2011).

de formation ont eu lieu dans l'un des Centres fiscaux multilatéraux de l'OCDE⁴³ tandis que d'autres, qui correspondent souvent plus précisément à des besoins spécifiques de certains pays, sont organisés par les économies non Membres. Certaines manifestations peuvent également avoir lieu dans le cadre de programmes régionaux ou sous les auspices d'entités nationales de formation en matière fiscale et d'autres organisations internationales. Le programme est évalué chaque année par le Service indépendant d'évaluation⁴⁴. Ces évaluations annuelles ont conclu que le programme est un succès, les participants ayant indiqué que le bénéfice tiré de leur formation était significatif, pertinent et utile dans le cadre de leurs fonctions⁴⁵. Conformément à ces résultats, les non-Membres interrogés ont souligné unanimement le « formidable soutien méthodologique » ainsi que le « haut niveau d'expertise des intervenants dans ces manifestations » ainsi que la « qualité des échanges » entre les participants. Les délégués concernés ont également souligné les bénéfices qu'ils en ont tirés, notamment le fait que la participation à ces manifestations a renforcé leurs compétences et leur a permis d'acquérir une meilleure compréhension des besoins et contraintes spécifiques des non-Membres.

107. Les modifications les plus récentes intervenues dans le Programme de relations mondiales comprennent le recours aux interactions avec les non-Membres au cours des formations et séminaires, les consultations dans le cadre du Groupe consultatif pour la coopération avec les économies non-OCDE⁴⁶ — qui comporte une majorité de membres de pays non-OCDE — afin de les consulter d'une manière plus explicite dans le cadre de la mise au point des instruments de l'OCDE. Par exemple, des réunions annuelles entre le Bureau du Groupe de travail n° 6 et des hauts responsables des principaux pays non Membres ont été tenues afin de connaître leur point de vue sur les prix de transfert et d'en tenir compte dans les travaux du Groupe de travail n° 6 sur la simplification des principes en matière de prix de transfert⁴⁷. Cette approche plus globale a également servi d'exemple pour mettre davantage l'accent sur les objectifs de développement et l'intégration accrue des mesures de renforcement des capacités fiscales dans le programme, comme l'a recommandé le Groupe d'action sur la fiscalité et le développement⁴⁸.

108. Les publications du Modèle de Convention fiscale mis à jour comportent également une section distincte sur les positions des pays non Membres concernant divers articles de la Convention. L'élaboration de cette section, qui donne lieu à de nombreuses interactions entre ces pays et le Secrétariat, contribue à renforcer la compréhension des dispositions en question.

43. Les Centres fiscaux multilatéraux sont, depuis 1991, des lieux de réunion permanents où se tiennent des ateliers régionaux afin de favoriser les échanges d'expérience, entre responsables fiscaux de pays en transition et experts de pays membres de l'OCDE. Il existe des centres fiscaux multilatéraux à Ankara, Budapest, Vienne ainsi qu'en Corée (voir http://www.oecd.org/document/9/0,2340,en_2649_34897_1909385_1_1_1_1.00.html).

44. Le Service indépendant d'évaluation est composé de l'Agence du revenu du Canada et de l'Inland Revenue du Royaume-Uni.

45. Les résultats des évaluations pour 2008, 2009 et 2010 sont présentés respectivement dans les documents [CTPA/CFA/BCN\(2009\)4/CONF](#), [CTPA/CFA/BCN\(2010\)2/CONF](#) et dans le rapport annuel 2010/11 du Programme de relations mondiales (Relations mondiales 2010/11, rapport annuel, CTPA, 2011).

46. Le Groupe consultatif pour la coopération avec les économies non-OCDE est un groupe consultatif qui rend compte au Conseil pour la coopération avec les économies non-OCDE. Il permet un dialogue entre membres et non-membres afin de définir collectivement des propositions d'orientation du programme de relations mondiales. Dix pays membres de l'OCDE et treize économies non membres participent à ce groupe.

47. [CTPA/CFA/ACS\(2011\)21/CONF](#).

48. [CTPA/CFA/BCN\(2011\)6/CONF](#).

109. Le Comité des affaires fiscales a également resserré ses liens avec les non-Membres dans le cadre de leur participation à des réunions en tant qu'observateurs permanents ou *ad hoc*. En ce qui concerne les observateurs permanents, la pratique courante consiste à accorder ce statut aux non-Membres en ce qui concerne le Comité dans son ensemble, y compris tous ses organes subsidiaires. En 2010, le Comité avait cinq observateurs permanents qui assistaient aux réunions de la majeure partie de la structure du Comité : Afrique du Sud, Argentine, Chine, Inde et Russie. Le Brésil, la Colombie et la Malaisie ont été observateurs *ad hoc* pour certaines réunions de groupes de travail.

110. Malgré d'importantes différences dans le degré de participation des pays et d'implication dans les réunions, le statut d'observateur est considéré par la plupart des délégués comme constituant un instrument approprié pour favoriser les échanges de vues avec les principaux pays non Membres et les rapprocher des activités et des normes de l'OCDE.

111. Le Comité a envoyé récemment des signaux clairs de son intention d'intensifier la participation des non-Membres à ses processus de décision. Par exemple, la Chine est Vice-présidente du Groupe de travail n° 10 et la Malaisie est co-présidente du Groupe consultatif pour la coopération avec les économies non-OCDE depuis 2011. De même, l'Afrique du Sud a coprésidé le Groupe d'action informel sur la fiscalité et le développement depuis sa première réunion en 2010⁴⁹.

112. Dans le cadre de la stratégie d'Engagement renforcé élaborée par le Conseil pour la coopération avec les économies non-OCDE conformément aux lignes directrices du Conseil à l'intention des comités⁵⁰, le Comité des affaires fiscales a examiné la possibilité d'approfondir ses relations avec les pays de l'Engagement renforcé en les faisant passer d'un statut d'observateur permanent à une participation à part entière. L'octroi de ce statut suppose le respect des six « principes essentiels » du Comité concernant les conventions fiscales, l'analyse des politiques et les statistiques fiscales, les prix de transfert, les échanges de renseignements, les pratiques fiscales dommageables et les impôts sur la consommation⁵¹. Les groupes de travail sont chargés d'examiner dans quelle mesure les participants à part entière potentiels appliquent dans l'ensemble ces principes fondamentaux. Lorsque le résultat de cet examen est positif et que le pays invité souscrit à un engagement politique à une participation à part entière, le Comité des affaires fiscales accorde son soutien au pays afin de réduire les insuffisances identifiées⁵².

113. Bien que les résultats des examens préliminaires soient positifs à ce jour, les non-Membres interrogés ont souligné l'importance des moyens et ressources nécessaires pour se conformer aux normes et règles du Comité des affaires fiscales étant donné l'étendue des instruments dont dispose le Comité. Plusieurs délégués ont également fait observer que les non-Membres n'étaient guère incités à passer du statut d'observateur à celui de participant à part entière. Compte tenu de ce problème et de la participation croissante de l'Inde au Comité, un programme triennal de partenariat comprenant des manifestations à haut niveau sur les politiques et techniques fiscales a été signé en 2011. Ce programme de coopération a pour objet de faciliter la poursuite de la participation de l'Inde au Comité des affaires fiscales, dans le but d'aboutir en définitive à une participation à part entière⁵³. Les délégués font observer que cette approche encourageante pourrait être étendue à d'autres pays de l'Engagement renforcé qui ont manifesté leur intérêt pour les activités du Comité.

49. L'Afrique du Sud a également présidé le Forum sur l'administration de l'impôt pendant deux ans en 2005-06.

50. [C\(2010\)100/FINAL](#).

51. [CTPA/CFA\(2010\)70/CONF](#).

52. [CTPA/CFA/BCN\(2011\)2/CONF](#).

53. [CTPA/CFA/BCN\(2011\)1/CONF](#).

114. Le Comité des affaires fiscales a également pour objectif de développer ses relations avec les non-Membres par le soutien aux initiatives régionales. Il existe trois programmes fiscaux régionaux de ce type pour promouvoir le dialogue sur les questions fiscales entre des responsables confirmés de la politique fiscale dans des organisations régionales et des responsables de la politique fiscale de l'OCDE : MENA dans la région du Moyen-Orient et d'Afrique du Nord, SEE en Europe du Sud-est, et depuis 2010, LAC dans les pays d'Amérique latine et des Caraïbes.

115. Surtout, le Comité des affaires fiscales a noué des contacts avec des non-Membres via le Forum mondial sur la fiscalité. Jusqu'en 2009, le Forum consistait en deux réunions annuelles internationales dont l'une était centrée sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales pour favoriser et suivre la mise en œuvre des normes internationales dans ce domaine et le second portait essentiellement sur l'amélioration du dialogue avec les non-Membres en matière de conventions fiscales et de prix de transfert. L'examen externe des forums mondiaux de l'OCDE effectué en 2007 et les changements institutionnels qui en ont résulté, ont constitué l'occasion d'apporter des changements notables dans ce domaine et a abouti à la création de deux structures distinctes :

- Le Forum mondial sur les conventions fiscales et les prix de transfert, créé par le Comité des affaires fiscales afin de fonctionner sous sa direction. Étant donné les spécificités de ces deux domaines, le Comité des affaires fiscales a décidé, en 2011, d'organiser des réunions annuelles distinctes sur les conventions fiscales et les prix de transfert sous les auspices de ce forum mondial⁵⁴.
- Le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales (GFTEI) créé par le Conseil en tant que programme de Partie II et disposant d'un secrétariat spécifique autonome situé dans les locaux du CTP.

116. Il y a lieu également de noter les discussions qui ont eu lieu en 2011 au sein du Comité des affaires fiscales sur la création éventuelle d'un forum mondial sur la TVA⁵⁵.

117. La décision de créer le GFTEI a eu lieu dans un contexte où l'échange de renseignements liés à la fiscalité devenait une priorité politique essentielle à la suite de l'appel du G20 en faveur d'une approche résolument multilatérale de l'échange de renseignements fiscaux et de la désignation du GFTEI pour constituer la tribune internationale compétente dans ce domaine.

118. Des discussions ont eu lieu au sein du Comité des affaires fiscales sur la restructuration du Forum mondial, son champ d'application au regard des pays et des thèmes concernés, ainsi que sur ses procédures d'examen par les pairs et l'adoption des normes pertinentes de l'OCDE par les participants⁵⁶. La relation entre le Comité des affaires fiscales et le nouveau Forum mondial a également fait l'objet de discussions. Pour y faire suite, une proposition a été formulée et adoptée en septembre 2009 au cours de la réunion du Forum mondial qui s'est tenue à Mexico sur les dispositifs institutionnels et budgétaires à mettre en place ainsi que sur le mandat du Forum qui devait être défini sur une base de trois ans renouvelable et mettre l'accent sur l'examen par les pairs de la mise en œuvre des normes internationales⁵⁷. La qualité de membre du Forum est ouverte non seulement aux pays de l'OCDE mais aussi à toutes les économies du G20, à tous les centres financiers qui ont participé au précédent Forum mondial, aux pays identifiés par le Forum

54. [CTPA/CFA\(2011\)12/CONF](#).

55. [CTPA/CFA/NOE2/M\(2011\)2/CONF](#).

56. [CTPA/CFA/ACS/M\(2009\)2/CONF](#) ; [CTPA/CFA/FHP/NOE2/M\(2009\)1/CONF](#).

57. L'article 26 du Modèle de Convention fiscale de l'OCDE et le Modèle d'accord de 2002 de l'OCDE sur l'échange de renseignements en matière fiscale.

mondial comme pertinents pour ses travaux et, selon la demande du G20, aux pays en développement en général.

119. En 2011, le GFTEI a été en contact avec 105 membres, y compris les cinq pays de l'Engagement renforcé, et continue à se développer. Il est considéré à ce jour par tous les délégués interrogés comme un succès majeur. L'un des principaux facteurs de cette réussite a été la relation de confiance établie entre le Groupe de travail n° 10 et le GFTEI, qui peut à ce jour être résumée de la manière suivante : le Groupe de travail n° 10 élabore et met à jour des dispositions spécifiques en matière d'échange de renseignements fiscaux et fournit, à la demande des indications techniques au GFTEI pour la mise en œuvre et l'interprétation des dispositions adoptées par les membres du Forum mondial. Étant donné que ces dispositions résultent essentiellement des travaux passés du Comité des affaires fiscales, le GFTEI a déjà assuré la diffusion des instruments de l'OCDE au niveau mondial. Selon la plupart des délégués, cette relation a jusqu'à présent permis de résoudre l'arbitrage complexe entre la préservation du rôle moteur de l'OCDE dans la fixation de normes et l'adoption globale de ces normes par les non-Membres.

120. Toutefois, comme le Groupe de travail n° 10 et le GFTEI n'ont été créés que récemment, il reste nécessaire de suivre de près l'impact du GFTEI sur la diffusion des normes de l'OCDE. À court terme, le succès signalé du GFTEI reste à confirmer au moment où débute sa phase 2, qui est plus difficile. À moyen et long terme, certains délégués craignent que le GFTEI ne « gèle » les normes dans leur état actuel et n'entrave leur évolution vers des règles plus élaborées actuellement mises au point par l'OCDE par l'intermédiaire du Groupe de travail n° 10, en particulier celles qui sont fondées sur l'échange automatique de renseignements. L'élection déjà mentionnée de la Chine comme vice-président du Groupe de travail n° 10 est perçue comme un signal fort en ce qui concerne la volonté de l'OCDE d'inclure également les non-Membres dans la mise au point de nouvelles normes qui pourraient, à l'avenir, être diffusées au-delà des Membres de l'OCDE par l'intermédiaire du GFTEI.

3.2.6 Interactions avec d'autres organes de l'OCDE

121. La capacité d'un organe de l'OCDE à tirer parti des compétences relatives à d'autres domaines de l'action publique et, à l'inverse, à contribuer aux travaux conduits par d'autres comités, peut enrichir la qualité d'un projet ou d'un axe de travail comportant une forte dimension pluridisciplinaire. De manière plus générale, elle peut aussi favoriser la cohérence des politiques.

122. Le mandat du Comité des affaires fiscales est d'assurer le suivi et la coordination des travaux entrepris par l'Organisation dans les domaines de sa compétence et de coopérer avec les organes de l'OCDE concernés. Il doit travailler en liaison avec le Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement, le Comité des politiques d'environnement, le Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales, le Comité d'aide au développement et le Groupe de travail sur la corruption⁵⁸.

123. Les dispositifs de travaux horizontaux les plus institutionnalisés prennent la forme des *réunions conjointes d'experts de la fiscalité et de l'environnement* qui dépendent formellement à la fois du Comité des affaires fiscales par l'intermédiaire du Groupe de travail n° 2 et du Comité des politiques d'environnement. Cet organisme est chargé :

- de suivre et analyser la fiscalité en vigueur liée à l'environnement, notamment par la collecte et l'analyse des données dans un cadre statistique commun ;
- d'évaluer l'efficacité de cette fiscalité du point de vue de l'environnement, des impôts correspondants, et examiner les questions pratiques de mise en œuvre, compte tenu de l'expérience des pays Membres ;

58. [C\(2008\)147](#).

- d'examiner plus avant les questions découlant de l'intégration des préoccupations relatives à l'environnement dans la conception des systèmes fiscaux ;
- d'apporter sa contribution aux travaux de l'OCDE sur le développement durable et aux travaux de suivi de ce projet qui nécessitent la prise en compte des questions de fiscalité et d'environnement ;
- de suivre (en apportant, le cas échéant, son concours) les aspects fiscaux de l'application du Protocole de Kyoto à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

124. Les réunions conjointes rassemblent des délégués du Groupe de travail n° 2 du CFA sur l'analyse des politiques et les statistiques fiscales et le Groupe de travail sur les politiques d'environnement national au cours d'une session qui a lieu à une date très rapprochée des réunions de ces groupes. La participation des délégués des capitales à cet organisme, qui a tendance à être la plus forte en ce qui concerne la politique fiscale, a augmenté de plus de 20 % depuis 2006. Les comptes rendus de réunions indiquent que les résultats des réunions conjointes ont, dans l'ensemble, une importance sensiblement plus grande dans le cadre du Comité des affaires fiscales que dans celui de l'EPOC⁵⁹.

125. Le Comité des affaires fiscales a également apporté d'autres contributions aux travaux de l'EPOC, par exemple aux discussions sur le changement climatique qui ont eu lieu lors de sa réunion de 2008 au niveau ministériel.

126. Pour ce qui est de sa contribution aux travaux dans d'autres domaines des politiques publiques, le Comité des affaires fiscales a coopéré avec un certain nombre d'autres comités, qui sont notamment les suivants :

- le Comité d'aide au développement, à l'occasion d'une réunion conjointe en 2010 au cours de laquelle le mandat du Groupe d'action informel de l'OCDE sur la fiscalité et le développement mentionné précédemment a été adopté par les deux comités ;
- l'apport systématique de contributions aux études par pays du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement ;
- le Comité de politique économique, directement dans le cadre d'une réunion conjointe avec son Groupe de travail n° 1 en 2008, ainsi que par le biais de contributions à des projets conjoints (par exemple, « Fiscalité et croissance économique » de 2006 à 2008) et de chapitres de publications (par exemple, l'édition de 2009 *d'Objectif croissance*) ainsi que, d'une manière moins directe, dans le cadre d'autres initiatives telles que le Groupe de suivi budgétaire (« Fiscal Monitoring Group ») au niveau du Secrétariat ;
- le Comité de l'investissement (Groupe de travail sur la corruption) dans le cadre de l'élaboration de la Recommandation de 2009 du Conseil sur les mesures fiscales visant à renforcer la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales, ainsi que par des contributions aux programmes d'investissement pour les zones MENA-OCDE et Europe du Sud-Est, et à la mise à jour des Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales ;
- le Comité de l'emploi, du travail et des affaires sociales, par exemple par des commentaires sur la troisième édition de *Net Social Expenditure*.

59. Voir le prochain rapport EPOC IDE, [C\(2012\)14](#).

127. Le Comité des affaires fiscales a aussi apporté sa contribution aux Stratégies de croissance verte, d'amélioration des compétences et d'innovation, ainsi qu'au projet intitulé *Réussir la réforme*.

128. Une grande partie des travaux horizontaux qui ont lieu nécessitent des contributions du Groupe de travail n° 2 sur l'analyse des politiques et les statistiques fiscales. Dans ce contexte, les discussions qui ont eu lieu en 2008 au sein du Comité des affaires fiscales ont montré que *la quantité croissante de travaux liés à la fiscalité au sein de l'Organisation a conduit à un renforcement des demandes de contributions du GT2 de la part des autres comités. Il en est résulté une pression sur les ressources limitées du GT2 et des retards dans ses travaux essentiels sur la politique fiscale*⁶⁰. Dans ce contexte, la conclusion a été que le Comité devait adopter une approche plus stratégique et volontariste dans le traitement de ces questions. Il est difficile de dire si des changements de ce type ont été entrepris mais plusieurs délégués ont fait savoir que, bien qu'ils soient informés par le Secrétariat avant la mise en œuvre de tout travail horizontal, les processus de consultation et de décision pourraient être améliorés étant donné la pression qui en résulte sur les ressources du GT2.

129. De plus, il a été fait observer, au cours de la réunion de 2008 du Comité des affaires fiscales mentionnée ci-dessus, qu'une quantité croissante de travaux effectués au sein de l'OCDE dans d'autres domaines présentent un aspect fiscal sans que le Comité des affaires fiscales soit intervenu, ce qui se traduit par l'absence de messages cohérents de l'Organisation sur les questions fiscales. La plupart des délégués ont fait observer que, malgré le caractère de plus en plus incontournable des questions de politique fiscale au sein de l'OCDE, à la suite de la crise financière et économique, la situation s'est sensiblement améliorée depuis que le Comité est désormais informé et consulté sur tous les travaux ayant un rapport avec la fiscalité accomplis dans d'autres domaines des politiques publiques. Il est toutefois fait observer que les communications d'informations sur les travaux connexes et les demandes de contribution d'autres organes subsidiaires aux Groupes de travail du Comité des affaires fiscales, en particulier au Groupe de travail n° 2, ont parfois lieu trop tard pour permettre un processus de décision et un suivi appropriés au sein du Groupe de travail concerné du Comité des affaires fiscales.

3.2.7 *Interactions avec d'autres organisations internationales et parties prenantes*

130. La coordination avec les autres organisations internationales permet d'éviter les redondances tandis que la capacité d'un comité à tirer profit des compétences et des ressources disponibles dans d'autres organisations internationales peut également accroître la qualité d'un projet ou d'un axe de travail et/ou permettre une exécution plus rapide. De même, la participation d'autres organismes parties prenantes peut ajouter à la qualité d'un projet et/ou contribuer à ce que ses résultats ou recommandations soient mieux acceptés. Il peut arriver aussi que les autres organisations internationales soient des utilisateurs directs des produits et du savoir acquis à l'occasion de leur collaboration avec un comité, ou qu'elles aient les moyens de les faire parvenir aux non-Membres. La possibilité d'avoir un impact au-delà de la zone OCDE est ainsi multipliée.

131. Le mandat du Comité des affaires fiscales pour 2008-13 prévoit que le Comité doit assurer le suivi des activités pertinentes exercées dans d'autres organismes internationaux et y apporter sa contribution. En particulier, il devrait continuer à participer au Comité d'experts des Nations Unies sur la coopération internationale en matière fiscale et poursuivre sa coopération avec le Groupe d'action financière sur les questions d'intérêt mutuel. Le double objectif de cette collaboration est de coordonner et mener une coopération technique sur les questions fiscales et de partager les informations afin d'éviter les chevauchements et de s'appuyer sur les travaux effectués dans les différentes instances⁶¹.

60. [CTPA/CFA/M\(2008\)2/REV1](#).

61. [CTPA/CFA\(2005\)43/CONF](#).

132. Dans ce contexte, le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque mondiale sont des observateurs au sein du Comité des affaires fiscales et de trois de ses organes subsidiaires, à savoir les Groupes de travail n° 1 et 2 et le Forum sur les pratiques fiscales dommageables. De plus, le FMI est également observateur au Forum sur l'administration de l'impôt ainsi qu'au Centre interaméricain d'administrateurs fiscaux et l'Organisation intra-européenne des administrations fiscales (IOTA).

133. Le Comité des affaires fiscales a par ailleurs des contacts avec d'autres organisations internationales dans le cadre d'un certain nombre de réseaux et groupes internationaux spécialisés présentés ci-dessous :

- Le *Dialogue fiscal international* (DFI), dont le Comité des affaires fiscales assure actuellement le secrétariat, est un dispositif de coopération qui, en plus de l'OCDE⁶² comprend la Banque interaméricaine de développement, le FMI et la Banque mondiale (par l'intermédiaire de sa société financière internationale (SFI), le Centre interaméricain d'administrateurs fiscaux (CIAT) ainsi que l'Union européenne et le Department for International Development (DFID) du Royaume-Uni, en coopération avec le Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale des Nations Unies⁶³. Cette structure a pour objet d'encourager et de faciliter les discussions et l'échange de vues sur les questions fiscales entre responsables nationaux de la fiscalité, organisations internationales et un certain nombre de parties prenantes de premier plan. Les travaux du DFI sont diffusés parmi les États membres des organisations participantes au moyen de réunions générales (quatre réunions de ce type ont eu lieu à ce jour), de réunions périodiques ainsi que d'un site Internet multilingue⁶⁴. Le Secrétariat a souligné que les travaux orientés vers l'action qui ont eu lieu avec l'Union européenne, le FMI et la Banque mondiale dans le cadre du DFI ont permis d'assurer un niveau de coopération en matière fiscale supérieur à ce qui serait possible si ces organisations n'étaient qu'observateurs au Comité.
- La *Convention d'assistance administrative mutuelle en matière fiscale de l'OCDE et du Conseil de l'Europe*, dont l'organe de coordination bénéficie du soutien technique de l'OCDE⁶⁵, a été élaborée conjointement par le Conseil de l'Europe et l'OCDE en 1988 et assure la promotion de diverses activités de coopération internationale allant des échanges de renseignements au recouvrement des créances fiscales à l'étranger dans le but d'améliorer l'application des législations fiscales nationales, notamment dans le but de combattre l'évasion et la fraude fiscales⁶⁶. Pour faire suite à l'appel du G20 en faveur d'un renforcement de l'approche multilatérale des échanges de renseignements, la Convention de 1988 a été amendée en 2010. L'OCDE a, notamment par le biais du CFA, fourni une tribune pour l'élaboration du Protocole amendant la Convention, qui est entré en vigueur le 1^{er} juin 2011⁶⁷. En 2011, au Sommet de Cannes du G20, l'ensemble des autres pays du G20 ont signé ou se sont engagés à signer (la Chine, l'Inde et l'Arabie Saoudite ont signé des

62. L'OCDE a été l'un des trois membres fondateurs du DFI, créé en 2002.

63. Le DFI a décidé en janvier 2011 d'inciter les Nations Unies, le Centre interaméricain d'administrateurs fiscaux (CIAT) et le Forum africain sur l'administration fiscale (ATAF)) rejoindre le réseau. Il existe également une coopération étroite entre le DFI et le Bureau international de documentation fiscale (BIDF). Voir <http://www.itdweb.org/pages/AboutUs.aspx>.

64. <http://www.itdweb.org>.

65. Agenda fiscal actuel de l'OCDE, avril 2011.

66. http://www.oecd.org/document/57/0,3746,en_2649_33767_2489998_1_1_1_1,00.html.

67. [CTPA/CFA/M\(2010\)1](http://www.oecd.org/dataoecd/1/1/48122222.pdf).

lettres d'intention de signer) la Convention. Il s'agit d'une convention autonome dont l'organe de coordination est établi dans les locaux de l'OCDE.

- Le *Groupe d'action financière (GAFI)*, organisme intergouvernemental créé en 1989 auprès duquel l'OCDE a un statut d'observateur et dont il héberge le Secrétariat. L'objet de cet organisme est l'élaboration et la promotion de politiques visant à lutter, au niveau national et international, contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme. Le Comité des affaires fiscales, notamment par l'intermédiaire du Groupe de travail n° 8 jusqu'en 2010 et par l'intermédiaire du Groupe spécial sur les délits à caractère fiscal et autres délits depuis la restructuration, travaille avec le GAFI pour améliorer la coopération au niveau international et national, entre les autorités fiscales et celles qui sont chargées de la lutte contre le blanchiment de capitaux, de manière à renforcer la capacité des gouvernements de lutter contre ces activités⁶⁸. L'amélioration de la coopération avec le GAFI est devenue une priorité en 2006⁶⁹, tandis qu'en 2009, certains membres du Comité des affaires fiscales ont manifesté de l'intérêt pour une poursuite de la coopération entre les deux organismes, en particulier dans le domaine de la fraude fiscale⁷⁰. En 2010, les travaux dans le domaine des délits à caractère fiscal ont été renforcés dans le contexte du Dialogue d'Oslo.

134. Les délégués jugent très positif le rôle joué par l'OCDE dans le soutien à l'administration de ces organisations et le Secrétariat fait un point détaillé sur leur évolution récente lors de réunions du Comité des affaires fiscales et de ses groupes de travail, ce qui contribue à améliorer la coordination avec ces organisations.

135. Le *Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale des Nations Unies* est un organe subsidiaire du Conseil économique et social (ECOSOC) des Nations Unies qui comprend 25 membres et est responsable du suivi et de la mise à jour, si nécessaire, du Modèle de Convention fiscale des Nations Unies entre pays développés et pays en développement, du Manuel de négociation des conventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement ainsi que des autres questions présentant un intérêt particulier pour les principaux pays développés⁷¹. Plusieurs délégués du Comité des affaires fiscales, ainsi que le Secrétariat, participent au Comité des Nations Unies, dont le nouveau Président est également Président du Groupe de travail n° 10⁷². Ces participations réciproques ont permis de fortes connexions entre les deux comités et, de ce fait, les instruments des Nations Unies sont largement fondés sur les normes et règles du Comité des affaires fiscales. Cependant, la plupart des délégués se sont vivement inquiétés des écarts futurs potentiels entre les normes des deux comités, notamment dans le domaine des prix de transfert. Bien que presque tous les délégués considèrent la coopération entre les deux Comités comme une opportunité pour les Nations Unies d'accéder à l'expertise de l'OCDE en matière fiscale et pour l'OCDE de renforcer le dialogue sur les conventions fiscales avec les non-Membres, ils ne sont pas favorables à la proposition actuelle de promouvoir le Comité des Nations Unies en lui donnant le statut d'un comité à part entière, car ils estiment que cela risquerait d'aboutir à des redondances dans les travaux effectués et dans les normes fixées.

136. Le Comité a également des relations avec d'autres organisations internationales telles que l'Association fiscale internationale (AFI) par l'organisation de manifestations communes, par exemple le

68. http://www.fatf-gafi.org/document/9/0,3746,en_32250379_32236869_35809865_1_1_1_1,00.html#OECD.

69. [CTPA/CFA/M\(2006\)1](#).

70. [CTPA/CFA/M\(2009\)1](#).

71. <http://www.un.org/esa/ffd/tax/>

72. [CTPA/CFA/M\(2010\)2](#).

Séminaire AFI-OCDE dans le cadre de la conférence annuelle de l'AFI⁷³ ou la Conférence fiscale internationale qui s'est tenue en Inde en janvier 2008 pour marquer l'accession de l'Inde au statut d'observateur auprès du Comité des affaires fiscales⁷⁴. Le Comité a également travaillé avec l'Organisation mondiale des douanes (OMD), l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les banques de développement régional et d'autres groupements régionaux.

137. Les possibilités de renforcement de la coopération avec le FMI et Eurostat dans le domaine de la fiabilité des statistiques fiscales nationales ont été mises en évidence au sein du Comité des affaires fiscales⁷⁵ et au cours d'entretiens.

138. Pour ce qui est des autres parties prenantes, le mandat 2008-2013 du Comité des affaires fiscales prévoit que *le Comité devrait continuer à coopérer en liaison étroite avec le BIAC et les autres principales parties prenantes*.

139. Selon le niveau d'interaction et le type de questions traitées, le Comité est essentiellement en contact avec le BIAC par l'intermédiaire de ses groupes de travail, notamment le GT6, le GT9 et le Forum sur l'administration de l'impôt. Les délégués du BIAC, qui appartiennent au Comité du BIAC sur les questions fiscales, ont participé à certaines réunions d'organes subsidiaires du Comité des affaires fiscales. Dans le cas du GT6, les réunions bisannuelles avec le BIAC, considérées comme trop formelles, ont été remplacées par des consultations spécifiques par projet qui prennent la forme de commentaires écrits sur une proposition, suivies de réunions ciblées avec toutes les parties prenantes qui font part de leurs observations. D'autres consultations des milieux d'affaires ont été organisées au cours de la période examinée dans différents domaines, tels que la mise à jour des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, l'engagement avec les non-Membres et l'application des impôts sur la consommation.

140. La participation du BIAC, et plus généralement de représentants des milieux d'affaires (y compris les milieux financiers et les cabinets de consultants) à la constitution de groupes consultatifs représentant les entreprises leur a permis d'apporter leur contribution sur des sujets spécifiques (par exemple la révision du dispositif d'application des mesures concernant l'investissement transfrontalier (pour les organismes de placement collectif), qui est devenu désormais le Groupe TRACE, mise au point de principes directeurs sur les moyens d'éviter la double imposition en ce qui concerne la TVA/TPS) ou de faire participer des représentants des entreprises à des groupes de projet associant des membres du secteur public et du secteur privé (par exemple, le TAG du GT9 et ses trois groupes de projet)⁷⁶.

141. Comme la plupart des questions de politiques fiscales traitées par le Comité ont un impact direct sur les entreprises multinationales, l'intérêt des milieux d'affaires pour ces activités est élevé. Par ailleurs, les délégués ont posé, au cours de la période examinée, deux questions particulières à cet égard :

- malgré l'importance des consultations avec les milieux d'affaires sur les travaux du Comité, il serait également souhaitable de prévoir des sessions au cours desquelles des discussions entre agents de l'administration pourraient avoir lieu sans la présence des représentants des entreprises⁷⁷ ;

73. 74e session du Comité des affaires fiscales ([CTPA/CFA/M\(2008\)1](#)).

74. À la croisée des chemins de la coopération fiscale : AFI (Inde) — Conférence fiscale internationale de l'OCDE, <http://www.oecd.org/dataoecd/6/6/39969689.pdf>.

75. [CTPA/CFA/M\(2008\)1](#).

76. [CTPA/CFA/WP9/M\(2010\)2](#).

77. [CTPA/CFA/M\(2009\)1](#).

- la nécessité d'une vision stratégique et de lignes directrices spécifiques du Comité des affaires fiscales sur l'acceptation de contributions financières des milieux d'affaires (c'est-à-dire en plus des orientations existantes dans le cadre de l'OCDE)⁷⁸.

142. Cependant, les délégués jugent dans l'ensemble positives les relations avec les parties prenantes des milieux d'affaires, notamment en ce qui concerne les modalités ciblées et techniques du travail dans le cadre de groupes restreints qui permettent des échanges plus confiants et plus spécifiques entre délégués et représentants des entreprises.

143. Malgré l'intérêt croissant de la société civile pour les questions de politique fiscale à la suite de la crise, le Comité a des relations très limitées avec le TUAC et les ONG en dehors de leur participation au Groupe de travail informel sur la fiscalité et le développement.

3.2.8 *Ressources*

144. Les ressources prévues à la Partie I du budget qui sont affectées au CFA dans les domaines de résultat dont il a la responsabilité ont augmenté de 3 % depuis 2005 en termes nominaux, pour atteindre 5 368 KEUR en 2010. Étant donné le changement de structure des domaines de résultats, il n'est possible de comparer ces domaines qu'entre 2005 et 2008. Le domaine de résultat 3.3.1 a augmenté de 67 % entre 2005 et 2008, alors que les deux autres domaines de résultats (3.3.2 et 4.3.3) ont diminué respectivement d'environ 2 % et 15 % (voir tableau 5).

78. [CTPA/CFA/M\(2006\)2](#) et [CTPA/CFA/M\(2007\)1](#).

Tableau 5 Données financières sur les Domaines de résultats 3.3.1, 3.3.2 et 4.4.3

Domaine de résultats	Année	Ressources budgétées de Partie I (K EUR)	Contributions volontaires	Total	Part de contributions volontaires
		(K EUR)	(K EUR)	(K EUR)	(%)
3.3.1	2005	2974	1744	4718	37 %
	2006	3034	1400	4434	32 %
	2007	3349	1564	4913	32 %
	2008	4966	3041	8007	38 %
	<i>Variation 2005-2008</i>	<i>67.0 %</i>			
	2009	5162	4034	9196	44 %
	2010	5368	3912	9280	42 %
3.3.2	2005	1684	469	2153	22 %
	2006	1713	518	2231	23 %
	2007	1651	867	2518	34 %
	2008	1655	903	2558	35 %
	<i>Variation 2005-2008</i>	<i>-1.7 %</i>			
	2009				
	2010				
4.4.3	2005	535	466	1001	47 %
	2006	515	676	1191	57 %
	2007	446	546	992	55 %
	2008	456	560	1016	55 %
	<i>Variation 2005-2008</i>	<i>-14.8 %</i>			
	2009				
	2010				
Total	2005	5193	2679	7872	34 %
	2006	5262	2594	7856	33 %
	2007	5446	2977	8423	35 %
	2008	7077	4504	11581	39 %
	2009	5162	4034	9196	44 %
	2010	5368	3912	9280	42 %
	<i>Variation 2005-2010</i>	<i>3.0 %</i>			

Source : PTB.

145. Les contributions volontaires ont sensiblement augmenté au cours de la période, ce qui a permis un accroissement du montant total des fonds attribués au Comité des affaires fiscales de 18 % entre 2005 et 2010. L'augmentation des contributions volontaires est particulièrement forte dans les domaines de résultats 3.3.1 et 3.3.2, dans lesquels on a enregistré respectivement entre 2005 et 2008 une augmentation de 74 % et 93 %. En revanche, le domaine de résultat administration fiscale a augmenté de 20 % au cours de la même période. Ces changements ont abouti à un accroissement de la part du financement par contributions volontaires dans le financement total du Comité, qui a atteint 42 % en 2010, au lieu de 34 % en 2005.

146. Le nombre d'agents relevant de la Partie I a également augmenté au cours de la période examinée, tandis que l'augmentation du nombre de postes de projets reflète l'accroissement des contributions volontaires.

Tableau 6 Dotations en personnel

Postes (ETP)*	Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010
Dotation en personnel rémunéré sur Partie I		24.0	25.0	26.0	29.0	31.5	29.9
<i>dont postes de grade A</i>		<i>20.0</i>	<i>19.0</i>	<i>21.0</i>	<i>24.0</i>	<i>22.9</i>	<i>21.4</i>
Postes de projet		13.0	16.0	16.0	19.0	17.8	19.7
<i>dont postes de grade A</i>		<i>8.0</i>	<i>10.0</i>	<i>12.0</i>	<i>13.0</i>	<i>7.8</i>	<i>9.5</i>

Source : CTP.

* Ne tient pas compte des postes A6 ou plus, ni B3 ou moins.

3.2.9 Qualité des Résultats

147. Les résultats du questionnaire d'enquête sur la qualité des Résultats obtenus pendant la période 2005-2008 sont résumés ci-après, dans le tableau 7, tandis que les conclusions de l'exercice PIR qui couvre les Résultats de 2009 et 2010, sont présentées dans le tableau 8. Les résultats quantitatifs sont résumés dans le tableau 9⁷⁹.

148. Les Résultats se présentent sous la forme d'un indicateur du pourcentage de membres estimant que la qualité des Résultats est *élevée* ou *très élevée*. Partant de l'hypothèse selon laquelle les travaux de l'OCDE devraient être considérés généralement comme de bonne qualité par les membres, un Résultat est jugé positif si deux tiers ou plus des décideurs des pays Membres répondent dans ce sens. Le cas échéant, les indicateurs sont complétés par des données d'ordre qualitatif sous forme de commentaires et d'observations⁸⁰.

149. Tous les produits réalisés au cours de la période 2005-2010 sauf deux sont jugés de qualité *élevée* ou *très élevée* par les responsables politiques dans les deux tiers au moins des pays Membres. Quatre groupes de produits se détachent plus particulièrement, dans la mesure où ils se sont vu attribuer une note très élevée par la totalité des membres ayant répondu à l'enquête pour la période biennale 2009-2010, et ils portent respectivement sur la mise à jour des deux principaux instruments du Comité des affaires fiscales, l'établissement de statistiques et les travaux analytiques sur la politique fiscale :

- publications statistiques sur les impôts et recettes publiques et mise à jour de la base de données fiscales de l'OCDE ;
- mises à jour et extension des principes applicables en matière de prix de transfert ;
- mises à jour et extension du modèle de Convention fiscale ;
- publications sur des problèmes de politique fiscale d'actualité.

150. Au contraire, le site Internet Dialogue fiscal international et le rapport annuel sur les résultats de ce Dialogue fiscal sont considérés par près de la moitié des membres comme ayant un niveau de qualité au mieux *moyen*. Les produits qui relèvent du domaine de l'administration fiscale (y compris les séries d'informations comparatives) se situent légèrement en-dessous de la norme de performances.

79. Dans le tableau de synthèse, les Résultats récurrents sont regroupés, de même que les Résultats produits sur plusieurs années qui sont étroitement liés. Ils sont indiqués par ordre décroissant en partant de l'évaluation de qualité la plus récente ; ceux dépassant le seuil de qualité (pendant au moins un an dans le cas des groupements récurrents ou pluriannuels) figurent en caractères gras.

80. Les taux de non-réponse supérieurs à 33% sont indiqués.

151. L'appréciation positive de la qualité d'ensemble des travaux du Comité par les pays Membres rencontre un large écho auprès de ses autres parties prenantes.

Tableau 7 Qualité des produits dans le domaine du Groupe de résultats 3.3 – Fiscalité internationale – et Domaine de résultats 4.3.3 – Administration fiscale (2005-2008)

Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugant la qualité élevée ou très élevée	Observations
<p>Modèle de Convention fiscale concernant le revenu et la fortune, mises à jour et rapports</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ajouts et modifications <ul style="list-style-type: none"> ○ Article 7 (Bénéfices des entreprises) ○ Commentaires concernant l'Article 15 (Revenus d'emploi) ○ Application de l'Article 17 (Artistes et sportifs) ○ Application et interprétation de l'Article 24 (Non-discrimination) ○ Commentaires concernant l'Article 25 (Procédure amiable) • Rapports et documents de discussion <ul style="list-style-type: none"> ○ « Application des conventions fiscales aux sociétés de placement immobilier »(2007) ○ <i>Tax Treaty Treatment of Services</i> (2007) ○ <i>Improving Mechanisms for Resolution of Tax Treaty Disputes</i> (2006) • Forum mondial sur les conventions fiscales et le prix de transfert (2005) 	<p>2005-08 CFA, GT1, GT6, Lignes directrices Déclarations (dispositions non contraignantes)</p>	92 %	<p>En ce qui concerne la qualité, les produits spécifiques de l'OCDE sont à la fois pratiques et pertinents, dans la mesure où ils répondent de manière appropriée aux problèmes actuels qui se posent en matière de fiscalité indirecte dans le contexte d'une économie mondialisée (par exemple, en ce qui concerne le commerce électronique et le renforcement des échanges transfrontaliers de biens incorporels) (Grèce)</p>
<p>Principes directeurs internationaux pour l'application de la TVA/TPS, des éléments et produits y afférant, notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Guidelines on Customer Location and Exceptions</i> • <i>Guidelines on Customer Location and Place of Performance</i> • <i>Guidelines on Mixed Supplies</i> • <i>Guidelines on Time of Taxation</i> • Documents <i>Tax Guidance Series</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Document N° 001: <i>Electronic Commerce - Commentary on Place of Consumption for Business to Business Supplies (Business Presence)</i> ○ Document N° 002: <i>Electronic Commerce - Simplified Registration Guidance</i> ○ Document N° 003: <i>Verification of Customer Status and Jurisdiction</i> 	<p>2007-08 CFA, GT9, Lignes directrices Déclarations (dispositions non contraignantes)</p>	82 %	<p>La qualité des produits est bien connue et bien appréciée (Irlande). Les travaux sont importants et d'excellente qualité mais leur impact est limité en raison de notre situation de membres de l'Union européenne et de l'existence de directives européennes (Pays-Bas)</p> <p>Taux de non-réponse : 37 %</p>
<p>Instruments et produits en matière de prix de transfert</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Recommandation du Conseil sur l'attribution de bénéfices aux établissements stables » (2008) • « Principes de l'OCDE applicables en matière de prix de transfert à l'intention des entreprises multinationales et des administrations 	<p>2005-08 CFA, GT6 Lignes directrices Déclarations</p>	96 %	

Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugant la qualité élevée ou très élevée	Observations
fiscales », y compris les révisions apportées au <ul style="list-style-type: none"> ○ Chapitre I: Le principe de pleine concurrence ○ Chapitre II: Méthodes de prix de transfert ○ Chapitre III: Analyse de comparabilité ○ Chapitre IV: Méthodes administratives destinées à éviter et à régler les différends en matière de prix de transfert <ul style="list-style-type: none"> • Rapports et documents de discussion sur <ul style="list-style-type: none"> ○ les méthodes transactionnelles de bénéfices ○ l'attribution de bénéfices aux établissements stables ○ les réorganisations d'entreprises et prix de transfert ○ les questions de comparabilité et les méthodes de profits en matière de prix de transfert 	(dispositions non contraignantes)		
Produits en matière de taxes sur la consommation <ul style="list-style-type: none"> • Principes directeurs internationaux de l'OCDE pour l'application de la TVA/TPS aux échanges internationaux de services et de biens incorporels <ul style="list-style-type: none"> ○ Cadre de l'élaboration des principes directeurs ○ Principes fondamentaux sur le lieu d'imposition et la neutralité de la TVA ○ Projet de principes directeurs sur le lieu d'imposition • Publication intitulée <i>Consumption Tax Trends</i> (éditions 2006/2008) • <i>Secure Exchange of Consumption Tax Information System ("SECTIS")</i> 	2005-08 CFA, GT9 et Conseil pour la coopération avec les économies non-OCDE Lignes directrices, Déclarations (dispositions non contraignantes) Données/modèles/ indicateurs, rapports statistiques	79 %	
Produits statistiques sur la fiscalité et les recettes <ul style="list-style-type: none"> • « Statistiques sur les recettes publiques » 1965-2004/2005/2006/2007/2008 • <i>Taxing Wages</i> 2003/2004/2005/2006/2007/2008 • <i>OECD Tax Database</i> 2005/2006/2007/2008 	2005-08 CFA, GT2 Données/modèles/ indicateurs, rapports statistiques	100 %	Ces études sont très pertinentes pour l'analyse (Slovénie)
Publications sur des questions d'actualité en matière de politique fiscale <ul style="list-style-type: none"> • Les études de politique fiscale de l'OCDE (2005-2008) <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Tax effects on Foreign Direct Investment, Recent Evidence and Policy Analysis</i> (No. 17) ○ <i>Fundamental Reform of Corporate Income Tax</i> (No. 16) ○ <i>Encouraging Savings through Tax-Preferred Accounts</i> (No. 15) 	2005-08 Rapports analytiques/sur les perspectives CFA, GT2 Forum sur les	88 %	

Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugant la qualité élevée ou très élevée	Observations
<ul style="list-style-type: none"> ○ « L'imposition des gains en capital des personnes physiques : Enjeux et méthodes » (No. 14) ○ « Refonte de l'imposition des revenus des personnes physiques » (No. 13) ○ « L'imposition des familles actives: Une analyse de répartition » (No. 12) ○ « La taxation des options de souscription ou d'achat d'actions destinées aux salariés » (No. 11) ○ <i>E-commerce : Transfer Pricing and Business Profits Taxation</i> (No. 10) • « Fiscalité et croissance » (document de travail No. 620 du Département des affaires économiques) • Rapports intitulés <ul style="list-style-type: none"> ○ « Économie politique et taxes liées à l'environnement » (2006) ○ <i>Confronting International Non-compliance with Domestic Tax Laws</i> (2006) 	pratiques fiscales dommageables		
<p>Répertoire des opérations d'optimisation fiscale agressive et rapports associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Countering Offshore Tax Evasion</i> – Rapport par le Groupe de projet sur les pays prélevant un impôt nul ou négligeable (2008) • « Stratégies de détection et de réponse dans certains pays de l'OCDE » (2007) 	2007-08 CFA, GT8 Rapport sur les bonnes pratiques	91 %	Taux de non-réponse : 34 %
<p>Instruments et produits dans le domaine de la coopération fiscale, notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale : Edition du XXème anniversaire » (2008) • « Coopération fiscale : vers l'établissement de règles du jeu équitables - Évaluation par le Forum mondial sur la fiscalité 2008 » • « Coopération fiscale : vers l'établissement de règles du jeu équitables - Évaluation par le Forum mondial sur la fiscalité 2007 » • « Coopération fiscale : vers l'établissement de règles du jeu équitables - Évaluation par le Forum mondial sur la fiscalité 2006 » 	2006-08 CFA, GT8, GFTX, Forum sur les pratiques fiscales dommageables Conventions et accords juridiques ; examens par les pairs ou enquêtes	84 %	Taux de non-réponse : 34 %
<p>Produits dans le domaine de l'échange de renseignements et de l'assistance en matière de recouvrement des impôts,</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Manuel de l'OCDE sur la mise en œuvre des échanges de renseignements », y compris des mises à jours <ul style="list-style-type: none"> ○ Module 3 - Échange automatique de renseignements (ou échange de routine) ○ <i>Provisions for Tax Purposes – Module 5 on Conducting Simultaneous Tax Examinations</i> 	2005-07 CFA, GT8 Lignes directrices, déclarations (dispositions non contraignantes) ; examens par les	84 %	

Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugant la qualité élevée ou très élevée	Observations
<ul style="list-style-type: none"> « Manuel sur la mise en œuvre de l'assistance en matière de recouvrement des impôts » et modules supplémentaires Nouvelles normes pour les échanges automatiques: Format de transmission normalisé (STF) 2007 Survey on the use of the OECD SMF and STF Rapports sur les questions relatives à l'impôt sur la consommation et à l'échange de renseignements spécifiques aux contribuables 	pairs ou enquêtes		
<p>Rapport de 2000 : « Améliorer l'accès aux renseignements bancaires à des fins fiscales » et produits de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> Survey of Voluntary Compliance Strategies in Member Countries to Improve Access to Bank Information « Améliorer l'accès aux renseignements bancaires à des fins fiscales : rapport d'étape 2007 » 	2005-06 CFA, GT8 Examens par les pairs ou enquêtes	86 %	Taux de non-réponse : 37 %
<p>Projet de l'OCDE sur les pratiques fiscales dommageables, notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> 2006 Update On Progress in Member Countries « Note sur les "sociétés de gestion de patrimoine familial" du Luxembourg et autoévaluation » Forum mondial sur la fiscalité (prédécesseur du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales) 	2005-08 CFA, Forum sur les pratiques fiscales dommageables Examens par les pairs ou enquêtes ; évaluation	78 %	Taux de non-réponse : 34 %
<p>Produits relatifs au blanchiment de capitaux et aux délits fiscaux, notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> Survey (updated) on access for tax authorities to information gathered by Money Laundering authorities Report on abuse of charities Principes directeurs relatifs au blanchiment de capitaux et aux délits fiscaux Report on Tax Fraud and Money Laundering Vulnerabilities Involving the Real Estate Sector 	2005-08 CFA, GT8 Examens par les pairs, rapport sur les bonnes pratiques ; lignes directrices	86 %	Taux de non-réponse : 34 %
<p>Recommandation du Conseil de 2009 sur les mesures fiscales visant à renforcer la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales (découlant de la Recommandation de 1996)</p>	2007-08 GT8, CFA [et Groupe de travail sur la corruption] Recommandation sur les mesures à prendre	83 %	Taux de non-réponse : 34 %

Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugant la qualité élevée ou très élevée	Observations
Produits dans le domaine de l'administration fiscale, notamment <ul style="list-style-type: none"> • <i>Tax Administration in OECD and Selected Non-OECD Countries: Comparative Information Series (2004, 2006 et 2008)</i> 	2005-08 CFA, Forum sur l'administration de l'impôt Étude d'évaluation comparative	92 %	
Notes d'orientation sur les problèmes de conformité <ul style="list-style-type: none"> • <i>Strengthening Tax Audit Capabilities: Innovative Approaches to improve the Efficiency and Effectiveness of Indirect Income Measurement Methods</i> • <i>Strengthening Tax Audit Capabilities: Audit Workforce Management Survey Findings and Observations</i> • <i>Strengthening Tax Audit Capabilities: General Principles and Approaches</i> • <i>Rapport de l'atelier Compliance Measurement and Evaluation</i> • <i>Report on the Survey of Country Practices in Debt Collection & Overdue Returns Enforcement</i> • <i>Monitoring Taxpayers' Compliance: A Practical Guide Based on Revenue Body Experience (2008)</i> 	2005-08 CFA, Forum sur l'administration de l'impôt Rapport sur les bonnes pratiques, lignes directrices, déclarations (dispositions non contraignantes)	86 %	Taux de non-réponse : 34 %
Notes d'orientation et documents sur les questions concernant les prestations de services aux contribuables <ul style="list-style-type: none"> • « Programmes de réduction de charges administratives découlant de la réglementation fiscale dans certains pays » • « Dispositifs de transmission d'informations par des tiers et déclarations fiscales préremplies : approches adoptées par le Danemark et la Suède » • <i>Application Software Solutions Being Used to Support the Technical Architecture of Selected Revenue Bodies</i> • <i>Management of Email</i> • <i>Strategies for Improving the Take-up Rates of Electronic Services</i> • <i>Using Third Party Information Reports to Assist Taxpayers Meet their Return Filing Obligations: Country Experiences With the Use of Pre-populated Personal Tax Returns</i> • <i>Guidance on Tax Compliance for Business and Accounting Software (GTCBAS)</i> • <i>Guidance for the Standard Audit File-Tax (SAF-T)</i> • <i>Survey of Trends in Taxpayer Service Delivery Using New Technologies</i> 	2005-08 Rapports sur les bonnes pratiques CFA, Forum sur l'administration de l'impôt	82 %	Taux de non-réponse : 34 %

Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugant la qualité élevée ou très élevée	Observations
<ul style="list-style-type: none"> <i>Achieving Success With Electronic Services: The Importance of Having a Sound Business Architecture</i> 			
<p>Notes d'orientation sur les questions relatives à la gestion d'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Study into the Role of Tax Intermediaries</i> <i>Programs to Reduce the Administrative Burden Resulting from Tax Regulations in Selected Countries</i> <i>Third Party Reporting Arrangements and Pre-filled Tax Returns: The Danish and Swedish Approaches</i> 	<p>2007-08</p> <p>CFA, Forum sur l'administration de l'impôt</p> <p>Lignes directrices, Déclarations (dispositions non contraignantes) ; rapports sur les bonnes pratiques</p>	71 %	Taux de non-réponse : 37 %
<p>Le Dialogue fiscal international : site internet et rapport annuel</p>	<p>2005-08</p> <p>Données ; activités d'ouverture</p> <p>CFA, GT8, GT9, Forum sur l'administration de l'impôt, GFTX</p>	61 %	Taux de non-réponse : 46 %

Source : Enquête d'évaluation.

Tableau 8 Qualité des produits dans le domaine du Groupe de résultats 3.3 – Fiscalité (2009-2010)

Résultats	Année Contributeurs principaux Types de produits	% de Membres jugant la qualité élevée ou très élevée	Observations
Mises à jour du modèle de convention fiscal et extension de son utilisation : cinq recommandations <ul style="list-style-type: none"> « Mise à jour 2010 du modèle de convention fiscale de l'OCDE » 	2009-10 CFA, GT1 Orientations, déclarations (dispositions non contraignantes)	100 %	
Mises à jour et extension des Principes en matière de prix de transfert <ul style="list-style-type: none"> « Révision de la recommandation du conseil sur l'attribution de bénéficiaires aux établissements stables » « Révision de la recommandation du conseil sur la détermination des prix de transfert entre entreprises associées » 	2009-10 CFA, GT6 Lignes directrices, Déclarations (dispositions non contraignantes)	100 %	
Publications statistiques et mise à jour de la base de données fiscales de l'OCDE <ul style="list-style-type: none"> « Statistiques des recettes publiques » (décembre 2010) « Impôts sur les salaires » (mai 2010) Amélioration des informations contenues dans la publication « Les impôts sur les salaires » [l'étude spéciale sur les prélèvements obligatoires non fiscaux comme charge additionnelle sur les revenus du travail figure dans la publication. Il est prévu de recueillir des informations supplémentaires sur ce thème à l'avenir.] Mise à jour de la base de données fiscales de l'OCDE 	2009-10 CFA, GT2 Données/modèles/ indicateurs, rapports statistiques	100 %	
Principes directeurs internationaux concernant la TVA/TPS <ul style="list-style-type: none"> « Orientations sur la localisation du client : fournitures entre entités juridiques distinctes » (2010) « Projet de Principes directeurs pour l'application de la TVA/TPS au commerce international de services et de biens incorporels » (2010) <i>Consumption Taxes Applied to Telecommunication Services Outcomes of the Survey</i> (2010) « Principes directeurs internationaux de l'OCDE pour l'application de la TVA/TPS : Projet de principes directeurs sur la neutralité » (2010) 	2009-10 CFA, GT9 Lignes directrices, Déclarations (dispositions non contraignantes)	81 %	
Rapport annuel sur les questions relatives aux réformes fiscales actuelles	2009-10	96 %	

Résultats	Année Contributeurs principaux Types de produits	% de Membres jugant la qualité élevée ou très élevée	Observations
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Tax Policy Reform and Fiscal Consolidation</i> (2010) • <i>Tax Policy Measures Questionnaire: Progress Report</i> (2010) • « La fiscalité, l'innovation et l'environnement » (2010) • « Vers une croissance verte » (2011) • Contribution à une section consacrée aux dépenses fiscales du rapport présenté au G20 par quatre organisations internationales concernant l'ampleur des subventions énergétiques (2010) • <i>Trends in Top Incomes and Income Inequality and their Implications for Tax Policy: Further Analysis</i> (2010) • <i>Trends in Top Incomes And their Tax Policy Implications</i> (2011) 			
<p>Rapports sur les questions actuelles relatives à la politique fiscale à haut niveau</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'étude de politique fiscale n° 19: <i>Choosing a Broad Base – Low Rate Approach to Taxation</i> (2010) • L'étude de politique fiscale n° 20 - <i>Tax Policy Reform and Economic Growth</i> (2010) 	<p>2009-10</p> <p>CFA, GT2</p> <p>Rapports analytiques/sur les perspectives</p>	<p>100 %</p>	
<p>Engagement stratégique et collaboration avec les non-Membres à travers la coopération internationale et les événements sur la politique fiscal international et les questions administrative</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport du secrétariat sur la 15^e réunion internationale annuelle sur les conventions fiscales (2011) • Manifestations bilatérales et multilatérales visant à assurer l'adoption et la bonne application du principe de pleine concurrence par les pays non Membres et à comprendre leurs points de vue. 525 manifestations en 2009 et 21 en 2010) • Manifestations bilatérales et multilatérales sur la politique et les statistiques fiscales : <ul style="list-style-type: none"> ○ Bangkok, Thaïlande (juillet 2009) ○ Mexico (nov./déc. 2009) • Séminaire de politique fiscale à Seoul, Corée du Sud (mars 2010) • Manifestations bilatérales et multilatérales sur l'échange effectif de renseignements, et la sensibilisation des contrôleurs des impôts à la corruption et au blanchiment de capitaux (2 manifestations en 2009 et 5 en 2010) • Manifestations bilatérales et multilatérales sur les principes directeurs internationaux pour la TVA/TPS: Conférence internationale de haut niveau sur la TVA, Lucerne, Suisse (septembre 2009) • Conférence sur le respect des obligations en matière de TVA, 	<p>2009-10</p>	<p>94 %</p>	<p>Taux de non-réponse : 51 %</p>

Résultats	Année Contributeurs principaux Types de produits	% de Membres jugant la qualité élevée ou très élevée	Observations
<p>Yangzhou, République populaire de Chine (août/sept. 2009 et sept 2010)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manifestations bilatérales et multilatérales sur les pratiques exemplaires des administrations fiscales, en mettant l'accent sur la région de l'Asie du Sud-Est : 21 manifestations internationales consacrées à la fiscalité ont eu lieu dans la région de l'ANASE en 2009, et 26 en 2010. • Manifestation multilatérale annuelle visant à obtenir un retour d'expérience des pays non Membres sur l'évolution du programme d'ouverture et sur les travaux conjoints avec le CAD en matière de fiscalité et de gouvernance : réunions annuelles du groupe consultatif avec la participation d'économies non membres (2009 et 2010) • Élaboration et mise en œuvre du programme : 72 manifestations mondiales ont été conçues et déployées en 2010, autant qu'en 2009 • Élaboration d'indicateurs sur la politique fiscale dans le cadre des projets dans les régions MENA et Europe du Sud-Est : <ul style="list-style-type: none"> ○ Europe du Sud-Est - indicateurs de l'Indice de réforme de l'investissement (IRI). Ces indicateurs ont été élaborés et mis en œuvre pour les pays d'Europe du Sud-Est. Chapitre 6 (analyse des politiques fiscales) de la publication de l'OCDE intitulée <i>Investment Reform Index 2010 - Monitoring Policies and Institutions for Direct Investment in South East Europe</i> ○ MENA - indicateurs de la Stratégie d'amélioration de l'environnement des entreprises. Ces indicateurs ont été élaborés et employés pour l'Égypte et le Maroc 			
<p>Répertoire mis à jour sur les dispositifs de planification fiscale agressive</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répertoire de la planification fiscale agressive • Publication intitulée <i>Engaging with High Net Worth Individuals on Tax Compliance</i> (2009) • <i>Report on Hybrid Mismatch Arrangements</i> (2010) • Publication intitulée <i>Addressing Tax Risks Involving Bank Losses</i> (2010) • Réunion des inspecteurs des impôts sur la fraude à la TVA (septembre 2009) 	<p>2009-10 CFA, GT8, GT9 Rapport sur les bonnes pratiques</p>	<p>88 %</p>	
<p>Recommandations pratiques, bonnes pratiques et stratégies en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des échanges de renseignements</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Note d'orientation sur l'encouragement et la promotion de l'échange spontané de renseignements » 	<p>2009-10 CFA, GT8, GT9 Rapport sur les bonnes pratiques</p>	<p>92 %</p>	

Résultats	Année Contributeurs principaux Types de produits	% de Membres jugant la qualité élevée ou très élevée	Observations
<ul style="list-style-type: none"> • Outil de gestion pour l'échange automatique de renseignements • Mise à jour du site Internet sécurisé de l'OCDE à l'usage des administrateurs fiscaux concernant l'échange de renseignements et l'aide au recouvrement • Projet de kit d'application diffusé pour consultation publique (Partiellement réalisé 2010) 			
<p>Rapport de l'OCDE de 2000 sur l'amélioration de l'accès aux informations bancaires pour des raisons fiscales</p> <p>Report intitulé <i>Framework for Successful Offshore Voluntary Compliance Programmes</i> (2009)</p>	2009-10 CFA, GT8	73 %	
<p>Typologies liées à la dimension pénale, un manuel d'orientations à l'usage des auditeurs dans le domaine de la fiscalité et mise à jour de l'enquête sur l'accès des administrations fiscales aux données collectées par les autorités agissant contre le blanchiment (travail mené en coopération avec le GAFI)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Money Laundering Awareness Handbook for Tax Examiners and Tax Auditors</i> (2009) • <i>Note on Tax Evasion as a Predicate Offence to Money Laundering</i> (2009) • « Recommandation du Conseil en vue de faciliter la coopération entre les autorités fiscales et les autorités répressives pour lutter contre les délits graves » (2010) • <i>Report on Abuse of Charities for Money-Laundering and Tax Evasion</i> (2009) • <i>Money Laundering through the Football Sector</i> (2009) • <i>Sales Suppression Software - A Major Tool for Tax Evasion and a Major Concern for Tax Administrations</i> (2010) 	2009-10 CFA, GT8 Lignes directrices, Déclarations (dispositions non contraignantes)	87 %	Taux de non-réponse : 34 %
<p>Participation aux aspects fiscaux du travail de l'OCDE sur la corruption : rapports analytiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Recommandation du Conseil sur les mesures fiscales visant à renforcer la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales » (2009) • Version mise à jour du « Manuel OCDE de sensibilisation à la corruption à l'intention des contrôleurs des impôts » (2009) 	2009-10 CFA, GT8 [et Groupe de travail sur la corruption] Recommandations sur les actions à entreprendre ; Lignes directrices, Déclarations (dispositions non	76 %	

Résultats	Année Contributeurs principaux Types de produits	% de Membres jugant la qualité élevée ou très élevée	Observations
	contraignantes)		
Travaux sur les paradis fiscaux : mises à jour annuelles de l'évaluation factuelle du progrès effectué vers l'établissement de règles du jeu équitables <ul style="list-style-type: none"> « Coopération fiscale 2009 : Vers l'établissement de règles du jeu équitables - Évaluation par le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements » (2009) <i>Tax Co-operation 2010: Towards a Level Playing Field - 2010 Assessment by the Global Forum on Transparency and Exchange of Information</i> (2010) 	2009-10 CFA, GFTX, Forum sur les pratiques fiscales dommageables Examens par les pairs ou enquêtes	96 %	
Suivi des régimes fiscaux préférentiels qui seraient susceptibles selon les pays Membres de soulever des problèmes sous les critères de régimes fiscaux préférentiels <i>Revised Note on Luxembourg's « Société de gestion de patrimoine familial » (Spf) and Self-Review</i> (2010)	2009-10 CFA, Forum sur les pratiques fiscales dommageables Évaluation	58 %	
Un rapport identifiant des mesures défensives ciblées qui pourraient être mises en œuvre relativement facilement par un ou plusieurs pays Membres de l'OCDE <i>Update on Defensive Measures</i>	2009-10 CFA, Forum sur les pratiques fiscales dommageables Rapport sur les bonnes pratiques	67 %	
Notes d'orientation et d'information à l'intention des administrateurs fiscaux sur les questions relatives à la discipline fiscale et à la prestation de services aux contribuables <ul style="list-style-type: none"> <i>Guidance Note - Evaluating the Effectiveness of Compliance Risk Treatment Strategies</i> (2010) <i>Information Note - Understanding and Influencing Taxpayers' Compliance Behaviour</i> (2010) <i>Joint Audit Report et Joint Audit Participants Guide Report</i> (2010) <i>A Framework for a Voluntary Code of Conduct for Revenue Bodies and Banks</i> (2010) <i>Guidance Note - Guidance and Specifications for Tax Compliance of Business and Accounting Software</i> (2010) 	2009-10 CFA, Forum sur l'administration de l'impôt Rapport sur les bonnes pratiques	83 %	Taux de non-réponse : 34 %

Résultats	Année Contributeurs principaux Types de produits	% de Membres jugant la qualité élevée ou très élevée	Observations
<ul style="list-style-type: none"> • <i>Guidance Note - Guidance on Test Procedures for Tax Audit Assurance</i> (2010) • <i>Information Note - Tax Compliance and Tax Accounting Systems</i> (2010) • <i>Information Note - Withholding & Information Reporting Regimes for SMEs & Self-employed Taxpayers</i> (2009) • <i>Information Note - Developments in VAT Compliance Management in Selected Countries</i> (2009) • <i>Guidance Note - Experiences and Practices of Eight OECD Countries</i> (2009) • <i>Information Note - Managing and Improving Compliance: Recent Developments in Compliance Risk Treatments</i> (2009) • <i>Companion Note. Managing and Improving Compliance: Recent Developments in Compliance Risk Treatments: A Catalogue of Revenue Body Initiatives</i> (2009) • <i>Information Note - Tax Reference Model - Application Software Solutions Being Used to Support Revenue Administration in Selected Countries</i> (2010) • <i>Guidance Note - Standard Business Reporting</i> (2009) • Publications intitulées <i>Engaging with High Net Worth Individuals on Tax Compliance</i> et <i>Building Transparent Tax Compliance by Banks</i> (2009) 			
<p>Études sur les questions d'administration fiscale générales</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Tax Administration in OECD and Selected Non-OECD Countries: Comparative Information Series</i> (2008) (publiée en 2009) • <i>Tax Administration in OECD and Selected Non-OECD Countries: Comparative Information Series</i> (2010) (publiée en 2011) 	<p>2009-10</p> <p>CFA, Forum sur l'administration de l'impôt</p> <p>Étude d'évaluation comparative</p>	65 %	
<p>Rapport annuel sur les résultats du dialogue fiscal international (2009 et 2010).</p>	<p>2009-10</p> <p>CFA/DFI</p> <p>Rapports sur les bonnes pratiques, études d'évaluation comparative</p>	47 %	Taux de non-réponse : 57 %

Source: PIR.

Tableau 9. Synthèse des résultats de l'évaluation de la qualité

Résultats	Contributeurs principaux	Année	% de membres jugeant la qualité élevée ou très élevée
Publications statistiques et mise à jour de la base de données fiscales de l'OCDE	CFA, GT2	2009-10	100 %
	CFA, GT2	2005-08	100 %
Mises à jour et extension des Principes en matière de prix de transfert	CFA, GT6	2009-10	100 %
	CFA, GT6	2005-08	96 %
Mises à jour du modèle de convention fiscale et extension de son utilisation	CFA, GT1	2009-10	100 %
	CFA, GT1, GT6	2005-08	92 %
Publications sur des questions d'actualité en matière de politique fiscale	CFA, GT2	2009-10	100 %
	CFA, GT2	2005-08	88 %
Instruments et produits dans le domaine de la coopération fiscale, notamment les rapports « vers l'établissement de règles du jeu équitables »	CFA, GTFX, Forum sur les pratiques fiscales dommageables	2009-10	96 %
	CFA, GT8, GTFX, Forum sur les pratiques fiscales dommageables	2005-08	87 %
Engagement stratégique et collaboration avec les non-Membres à travers la coopération internationale et les événements sur la politique fiscale internationale et les questions administrative	CFA, Centre pour la coopération avec les économies non-OCDE, ensemble des organes subsidiaires	2009-10	94 %
Produits dans le domaine de l'échange de renseignements et de l'assistance en matière de recouvrement des impôts	CFA, GT8, GT9	2009-10	92 %
	CFA, GT8	2005-08	84 %
Répertoire des opérations d'optimisation fiscale agressive et rapports connexes sur les dispositifs d'optimisation fiscale agressive	CFA, GT8, GT9	2009-10	88 %
	CFA, GT8	2005-08	91 %
Produits dans le domaine des délits à caractère fiscal et du blanchiment de capitaux (y compris le Manuel à l'intention des vérificateurs des impôts, l'étude sur l'accès des administrations fiscales aux données collectées par les autorités chargées de la lutte contre le blanchiment de capitaux)	CFA, GT8	2009-10	87 %
	CFA, GT8	2005-08	86 %
Notes d'orientation et d'information à l'intention des administrateurs fiscaux sur les questions relatives à la discipline fiscale et à la prestation de services aux contribuables	CFA, Forum sur l'administration de l'impôt	2009-10	83 %
	CFA, Forum sur l'administration de l'impôt	2005-08 « Prestations de services »	82 %
	CFA, Forum sur l'administration de l'impôt	2005-08 « Discipline fiscale »	86 %

Résultats	Contributeurs principaux	Année	% de membres jugeant la qualité élevée ou très élevée
Principes directeurs internationaux pour l'application de la TVA/TPS et éléments et produits connexes dans le domaine des impôts sur la consommation	CFA, GT9	2009-10	81 %
	CFA, GT9	2005-08 « Principes directeurs »	82 %
	CFA, GT9, Conseil pour la coopération avec les économies non-OCDE	2005-08 « Autres produits »	79 %
Projet de l'OCDE sur les pratiques fiscales dommageables	CFA, Forum sur les pratiques fiscales dommageables	2005-08	78 %
Contribution aux aspects fiscaux des travaux de l'OCDE sur la corruption : rapports analytiques (pour faire suite à la Recommandation de 1996 du Conseil sur les mesures fiscales visant à renforcer la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales)	CFA, GT8	2009-10	76 %
	CFA, GT8	2005-08	83 %
Rapport de 2000 de l'OCDE sur l'amélioration de l'accès aux renseignements bancaires à des fins fiscales.	CFA, GT8	2009-10	73 %
	CFA, GT8	2005-08	86 %
Notes d'orientation dans le domaine de la gestion des sociétés	CFA, Forum sur l'administration de l'impôt	2005-08	71 %
Produits dans le domaine de l'administration fiscale (y compris les séries d'informations comparatives)	CFA, Forum sur l'administration de l'impôt	2009-10	65 %
	CFA, Forum sur l'administration de l'impôt	2005-08	92 %
Site Internet du Dialogue fiscal international et rapport annuel sur les résultats du Dialogue fiscal international	CFA/DFI	2009-10	47 %

4 Impact des travaux du Comité des affaires fiscales sur l'action publique

152. Les informations transmises par les décideurs bien informés des pays Membres et utilisées pour réaliser cette analyse ont été recueillies dans des administrations via :

- un questionnaire d'enquête couvrant la période 2005-2008 sur la visibilité, l'utilisation et l'impact sur l'action publique des travaux menés au titre des Domaines de résultats 3.3.1, 3.3.2 et 4.3.3 ;
- l'enquête PIR couvrant la période 2009-2010 relative à l'impact sur l'action publique des travaux menés au titre du Domaine de résultats 3.3.1.

153. L'analyse de l'efficacité consiste à déterminer si un comité atteint ou non ses objectifs, en fonction de l'utilisation des Résultats et de leur *impact* sur l'élaboration des politiques, à court et à moyen terme comme à plus longue échéance.

154. Les résultats du questionnaire d'enquête sur la visibilité, l'utilisation et les impacts des Résultats produits pendant la période 2005-2008 sont résumés dans le tableau 10, tandis que les conclusions de l'exercice PIR, qui couvrent les Résultats obtenus en 2009 et 2010, sont présentées dans le tableau 11. Les résultats quantitatifs sont résumés dans le tableau 12⁸¹.

155. Les résultats quantitatifs sont présentés sous forme d'indicateurs du pourcentage de Membres ayant constaté un niveau *moyen à très élevé* de visibilité, d'utilisation et d'impact sur l'élaboration des politiques⁸². Le principal critère de performance utilisé est la mention, par 50 % au moins des Membres ayant répondu à l'enquête, d'un impact *moyen à très élevé* sur les politiques^{83 84}.

156. Les résultats qualitatifs, provenant des questionnaires d'enquête, sont présentés dans les mêmes tableaux sous la forme d'observations et d'exemples.

4.1 *Analyse de l'efficacité à court et moyen terme*

157. Les réactions des responsables politiques montrent que tous les groupes de produits réalisés par le Comité des affaires fiscales au cours de la période examinée ont un impact *moyen* ou *élevé* dans la moitié au moins des pays Membres. Les instruments du CFA sont reconnus comme des normes internationales sur lesquelles sont fondées les législations nationales et les accords bilatéraux. Trois groupes de produits se détachent en particulier du fait de leur impact élevé :

- mises à jour et extension du Modèle de Convention fiscale ;
- mises à jour et extension des Principes en matière de prix de transfert ;
- produits dans le domaine des échanges de renseignements et de l'assistance en matière de recouvrement de l'impôt.

158. Les impacts des produits dans le domaine de la TVA et des rapports sur les questions d'actualité concernant la politique fiscale se sont sensiblement renforcés entre les périodes 2005-2008 et 2009-2010, du fait de la nécessité de nouvelles solutions à la crise financière et du regain d'intérêt pour les impôts sur la consommation comme moyen de rétablir l'équilibre budgétaire.

159. Les résultats de l'enquête appellent également les observations suivantes :

- l'impact relatif des groupes de produits fait apparaître une corrélation étroite avec leur qualité relative ;
- la plupart des groupes de produits ont un degré de visibilité élevé auprès des responsables politiques des pays Membres, bien que leur degré d'utilisation dans les prises de décisions soit légèrement plus limité dans la plupart des cas.

160. Cette évaluation positive de l'impact des produits par les responsables politiques des pays Membres va de pair avec l'appréciation de leur utilité par la plupart des autres parties prenantes du Comité.

81. Dans le tableau de synthèse, les Résultats récurrents sont regroupés, de même que les Résultats produits sur plusieurs années qui sont étroitement liés. Ils sont indiqués par ordre décroissant en partant de l'évaluation d'impact le plus récent ; ceux dépassant le seuil d'impact (pendant au moins un an dans le cas des groupements récurrents ou pluriannuels) figurent en caractères gras.

82. Pour les produits inscrits uniquement au PTB 2009-2010, les décideurs ont été invités à fournir une évaluation des impacts effectifs et/ou potentiels sur les politiques, le cas échéant.

83. Le traitement des données est expliqué à l'Annexe II.

84. Les taux de non-réponse supérieurs à 33% sont indiqués.

161. L'impact des produits liés aux impôts sur la consommation, bien qu'il se situe au-dessus de la norme, est sensiblement moindre que celui des autres produits et il a augmenté entre les deux périodes, ce qui traduit :

- les différences de systèmes d'impôts indirects entre les pays ;
- le fait que les pays de l'Union européenne sont liés par la Directive européenne sur la TVA.

Tableau 10 Visibilité, utilisation et impact des produits dans le domaine du Groupe de résultats 3.3 – Fiscalité internationale et Domaine de résultats 4.3.3 – Administration fiscale (2005-2008)

Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant			Observations
		le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	l'impact sur l'action publique moyen à très élevé	
<p>Modèle de Convention fiscale concernant le revenu et la fortune, mises à jour et rapports</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ajouts et modifications <ul style="list-style-type: none"> ○ Article 7 (Bénéfices des entreprises) ○ Commentaires concernant l'Article 15 (Revenus d'emploi) ○ Application de l'Article 17 (Artistes et sportifs) ○ Application et interprétation de l'Article 24 (Non-discrimination) ○ Commentaires concernant l'Article 25 (Procédure amiable) • Rapports et documents de discussion <ul style="list-style-type: none"> ○ « Application des conventions fiscales aux sociétés de placement immobilier »(2007) ○ <i>Tax Treaty Treatment of Services</i> (2007) ○ <i>Improving Mechanisms for Resolution of Tax Treaty Disputes</i> (2006) • Forum mondial sur les conventions fiscales et le prix de transfert (2005) 	<p>2005-08 CFA, GT1, GT6 Lignes directrices, Déclaration (dispositions non contrai- gnantes)</p>	<p>100 %</p>	<p>100 %</p>	<p>100 %</p>	<p>Le modèle et ses commentaires sont largement utilisés comme base des accords de double imposition et sont souvent pris en compte dans l'interprétation des accords de double imposition (Australie).</p> <p>La législation fiscale interne danoise dépend dans une large mesure des normes fixées par l'OCDE. À titre d'exemple, il existe au Danemark des dispositions fiscales limitant l'imposition des entreprises étrangères ayant un établissement stable (ES) au <i>Danemark</i>. Toutefois, la législation interne ne comporte pas de dispositions sur les modalités de calcul des bénéfices d'un ES. Les calculs sont donc effectués conformément à l'article 7 (bénéfices des entreprises) et aux Commentaires sur cet article ainsi qu'aux rapports de l'OCDE sur l'attribution de bénéfices aux établissements stables (le rapport de 2008 sur cette question est mentionné ci-dessous au point 3). Les principaux responsables de l'application quotidienne de la législation fiscale connaissent bien l'article 7 du modèle de l'OCDE, ses commentaires ainsi que les rapports de l'OCDE et en font usage. Les travaux sur les commentaires de l'OCDE concernant l'article 15 sont également importants pour l'application de nos dispositions nationales sur l'imposition de la location de main-d'œuvre car nous ne pouvons appliquer la disposition interne que dans la mesure où cela est autorisé par les commentaires de l'OCDE sur l'article 25 et où les dispositions relatives à l'amélioration des mécanismes de règlement des différends sont utiles pour résoudre les cas individuels que les contribuables soumettent à l'administration fiscale danoise. Les travaux des principaux responsables s'appuient donc dans une large mesure sur les travaux de l'OCDE.</p> <p>Ces produits sont pris en compte dans la formulation de la politique suivie en matière de convention (Estonie)</p> <p>Double imposition et double exonération involontaire (Union européenne).</p> <p>La politique suivie consiste à se conformer aux interprétations et recommandations formulées au niveau mondial pour aboutir à une fiscalité</p>

Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant			Observations
		le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	l'impact sur l'action publique moyen à très élevé	
					<p>compétitive et équitable au niveau national et international (Finlande).</p> <p>Le modèle de convention fiscale de l'OCDE est particulièrement utile dans le cadre de l'élaboration de la norme et lors des négociations et interprétations fiscales des conventions fiscales conclues par la <i>France</i> avec ses partenaires.</p> <p>Les commentaires et rapports de l'OCDE fournissent des orientations importantes pour la détermination des politiques concernant la répartition des compétences fiscales entre État de la source et État de résidence (Allemagne).</p> <p>En ce qui concerne l'impact, ces produits ont pour effet à la fois de réaffirmer la politique en vigueur et de servir de norme internationale pour des réformes (Grèce).</p> <p>Notre modèle de convention est fondé sur la convention fiscale multilatérale (Irlande).</p> <p>Les accords de double imposition font partie de la législation en vigueur en <i>Israël</i> et l'emportent sur la législation interne, de sorte qu'il est clair que les hauts responsables les connaissent. Israël a conclu 50 conventions fiscales, mais son objectif est d'en conclure encore davantage et d'apporter les modifications nécessaires aux anciennes conventions. Les conventions de double imposition sont appliquées en Israël. La politique suivie concernant la législation interne prend en compte les conventions de double imposition.</p> <p>Bien qu'il ne soit pas possible de procéder à une évaluation de chacune des questions en jeu, les modèles, lignes directrices, bonnes pratiques et recommandations de l'OCDE sont largement utilisés dans le cadre des négociations de conventions par <i>l'Italie</i>.</p> <p>Pour tenir compte de la norme de l'OCDE, nous modifions parfois les dispositions de notre législation interne. Lorsque nous négocions une convention fiscale avec d'autres parties, nous discutons généralement de ces différents points sur la base de la convention, de ses commentaires et des différents rapports (Japon).</p> <p>Le Modèle de convention fiscale constitue une norme sur laquelle se fondent les différentes conventions bilatérales (Corée).</p>

Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant			Observations
		le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	l'impact sur l'action publique moyen à très élevé	
					<p>Le Modèle de l'OCDE reste la norme applicable aux conventions de double imposition (Pays-Bas).</p> <p>Le modèle de convention fiscale concernant le revenu et la fortune constitue la base des conventions bilatérales conclues par la Pologne avec d'autres pays pour éviter la double imposition. Les nouvelles dispositions sont incluses dans les accords nouvellement signés et celles qui sont essentielles sont adoptées en modifiant les anciens accords (Pologne).</p> <p>Ce groupe de produits a un impact sur la rédaction du modèle de convention fiscale nationale, l'élaboration des notes de synthèse et l'établissement de la législation, ainsi que sur les interprétations données (Slovénie).</p> <p>Dans l'ensemble, le modèle de convention fiscale <i>suisse</i> est fondé sur le Modèle de convention fiscale de l'OCDE. Ses commentaires sont un instrument important pour l'interprétation des conventions de double imposition suisses. Les Commentaires sont également un instrument important pour aboutir à une interprétation commune lors des négociations. En ce qui concerne les travaux des années 2005 à 2008, l'impact des travaux effectués pendant cette période n'est pas encore élevé mais il augmente, en particulier en ce qui concerne les travaux concernant l'article 15, l'article 24 et l'article 7.</p>
<p>Principes directeurs internationaux pour l'application de la TVA/TPS, des éléments et produits y afférant, notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Guidelines on Customer Location and Exceptions</i> • <i>Guidelines on Customer Location and Place of Performance</i> • <i>Guidelines on Mixed Supplies</i> • <i>Guidelines on Time of Taxation</i> • Documents <i>Tax Guidance Series</i> <ul style="list-style-type: none"> ○ Document N° 001: <i>Electronic Commerce - Commentary on Place of Consumption for Business to Business Supplies (Business Presence)</i> 	2007-08 CFA, GT9 Lignes directrices, Déclarations (dispositions non contraignantes)	96 %	73 %	57 %	<p>Si ces travaux sont utiles, l'expertise de l'administration australienne s'est développée indépendamment des produits de l'OCDE (Australie).</p> <p>Lorsque les biens et services font l'objet de transactions transfrontalières, il est important de disposer de normes internationales concernant le lieu et la date d'imposition afin d'éviter toute double imposition et double exonération. Cela est particulièrement important pour les échanges avec les pays non Membres de l'Union européenne (Danemark).</p> <p>La qualité des produits est bien connue et appréciée (Irlande).</p> <p>L'objectif futur est de renforcer la prise en compte des lignes directrices (Israël).</p> <p>Nous ne prenons en compte ces produits que dans des cas très limités</p>

Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant			Observations
		le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	l'impact sur l'action publique moyen à très élevé	
<ul style="list-style-type: none"> o Document N° 002: <i>Electronic Commerce - Simplified Registration Guidance</i> o Document N° 003: <i>Verification of Customer Status and Jurisdiction</i> 					<p>(Japon).</p> <p>Mentionnés dans des rapports/notes d'information ou utilisés comme documents de référence ayant un impact direct sur la prise de décision. Les comparaisons internationales sont utilisées dans l'élaboration des politiques. Ils sont utilisés comme documentation de base pour informer les décideurs (Corée).</p> <p>Les travaux sont importants et d'excellente qualité mais leur impact est limité en raison de notre situation de pays Membre de l'Union européenne et de l'existence des directives européennes (Pays-Bas).</p> <p>Ce groupe de produits a un impact sur l'élaboration des notes de synthèse et l'établissement de la législation (Slovénie).</p> <p>Nous appliquons les réglementations de l'Union européenne concernant la TVA (Espagne).</p> <p>Il n'existe pas de TVA/TPS appliquée au niveau national aux États-Unis et en conséquence, la mise au point de ces Principes directeurs n'est pas prioritaire pour les hauts responsables de l'administration fiscale (États-Unis).</p> <p>Taux de non-réponse : 40 %.</p>
<p>Instruments et produits en matière de prix de transfert</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Recommandation du Conseil sur l'attribution de bénéfices aux établissements stables » (2008) • « Principes de l'OCDE applicables en matière de prix de transfert à l'intention des entreprises multinationales et des administrations fiscales », y compris les révisions apportées au <ul style="list-style-type: none"> o Chapitre I: Le principe de pleine concurrence o Chapitre II: Méthodes de prix de transfert o Chapitre III: Analyse de comparabilité o Chapitre IV: Méthodes administratives destinées à éviter et à régler les différends en matière de prix de transfert • Rapports et documents de discussion sur 	<p>2005-08 CFA, GT6</p> <p>Lignes directrices, Déclarations (dispositions non contraignantes)</p>	100 %	100 %	96 %	<p>Les principes de l'OCDE en matière de prix de transfert constituent la base de l'approche de l'<i>Australie</i> en ce qui concerne les prix de transfert. Toutefois, la jurisprudence récente a mis en évidence des problèmes concernant l'application des Principes de l'OCDE en matière de prix de transfert dans le cadre des dispositions nationales concernant les prix de transfert. Dans le domaine de l'attribution de bénéfices aux établissements stables, le rapport final sur le sujet a été très utile pour formuler les modifications à apporter à la législation interne afin de permettre l'application du nouvel article 7 et de ses Commentaires. Des questions difficiles ont été examinées (par exemple, l'attribution du capital) et il y a beaucoup moins de positions consensuelles sur l'approche de l'entité distincte que dans les versions précédentes. Le rapport est très convaincant du point de vue des actions à entreprendre.</p> <p>La législation fiscale interne danoise comporte des dispositions qui</p>

Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant			Observations
		le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	l'impact sur l'action publique moyen à très élevé	
<ul style="list-style-type: none"> ○ les méthodes transactionnelles de bénéfices ○ l'attribution de bénéfices aux établissements stables ○ les réorganisations d'entreprises et prix de transfert ○ les questions de comparabilité et les méthodes de profits en matière de prix de transfert 					<p>correspondent à l'article 9 (imposition des entreprises associées) du Modèle de l'OCDE. Cependant, les dispositions internes ne sont pas exposées en détail. La circulaire se réfère aux Principes en matière de prix de transfert de l'OCDE. Dans le cadre de leur gestion quotidienne, les hauts responsables de l'administration se réfèrent donc dans une large mesure aux rapports et notes de l'OCDE. Ces produits de l'OCDE concernent les entreprises d'un État disposant d'une entreprise associée ou d'un ES dans un autre État. Ils réduisent le risque de différends entre les deux États si ceux-ci suivent les principes adoptés par l'OCDE dans ces produits (Danemark).</p> <p>Lorsque nous avons introduit un principe général de pleine concurrence dans notre législation interne en 2010, nous l'avons fondé sur les principes en matière de prix de transfert de l'OCDE (Irlande).</p> <p>L'État d'Israël reconnaît les Principes directeurs et les applique. À l'avenir, nous nous efforcerons de les assimiler davantage.</p> <p>En particulier, les Principes directeurs à l'intention des entreprises multinationales et des administrations fiscales sont mentionnés dans nos principes administratifs en matière de prix de transfert et sont donc riches d'enseignements pour la réforme de notre législation (Japon).</p> <p>Lors de la réforme de notre législation pour l'adapter aux cas de double imposition, il a été fait référence aux produits de l'OCDE (Corée).</p> <p>Les Principes en matière de prix de transfert constituent la norme dans le cadre des discussions concernant ces prix. La mise en œuvre de (toute) norme en matière de prix de transfert par les pays non Membres de l'OCDE est de la plus haute importance (Pays-Bas).</p> <p>En Slovaquie, nous avons connaissance de la Recommandation du Conseil sur l'attribution de bénéfices aux établissements stables (2008) et nos hauts responsables utilisent ce document dans leurs travaux.</p> <p>Nous utilisons constamment les Principes en matière de prix de transfert à l'intention des entreprises multinationales et des administrations fiscales. En 2011, les réglementations nationales sur les prix de transfert ont été modifiées en raison des amendements apportés aux Principes en matière de</p>

Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant			Observations
		le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	l'impact sur l'action publique moyen à très élevé	
					<p>prix de transfert à l'intention des entreprises multinationales en 2010 (Slovénie).</p> <p>Les révisions des Principes en matière de prix de transfert sont compatibles avec les règles des États-Unis en matière de prix de transfert. Leur acceptation et leur mise en œuvre par d'autres pays Membres de l'OCDE permettront de réduire au minimum les différents potentiels futurs et contribueront à faire en sorte qu'un ensemble unique de règles soient constamment appliquées entre les pays Membres (États-Unis).</p>
<p>Produits en matière de taxes sur la consommation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Principes directeurs internationaux de l'OCDE pour l'application de la TVA/TPS aux échanges internationaux de services et de biens incorporels <ul style="list-style-type: none"> ○ Cadre de l'élaboration des principes directeurs ○ Principes fondamentaux sur le lieu d'imposition et la neutralité de la TVA ○ Projet de principes directeurs sur le lieu d'imposition • Publication intitulée <i>Consumption Tax Trends</i> (éditions 2006/2008) • <i>Secure Exchange of Consumption Tax Information System</i> ("SECTIS") 	<p>2005-2008</p> <p>CFA, GT9, Conseil pour la coopération avec les économies non-OCDE</p> <p>Lignes directrices, Déclarations (dispositions non contraignantes)</p> <p>Données/modèles/indicateurs, rapports statistiques</p>	96 %	75 %	65 %	<p>Dans l'ensemble, les problèmes <i>transfrontaliers</i> n'ont pas été pris en compte dans les politiques publiques au cours de la période 2005-08 (Australie).</p> <p>Ces travaux de l'OCDE sont importants pour éviter la double imposition et la double exonération des échanges transfrontaliers de biens et services (Danemark).</p> <p>Comme les principes directeurs sont encore à l'état de projet, ils n'ont pas été utilisés en pratique par notre administration (Irlande).</p> <p>L'État d'<i>Israël</i> s'efforcera de les appliquer davantage à l'avenir.</p> <p>Nous utilisons un indicateur, par exemple le ratio d'efficacité C, qui figure dans les « tendances des impôts sur la consommation » pour évaluer l'efficacité de notre impôt sur la consommation (Japon).</p> <p>Utilisés comme référence dans les rapports/instructions ou comme document de référence ayant un impact direct sur la prise de décision. Les comparaisons internationales sont utilisées dans la détermination des politiques à suivre. Utilisés comme documentations de base pour informer les responsables politiques (Corée).</p> <p>Considérés comme la norme pour l'élaboration des politiques. Ont servi de base à des discussions et études. Utilisés comme sources de données conjointement avec d'autres sources de données extérieures à l'OCDE (Pologne).</p> <p>En <i>Slovénie</i>, nous connaissons les Principes directeurs internationaux de l'OCDE pour l'application de la TVA/TPS, les Tendances des impôts sur la consommation et l'échange électronique sécurisé de renseignements sur les schémas de fraude fiscale (SECTIS). Pour le moment, nous ne sommes pas</p>

Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant			Observations
		le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	l'impact sur l'action publique moyen à très élevé	
					<p>membres de SECTIS. Les Principes directeurs internationaux de l'OCDE pour l'application de la TVA/TPS et les tendances des impôts sur la consommation ont un impact sur l'élaboration de notes de synthèse et l'établissement de la législation, ainsi que sur son interprétation. Les documents sont également utilisés comme source lors de l'information du gouvernement sur l'application de la TVA/TPS dans d'autres pays.</p> <p>Nous appliquons les règlements de l'Union européenne concernant la TVA. Nous ne sommes pas membres de SECTIS (Espagne).</p> <p>Il n'existe pas de TVA/TPS appliquée au niveau national aux <i>États-Unis</i>, et en conséquence, l'élaboration des Principes directeurs ne constitue pas une priorité pour les hauts responsables. Toutefois, les Tendances des impôts sur la consommation sont souvent utilisées dans les débats sur les actions à entreprendre aux États-Unis lorsque l'adoption d'impôts sur la consommation est proposée. Elle constitue une source de données importante et souvent citée. Les États-Unis n'utilisent pas SECTIS.</p> <p>Taux de non-réponse : 34 %</p>
<p>Produits statistiques sur la fiscalité et les recettes</p> <ul style="list-style-type: none"> « Statistiques sur les recettes publiques » 1965-2004/2005/2006/2007/2008 <i>Taxing Wages</i> 2003/2004/2005/2006/2007/2008 <i>OECD Tax Database</i> 2005/2006/2007/2008 	<p>2005-08</p> <p>CFA, GT2</p> <p>Données/ modèles/ indicateurs, rapports statistiques</p>	100 %	100 %	91 %	<p>Ces travaux sont très appréciés et ont été utilisés dans le cadre des réflexions sur la politique interne à suivre (Australie).</p> <p>Ces produits sont d'une grande importance lors des délibérations politiques sur les réformes de la législation fiscale (Danemark).</p> <p>Des demandes de chiffres publiés par l'OCDE sont formulées périodiquement par des hauts responsables pour servir de base aux délibérations concernant la politique budgétaire. Ces chiffres concernent principalement les comparaisons internationales de la charge constituée par les impôts et cotisations de sécurité sociale pour les particuliers et les sociétés (Irlande).</p> <p>Par exemple, nous utilisons souvent les "Statistiques des recettes publiques" pour calculer le ratio de charge fiscale des pays de l'OCDE et cette publication nous est utile pour examiner la réforme fiscale en cours/future au <i>Japon</i>.</p> <p>Les produits sont très pertinents pour la mise au point des pratiques et politiques fiscales (Corée).</p> <p>Les niveaux, les taux, les crédits d'impôt, etc. des pays de l'OCDE sont pris</p>

Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant			Observations
		le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	l'impact sur l'action publique moyen à très élevé	
					<p>en compte lors de la formulation et de la mise en œuvre de la politique fiscale (Pays-Bas).</p> <p>En <i>Slovénie</i>, nous utilisons ces publications comme l'une des bases des comparaisons internationales utilisées dans la détermination des choix ou orientations des politiques. Les publications sont également utilisées comme documents de référence pour étayer les débats sur les actions à entreprendre. Elles reposent par ailleurs sur des analyses solides.</p> <p>Notre notation se réfère uniquement à la publication des Statistiques des recettes publiques. Cette publication est bien connue, de grande qualité et utilisée périodiquement à l'appui des discussions sur les actions à entreprendre. Notre notation ne porte pas sur la publication intitulée « Les impôts sur les salaires » (États-Unis).</p> <p>Taux de non-réponse : 34 %</p>
<p>Publications sur des questions d'actualité en matière de politique fiscale</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les études de politique fiscale de l'OCDE (2005-2008) <ul style="list-style-type: none"> ○ <i>Tax effects on Foreign Direct Investment, Recent Evidence and Policy Analysis</i> (No. 17) ○ <i>Fundamental Reform of Corporate Income Tax</i> (No. 16) ○ <i>Encouraging Savings through Tax-Preferred Accounts</i> (No. 15) ○ « L'imposition des gains en capital des personnes physiques : Enjeux et méthodes » (No. 14) ○ « Refonte de l'imposition des revenus des personnes physiques » (No. 13) ○ « L'imposition des familles actives: Une analyse de répartition » (No. 12) ○ « La taxation des options de souscription ou d'achat d'actions destinées aux salariés » (No. 11) ○ <i>E-commerce : Transfer Pricing and Business Profits Taxation</i> (No. 10) • « Fiscalité et croissance » (document de travail No. 620 du Département des affaires économiques) 	<p>2005-08</p> <p>CFA, GT2, Forum sur les pratiques fiscales domma- geables</p> <p>Rapports analytiques/ perspectives</p>	96 %	96 %	91 %	<p>Les publications sur les questions de politique fiscale ont été utilisées dans le cadre de l'élaboration des politiques, y compris dans l'examen du système fiscal futur de <i>Australie</i>. Les publications de l'OCDE constituent une source importante et sur laquelle se fondent les examens des politiques. Cela montre que ces publications sont généralement de grande qualité, s'appuient sur l'expérience d'un large éventail de pays Membres et font l'objet d'un examen approfondi avant leur publication.</p> <p>Lors des délibérations politiques sur les réformes de la législation fiscale interne, il est important d'envisager leurs effets non seulement sur les recettes publiques et la répartition de la charge fiscale mais aussi dans un cadre plus large, à savoir les effets sur la croissance économique, l'investissement, les entreprises, l'emploi, l'environnement, etc. Il est également important de prendre en compte la législation fiscale en vigueur dans d'autres pays et leur expérience de cette législation. Les produits de l'OCDE sont d'une grande utilité aux hauts responsables de l'élaboration de la politique fiscale. Ceux-ci sont donc bien informés de ces études (Danemark).</p> <p>La qualité de ces publications est bien connue et appréciée. Leur impact est considéré comme moyen car en pratique <i>l'Irlande</i> n'est pas amenée à consulter souvent ces études.</p>

Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant			Observations
		le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	l'impact sur l'action publique moyen à très élevé	
<ul style="list-style-type: none"> • Rapports intitulés <ul style="list-style-type: none"> ○ « Économie politique et taxes liées à l'environnement » (2006) ○ <i>Confronting International Non-compliance with Domestic Tax Laws</i> (2006) 					<p>Nous lisons les orientations et les publications afin d'en tirer les enseignements et de les adapter à la législation interne (Israël).</p> <p>Par exemple, les orientations de la réforme fiscale indiquées dans « Fiscalité et croissance économique » sont utiles pour approfondir notre examen de la réforme fiscale en cours/future au <i>Japon</i>.</p> <p>Les publications sont très utiles pour préparer les réformes futures possibles (Corée).</p> <p>Les niveaux, les taux, les crédits d'impôt, etc. des pays de l'OCDE sont pris en compte lors de la formulation et de la mise en œuvre de la politique fiscale (Pays-Bas).</p> <p>Les documents sont pris en considération dans la rédaction des lois fiscales nouvelles ou dans la modification des lois existantes. Ils sont également utilisés comme source pour informer le gouvernement des problèmes de politique fiscale (Slovénie).</p>
<p>Répertoire des opérations d'optimisation fiscale agressive et rapports associés</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Countering Offshore Tax Evasion</i> – Rapport par le Groupe de projet sur les pays prélevant un impôt nul ou négligeable (2008) • « Stratégies de détection et de réponse dans certains pays de l'OCDE » (2007) 	<p>2007-08</p> <p>CFA, GT8</p> <p>Rapport sur les bonnes pratiques</p>	91 %	91 %	87 %	<p>Le groupe de produits a constitué un instrument utile à la fois sur le plan conceptuel, du point de vue des enseignements à en tirer et sur le plan pratique (Australie).</p> <p>Les travaux sur le groupe ATP (optimisation fiscale agressive) sont d'une grande importance dans le cadre des délibérations au niveau national sur les moyens de lutter contre les dispositifs d'évasion fiscale. Un petit groupe de responsables compétents assure le suivi des travaux dans la mesure où ceux-ci donnent des informations sur les dispositifs d'évasion fiscale utilisés dans d'autres pays. Cela rend possible des prévisions sur la question de savoir si des dispositifs similaires peuvent être utilisés pour échapper à l'impôt au Danemark et si l'utilisation de tels dispositifs dans le cadre national peut être empêchée.</p> <p>Le Répertoire et les rapports correspondants constituent un instrument utile pour le repérage de l'évasion fiscale en <i>Irlande</i>.</p> <p>Nous poursuivons la mise en œuvre et nous efforçons de renforcer l'application (Israël).</p> <p>Des informations sur ses modalités dans le cadre du répertoire sur</p>

Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant			Observations
		le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	l'impact sur l'action publique moyen à très élevé	
					<p>l'optimisation fiscale agressive sont fournies au moyen de séminaires de formation. Pour détecter et examiner d'une manière plus efficace et efficiente les cas d'optimisation fiscale agressive, ces informations sont utilisées par les vérificateurs (Japon).</p> <p>Ces documents sont utilisés en pratique pour tenter d'empêcher la fraude fiscale internationale et effectuer des vérifications sur les cas de fraude (Corée).</p> <p>Taux de non-réponse : 34 %</p>
<p>Instruments et produits dans le domaine de la coopération fiscale, notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> « Convention concernant l'assistance administrative mutuelle en matière fiscale : Edition du XXème anniversaire » (2008) « Coopération fiscale : vers l'établissement de règles du jeu équitables - Évaluation par le Forum mondial sur la fiscalité 2008 » « Coopération fiscale : vers l'établissement de règles du jeu équitables - Évaluation par le Forum mondial sur la fiscalité 2007 » « Coopération fiscale : vers l'établissement de règles du jeu équitables - Évaluation par le Forum mondial sur la fiscalité 2006 » 	<p>2006-08</p> <p>CFA, GT8, GFTX, Forum sur les pratiques fiscales dommageables</p> <p>Conventions et accords juridiques ; examens par les pairs ou enquêtes</p>	100 %	92 %	84 %	<p>Les travaux ont contribué à l'élaboration de réponses politiques aux pratiques fiscales dommageables, notamment en ce qui concerne les progrès réalisés dans les juridictions non coopératives (Australie).</p> <p>Le Danemark a toujours été actif dans la coopération internationale avec les autorités fiscales d'autres pays. Cette coopération a toujours été particulièrement intense entre les pays nordiques et certains autres pays de l'OCDE. Mais l'importance des transactions avec les autres pays s'accroît. Il est donc important de s'assurer que les pays non Membres de l'OCDE prennent également part aux échanges internationaux de renseignements à des fins fiscales. Dans leur gestion quotidienne de l'administration, les hauts responsables s'intéressent à la question des échanges de renseignements avec les autres pays, y compris les juridictions extérieures à l'OCDE – notamment si ces pays ou juridictions sont utilisés dans des dispositifs d'évasion fiscale ou dans des cas de fraude concernant l'impôt dû au Danemark</p> <p>En raison du manque d'effectifs, la question de l'assistance administrative mutuelle n'est pas encore suffisamment développée. Nous sommes conscients de la nécessité de l'améliorer et nous le ferons à l'avenir (Israël).</p> <p>Pour comprendre la norme de l'OCDE, nous utilisons parfois la Convention d'assistance administrative mutuelle en matière fiscale — Édition du 20e anniversaire (2008) (Japon).</p> <p>Utilisé comme document de référence ou influant sur la prise de décision. Les comparaisons internationales sont utilisées dans l'élaboration des politiques (Corée).</p>

Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant			Observations
		le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	l'impact sur l'action publique moyen à très élevé	
					<p>Ces deux instruments sont importants pour fixer les normes lors de la négociation de conventions fiscales bilatérales (Pays-Bas).</p> <p>Après l'adhésion de la <i>Pologne</i> à l'Union européenne, la Convention n'a pas été très utile comme instrument de coopération administrative internationale en matière fiscale. La coopération sur la base de cette convention était limitée aux pays non Membres de l'Union européenne et ne portait que sur les zones pour lesquelles aucune objection n'a été formulée en vertu de l'article 30.</p> <p>La Convention est entrée en vigueur récemment. Jusqu'à présent, nous n'avons eu aucune expérience pratique de l'utilisation de la Convention. Toutefois, nous croyons qu'elle constitue un bon instrument pour l'échange de renseignements (Slovénie).</p>
<p>Produits dans le domaine de l'échange de renseignements et de l'assistance en matière de recouvrement des impôts,</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Manuel de l'OCDE sur la mise en œuvre des échanges de renseignements », y compris des mises à jour <ul style="list-style-type: none"> ○ Module 3 - Échange automatique de renseignements (ou échange de routine) ○ <i>Provisions for Tax Purposes – Module 5 on Conducting Simultaneous Tax Examinations</i> • « Manuel sur la mise en œuvre de l'assistance en matière de recouvrement des impôts » et modules supplémentaires • Nouvelles normes pour les échanges automatiques: Format de transmission normalisé (STF) • <i>2007 Survey on the use of the OECD SMF and STF</i> • Rapports sur les questions relatives à l'impôt sur la consommation et à l'échange de renseignements spécifiques aux contribuables 	<p>2005-07 CFA, GT8</p> <p>Lignes directrices Déclarations (dispositions non contraignantes) ; examens par les pairs ou enquêtes</p>	100 %	100 %	100 %	<p>Ces travaux sont très appréciés et ont été utilisés dans l'élaboration des politiques et procédures de <i>l'Australie</i> en matière d'échange de renseignements.</p> <p><i>Le Danemark</i> a toujours coopéré activement avec les autorités fiscales des autres pays. Il est important pour nous que tous les pays soient familiarisés avec les différents aspects de l'échange de renseignements, c'est-à-dire sur la nécessité de recevoir des informations qui sont échangées de manière automatique. Il est également important de disposer de normes techniques communes pour faciliter l'utilisation des informations reçues. Les normes internes pour la réception de renseignements en provenance de tiers au Danemark (par exemple, d'institutions financières ou d'employeurs) sont conçues pour correspondre aux normes techniques de l'OCDE en matière de communication de renseignements à d'autres pays. Les hauts responsables de l'échange international de renseignements ainsi que les hauts responsables des systèmes de déclaration à des tiers sont très bien informés des travaux de l'OCDE sur les normes de l'échange de renseignements.</p> <p>Les manuels constituent une ressource essentielle pour nos autorités compétentes en matière d'échange de renseignements. En 2007, <i>l'Irlande</i> a adopté de nouvelles technologies pour être en mesure de recevoir des renseignements dans le cadre du format magnétique normalisé (FMN)</p> <p>Les échanges de renseignements sont mis en œuvre d'une manière satisfaisante. La contribution à la mise en application de la loi ne s'est pas</p>

Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant			Observations
		le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	l'impact sur l'action publique moyen à très élevé	
					<p>suffisamment développée en raison du manque d'effectifs (Israël).</p> <p>Nous projetons d'élaborer une nouvelle loi pour instaurer une « assistance en matière de recouvrement de l'impôt » qui soit fondée sur le modèle de convention fiscale de l'OCDE (Japon).</p> <p>Il existe des normes pour adapter notre système et nos règlements aux objectifs de l'échange de renseignements (Corée).</p> <p>A servi de norme à nos accords d'échanges de renseignements fiscaux (Pays-Bas).</p> <p>Sur la base des modèles de format magnétique normalisé (FMN) et de format de transmission normalisé (FTN), des échanges automatiques de renseignements ont lieu avec d'autres États. Les modèles sont bien compris et utilisés par la plupart des États et par conséquent les renseignements échangés sont faciles à utiliser et il est possible de procéder à différentes études comparatives, etc. Certains des produits sont utilisés pour donner des orientations dans le domaine de l'assistance administrative mutuelle et ont également un impact important sur la lutte contre la fraude fiscale (Slovénie).</p> <p>Taux de non-réponse : 34 %.</p>
<p>Rapport de 2000 : « Améliorer l'accès aux renseignements bancaires à des fins fiscales » et produits de suivi</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Survey of Voluntary Compliance Strategies in Member Countries to Improve Access to Bank Information</i> • « Améliorer l'accès aux renseignements bancaires à des fins fiscales : rapport d'étape 2007 » 	<p>2005-06 CFA, GT8 Examens par les pairs ou enquêtes</p>	96 %	87 %	83 %	<p>Ces travaux ont été utiles, dans la mesure où ils ont permis à l'<i>Australie</i> d'être informée de l'évolution intervenue dans d'autres juridictions.</p> <p>La possibilité de dissimuler des revenus aux autorités fiscales et la nécessité de mettre en échec cette possibilité constitue un important problème pour la politique fiscale. Il nous semble donc important de faire progresser les travaux de l'OCDE sur l'abolition du secret bancaire comme obstacle aux échanges de renseignements fiscaux. Dans un contexte politique interne, les principaux responsables se réfèrent à l'avancement des travaux de l'OCDE. Ces travaux ont également de l'importance en ce qui concerne les travaux correspondants menés au sein de l'Union européenne (Danemark).</p> <p>Pour sa part, l'<i>Irlande</i> a été en mesure d'obtenir des renseignements bancaires depuis 2003. Les rapports ont été utiles dans la mesure où ils nous ont montré l'évolution intervenue dans les juridictions avec lesquelles nous avons conclu des conventions. Toutefois, nous aurions été informés de cette</p>

Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant			Observations
		le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	l'impact sur l'action publique moyen à très élevé	
					<p>évolution de toute manière.</p> <p>Les autorités reçoivent déjà des renseignements des banques, même si elles n'ont pas connaissance de tous les détails des informations communiquées (Israël).</p> <p>Nous en faisons usage dans des cas limités. Nous suivons les progrès réalisés dans d'autres pays dans ce domaine dans le rapport d'étape 2007 (Japon).</p> <p>Il nous sert de référence (Corée).</p> <p>Si les responsables de l'administration fiscale sont peu sensibilisés aux produits ainsi qu'à leur utilisation et à leur impact, c'est parce qu'en <i>Slovénie</i>, l'accès de l'administration aux renseignements bancaires à des fins fiscales est très développé grâce aux services d'opérations de paiement qui ont été facilités dans le passé par l'administration fiscale et étaient fondés sur des contrôles antérieurs qui étaient effectués en même temps que le recouvrement de l'impôt par le biais des comptes bancaires des entités juridiques.</p> <p>Taux de non-réponse 34 %</p>
<p>Projet de l'OCDE sur les pratiques fiscales dommageables, notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2006 Update On Progress in Member Countries • « Note sur les "sociétés de gestion de patrimoine familial" du Luxembourg et autoévaluation » • Forum mondial sur la fiscalité (prédécesseur du Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements à des fins fiscales) 	<p>2005-08 CFA, Forum sur les pratiques fiscales domma- geables</p> <p>Examens par les pairs ou enquêtes ; évaluation</p>	100 %	88 %	83 %	<p>Le projet sur les pratiques fiscales dommageables a fourni des informations de base utiles pour évaluer les choix de politique fiscale qui sont susceptibles d'être dommageables (dans le cadre de la concurrence fiscale). Les travaux du Forum mondial sur la fiscalité ont été utiles dans la mesure où ils ont permis de cibler les négociations sur les échanges de renseignements fiscaux et la mise au point d'accords comportant des avantages additionnels (Australie).</p> <p>La question des pratiques fiscales dommageables constitue également un problème politique important. Il est nécessaire de lutter contre les dispositifs fiscaux en vigueur dans d'autres pays qui ont des effets dommageables sur la fiscalité <i>danoise</i>. Ces travaux de l'OCDE sont très utiles pour les travaux correspondants du Groupe « Code de conduite » (fiscalité des entreprises)</p>

Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant			Observations
		le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	l'impact sur l'action publique moyen à très élevé	
					<p>de l'Union européenne. Il est également important que les hauts responsables soient en mesure de replacer les travaux de l'OCDE dans un contexte politique.</p> <p>Le modèle d'accord d'échanges de renseignements fiscaux et l'article de l'OCDE sur les échanges de renseignements sont utilisés dans les négociations portant sur ces questions (Irlande).</p> <p>Nous sommes toujours préoccupés par la question de savoir quel type de système fiscal est considéré comme dommageable dans le contexte des pratiques fiscales suivies, et par conséquent, nous nous référons parfois aux publications sur ce sujet (Japon).</p> <p>Il a été appliqué pour modifier notre législation (Corée).</p> <p>Les documents qui sont produits par ce forum sont pris en compte dans le processus d'élaboration d'une législation fiscale nouvelle ou d'une modification de la législation existante. Ces documents ont également été utilisés lorsque la <i>Slovénie</i> a procédé à l'autoévaluation de ses régimes fiscaux potentiellement dommageables dans le cadre du processus d'adhésion.</p>
<p>Produits relatifs au blanchiment de capitaux et aux délits fiscaux, notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Survey (updated) on access for tax authorities to information gathered by Money Laundering authorities</i> • <i>Report on abuse of charities</i> • Principes directeurs relatifs au blanchiment de capitaux et aux délits fiscaux • <i>Report on Tax Fraud and Money Laundering Vulnerabilities Involving the Real Estate Sector</i> 	<p>2005-08</p> <p>CFA, GT8</p> <p>Examen par les pairs ; rapport sur les bonnes pratiques ; lignes directrices</p>	96 %	86 %	82 %	<p>Ces produits sont utilisés comme sources de renseignements lors de la mise au point de stratégies d'évaluation et de traitement des risques liés au risque de délit fiscal (Australie).</p> <p>Les délits fiscaux et le blanchiment de capitaux sont souvent liés entre eux. La coopération entre les autorités fiscales et les autorités de police est donc importante. Les principaux responsables de notre unité anti-fraude sont très sensibilisés aux travaux de l'OCDE (Danemark).</p> <p>Comme l'administration fiscale a un accès direct total à l'ensemble des renseignements communiqués sur le blanchiment de capitaux depuis 2003, l'enquête sert simplement de document de référence concernant la situation dans les autres États. Les lignes directrices sur les délits à caractère fiscal et le blanchiment de capitaux permettent d'élargir le champ des connaissances des responsables du bureau d'information sur les transactions suspectes. Les rapports sectoriels peuvent faciliter l'évaluation des informations communiquées sur les différents secteurs et peuvent aider l'administration fiscale à faire part de ses réactions comme le prévoit la directive sur le</p>

Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant			Observations
		le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	l'impact sur l'action publique moyen à très élevé	
					<p>blanchiment de capitaux (Irlande).</p> <p>Nous utilisons parfois ces produits pour promouvoir les échanges de renseignements entre les différentes autorités (Japon).</p> <p>Ces produits nous servent de référence (Corée).</p> <p>Les documents qui sont produits par ce forum sont pris en compte dans le processus d'élaboration de la nouvelle législation fiscale (Slovénie).</p> <p>Taux de non-réponse : 34 %</p>
<p>Recommandation du Conseil de 2009 sur les mesures fiscales visant à renforcer la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales (découlant de la Recommandation de 1996)</p>	<p>2007-08</p> <p>GT8, CFA [et Groupe de travail sur la corruption]</p> <p>Recommandation</p>	96 %	83 %	74 %	<p>Cette question n'est pas importante pour <i>l'Australie</i>.</p> <p>Bien que nous ne considérons pas la corruption comme un problème grave pour le système fiscal <i>danois</i>, il est important d'éviter que les entreprises danoises effectuent des versements illicites à des agents publics étrangers. Dans la gestion quotidienne de l'administration, les hauts responsables ont connaissance des produits de l'OCDE sur la lutte contre la corruption car ces versements illicites ne sont pas déductibles de l'impôt.</p> <p>En 2008, <i>l'Irlande</i> a adopté une législation qui refusait explicitement la déductibilité fiscale des pots de vin.</p> <p>Nous sommes très bien informés des recommandations et nous nous efforçons de communiquer les renseignements aux organismes compétents en publiant les décisions administratives pour la mise en œuvre de l'impôt sur le revenu et en informant la hiérarchie de l'administration fiscale (Israël).</p> <p>En 2006, le gouvernement <i>japonais</i> a modifié la loi sur l'impôt sur le revenu et la loi sur l'impôt sur les sociétés afin de refuser explicitement la déduction fiscale des versements illicites à des agents publics nationaux et étrangers. Par la suite, nous nous référons parfois à la recommandation de 2009 pour mettre en place une formation efficace des vérificateurs fiscaux.</p> <p>Elle est utilisée pour nos références. Les comparaisons internationales sont utilisées dans la détermination de la politique suivie. Utilisée comme document de référence pour informer les responsables politiques (Corée).</p> <p>Cette recommandation a eu une certaine influence sur la législation interne (Pays-Bas).</p>

Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant			Observations
		le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	l'impact sur l'action publique moyen à très élevé	
					<p>Ce groupe de produits a un impact sur l'élaboration de la législation fiscale interne (définitions, mise en évidence de ces dépenses comme non déductibles) (Slovénie).</p> <p>Taux de non-réponse : 34 %</p>
<p>Produits dans le domaine de l'administration fiscale, notamment</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Tax Administration in OECD and Selected Non-OECD Countries: Comparative Information Series (2004, 2006 et 2008)</i> 	<p>2005-08</p> <p>CFA, Forum sur l'administration de l'impôt</p> <p>Étude d'évaluations comparatives</p>	96 %	92 %	74 %	<p>Cette étude est utile dans la mesure où elle permet une évaluation comparative de nos résultats par rapport à d'autres pays (Australie).</p> <p>L'un des objectifs de la politique consiste à réduire la taille des administrations publiques et également celle de l'administration fiscale. Nous attachons donc une grande importance aux produits de l'OCDE qui peuvent nous apporter une assistance à cet égard (Danemark).</p> <p>La série informations comparatives est une source très utile de renseignements sur les administrations fiscales des pays de l'OCDE et des pays non Membres. L'administration fiscale (Irish Tax and Customs) utilise les informations contenues dans le rapport et y fait référence de temps en temps pour comparer les résultats obtenus avec ceux des autres administrations. Il faudrait faire connaître plus largement les informations disponibles dans la série informations comparatives car parfois, il est demandé à notre administration de fournir des informations qui sont disponibles dans cette série (Irlande).</p> <p>Nous étudierons la documentation à l'avenir (Israël).</p> <p>Nous utilisons généralement la série informations comparatives afin d'analyser les autorités fiscales d'autres juridictions (Japon).</p> <p>Elle est utilisée pour nos références. Les comparaisons internationales sont utilisées dans l'élaboration de la politique fiscale. Elles sont utilisées comme documentation de base pour informer les responsables politiques (Corée).</p> <p>Ce groupe de produits a un impact sur le domaine de travail de l'administration fiscale, c'est-à-dire la recherche des bonnes pratiques des autres administrations fiscales. Les documents sont également utilisés comme source lors de l'adoption d'amendements à la législation concernant l'organisation de l'administration fiscale (Slovénie).</p> <p>Taux de non-réponse : 34 %</p>

Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant			Observations
		le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	l'impact sur l'action publique moyen à très élevé	
<p>Notes d'orientation sur les problèmes de conformité</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Strengthening Tax Audit Capabilities: Innovative Approaches to improve the Efficiency and Effectiveness of Indirect Income Measurement Methods</i> • <i>Strengthening Tax Audit Capabilities: Audit Workforce Management Survey Findings and Observations</i> • <i>Strengthening Tax Audit Capabilities: General Principles and Approaches</i> • Rapport de l'atelier <i>Compliance Measurement and Evaluation</i> • <i>Report on the Survey of Country Practices in Debt Collection & Overdue Returns Enforcement</i> • <i>Monitoring Taxpayers' Compliance: A Practical Guide Based on Revenue Body Experience</i> (2008) 	<p>2005-08</p> <p>CFA, Forum sur l'administration de l'impôt</p> <p>Rapports sur les bonnes pratiques; principes directeurs, déclarations (dispositions non contraignantes)</p>	83 %	86 %	82 %	<p>“Un guide pratique” a été largement utilisé et constitue la principale contribution à la mise au point des méthodes utilisées par l'ATO (administration fiscale australienne) pour renforcer la discipline fiscale. D'autres notes d'orientation ont été utiles et pertinentes pour contribuer à la mise au point de bonnes pratiques en matière de discipline fiscale au sein de l'administration (Australie).</p> <p>L'un de nos objectifs politiques est de réduire la taille de l'administration publique et également celle de l'administration fiscale. En même temps, il faut parvenir à un équilibre entre la réduction de la taille de l'administration et le maintien du respect des dispositions fiscales. Nous attachons donc une grande importance aux produits de l'OCDE qui peuvent nous aider à améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'administration fiscale (Danemark).</p> <p>Notre administration fiscale a soit participé aux groupes qui ont travaillé sur le produit soit fourni des exemples de bonnes pratiques en vue de leur insertion dans les rapports. Notre administration recherche toujours les moyens d'améliorer la discipline fiscale et les publications pertinentes du Forum sur l'administration de l'impôt de l'OCDE sont utilisées comme référence lorsque les programmes de discipline fiscale sont examinés et améliorés car ces publications correspondent à des approches d'actualité de la question (Irlande).</p> <p>Nous utilisons ces produits dans des cas limités (Japon).</p> <p>Nous utilisons ces notes comme références (Corée).</p> <p>Les rapports sur le suivi de la discipline fiscale ont été utilisés dans l'élaboration de la stratégie de discipline fiscale de l'administration (Pays-Bas).</p> <p>Ce groupe de produits a un impact sur le domaine d'activité de l'administration fiscale (Slovénie).</p> <p>Taux de non-réponse : 34 %</p>
<p>Notes d'orientation et documents sur les questions concernant les prestations de services aux contribuables</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Programmes de réduction de charges administratives 	<p>2005-08</p> <p>Rapports sur les bonnes</p>	91 %	91 %	82 %	<p>Les études sur les services électroniques ont été très utiles en ce qui concerne les stratégies destinées à renforcer le suivi (Australie).</p> <p>L'un de nos objectifs politiques est de réduire la taille de l'administration publique ainsi que celle de l'administration fiscale. Nous avons déjà une</p>

Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant			Observations
		le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	l'impact sur l'action publique moyen à très élevé	
<p>déoulant de la réglementation fiscale dans certains pays »</p> <ul style="list-style-type: none"> « Dispositifs de transmission d'informations par des tiers et déclarations fiscales préremplies : approches adoptées par le Danemark et la Suède » <i>Application Software Solutions Being Used to Support the Technical Architecture of Selected Revenue Bodies</i> <i>Management of Email</i> <i>Strategies for Improving the Take-up Rates of Electronic Services</i> <i>Using Third Party Information Reports to Assist Taxpayers Meet their Return Filing Obligations: Country Experiences With the Use of Pre-populated Personal Tax Returns</i> <i>Guidance on Tax Compliance for Business and Accounting Software (GTCBAS)</i> <i>Guidance for the Standard Audit File-Tax (SAF-T)</i> <i>Survey of Trends in Taxpayer Service Delivery Using New Technologies</i> <i>Achieving Success With Electronic Services: The Importance of Having a Sound Business Architecture</i> 	pratiques CFA, Forum sur l'administra- tion de l'impôt				<p>large expérience des informations fournies par des tiers et des déclarations fiscales préremplies que nous avons partagée avec d'autres pays de l'OCDE. Afin de contribuer à progresser dans ce domaine, nous attachons une grande importance aux produits de l'OCDE dans le domaine de l'offre de services aux contribuables. Les hauts responsables de l'administration fiscale prennent en compte les travaux de l'OCDE lorsqu'ils recherchent les moyens d'obtenir les informations nécessaires directement pour un faible coût (Danemark).</p> <p>L'administration fiscale sa soit fait partie des groupes qui ont participé à l'élaboration du produit soit apporté sa contribution sous forme d'exemples de bonnes pratiques à inclure dans les rapports. L'administration fiscale recherche toujours les moyens d'améliorer les services aux contribuables et les publications pertinentes du Forum sur l'administration de l'impôt de l'OCDE sont utilisées comme références lorsque ces programmes sont réexaminés et améliorés dans la mesure où ils correspondent à des approches modernes de la question (Irlande).</p> <p>Nous avons l'intention d'intégrer les connaissances obtenues à l'avenir (Israël).</p> <p>Nous utilisons ces produits dans des cas limités (Japon).</p> <p>Les objectifs du produit sont clairement pris en compte et compris. Ce produit devrait contribuer à améliorer notre politique fiscale nationale (Corée).</p> <p>Les rapports sur les logiciels économiques et comptables fournissent des références précieuses (Pays-Bas).</p> <p>Ce groupe de produit a un impact sur le domaine d'activité de l'administration fiscale (Slovénie).</p> <p>Taux de non-réponse : 34 %</p>
<p>Notes d'orientation sur les questions relatives à la gestion d'entreprise</p> <ul style="list-style-type: none"> <i>Study into the Role of Tax Intermediaries</i> <i>Programs to Reduce the Administrative Burden Resulting</i> 	2007-08 CFA, Forum sur l'administra-	95 %	86 %	64 %	<p>L'étude de l'OCDE sur le rôle des intermédiaires fiscaux est habituellement prise en compte dans le contexte des activités de services financiers <i>australiennes</i>, notamment en ce qui concerne les banques résidentes, les banques étrangères et plus généralement le secteur de la gestion d'actifs. Ce</p>

Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant			Observations
		le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	l'impact sur l'action publique moyen à très élevé	
<ul style="list-style-type: none"> from <i>Tax Regulations in Selected Countries</i> <i>Third Party Reporting Arrangements and Pre-filled Tax Returns: The Danish and Swedish Approaches</i> 	tion de l'impôt Lignes directrices, Déclarations (dispositions non contra- ignantes), rapports sur les bonnes pratiques				<p>rapport, ainsi que celui de l'OCDE sur les pertes dans le secteur bancaire sont habituellement pris en compte dans l'élaboration et la gestion quotidiennes de l'approche utilisée par l'administration fiscale australienne en matière de discipline fiscale. Ces travaux se sont avérés utiles dans la mesure où ils ont permis d'avoir une vue d'ensemble de la question ainsi que de son incidence sur les systèmes fiscaux et financiers de l'Australie. Les rapports et orientations de l'OCDE concernant la charge administrative ainsi que les dispositifs concernant les déclarations préremplies et la communication d'informations sont envisagés dans le contexte du programme de discipline fiscale de l'ATO. Les orientations se sont avérées utiles en ce qui concerne le secteur des grandes entreprises et en ce qui concerne la discipline fiscale en temps réel.</p> <p>L'un de nos objectifs politiques est de réduire la taille de l'administration publique ainsi que celle de l'administration fiscale. Nous avons déjà une large expérience des déclarations de tiers et des formulaires fiscaux préremplis que nous avons partagée avec d'autres pays de l'OCDE. Pour continuer à progresser dans ce domaine, nous attachons beaucoup d'importance aux produits de l'OCDE dans le domaine de la fourniture de services aux contribuables. Les hauts responsables de l'administration fiscale tiennent compte des travaux de l'OCDE lorsqu'ils envisagent les moyens d'obtenir les informations nécessaires directement pour un faible coût (Danemark).</p> <p>L'administration fiscale a soit fait partie des groupes qui ont participé à l'élaboration du produit, soit apporté sa contribution sous forme d'exemples de bonnes pratiques en vue de leur inclusion dans les rapports. Elle recherche toujours les moyens d'améliorer la discipline fiscale et de réduire la charge administrative et les publications du Forum sur l'administration de l'impôt de l'OCDE à ce sujet servent de référence lors de l'examen et de l'amélioration de ces programmes, dans la mesure où elles traduisent des approches modernes de la question. En particulier, l'administration fiscale a joué un rôle clé dans l'étude sur le rôle des intermédiaires fiscaux sur la base de notre approche de la consultation des représentants des contribuables et de la discipline fiscale fondée sur la coopération (Irlande). Nous nous efforcerons de faire mieux connaître ces documents (Israël).</p> <p>L'étude sur le rôle des intermédiaires fiscaux nous paraît si utile que nous la</p>

Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant			Observations
		le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	l'impact sur l'action publique moyen à très élevé	
					diffusons sur notre Intranet (Japon). Ce groupe de produits a un impact sur le domaine d'activité de l'administration fiscale (discipline fiscale volontaire, système d'imposition électronique, projet de suivi horizontal) (Slovénie). Taux de non-réponse : 34 %
Le Dialogue fiscal international : site internet et rapport annuel	2005-08 Données ; activités d'ouverture CFA, GT8, GT9, Forum sur l'adminis- tration de l'impôt, GFTX	79 %	58 %	47 %	L'ATO intervient sur le site Internet et apporte sa contribution aux différents documents (Australie). Le DFI aide à l'obtention d'informations sur la législation et les pratiques des autres pays (Danemark). C'est un site Internet à guichet unique très utile pour donner des informations sur l'évolution récente de l'administration fiscale (Irlande). Nous en avons connaissance (Israël). Nous utilisons parfois les rapports et analyses qui sont téléchargés sur le site Internet du dialogue fiscal international (Japon). Nous ne sommes pas informés des produits/publications du DFI (Corée). Ce groupe de produits a un impact sur l'élaboration des notes de synthèse (Slovénie). Taux de non-réponse : 43 %

Source : enquête d'évaluation

Tableau 11 Visibilité, utilisation et impact des produits dans le domaine du Groupe de résultats 3.3 - Fiscalité (2009-2010)

Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant			Observations
		le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré de d'utilisation moyen à très élevé	l'impact sur l'action publique moyen à très élevé	
Mises à jour du modèle de convention fiscale et extension de son utilisation : cinq recommandations <ul style="list-style-type: none"> « Mise à jour 2010 du modèle de convention fiscale de l'OCDE » 	2009-10	100 %	NA	100 %	Impact effectif : 87 %
Mises à jour et extension des Principes en matière de prix de transfert <ul style="list-style-type: none"> « Révision de la recommandation du conseil sur l'attribution de bénéfices aux établissements stables » « Révision de la recommandation du conseil sur la détermination des prix de transfert entre entreprises associées » 	2009-10	100 %	NA	100 %	
Publications statistiques et mise à jour de la base de données fiscales de l'OCDE <ul style="list-style-type: none"> « Statistiques des recettes publiques » (décembre 2010) « Impôts sur les salaires » (mai 2010) Amélioration des informations contenues dans la publication « Les impôts sur les salaires » [l'étude spéciale sur les prélèvements obligatoires non fiscaux comme charge additionnelle sur les revenus du travail figure dans la publication. Il est prévu de recueillir des informations supplémentaires sur ce thème à l'avenir.] Mise à jour de la base de données fiscales de l'OCDE 	2009-10	100 %	NA	97 %	Impact effectif : 79 %
Principes directeurs internationaux concernant la TVA/TPS <ul style="list-style-type: none"> « Orientations sur la localisation du client : fournitures entre entités juridiques distinctes » (2010) « Projet de Principes directeurs pour l'application de la TVA/TPS au commerce international de services et de biens incorporels » (2010) <i>Consumption Taxes Applied to Telecommunication Services Outcomes of the Survey</i> (2010) « Principes directeurs internationaux de l'OCDE pour l'application de la TVA/TPS : Projet de principes directeurs sur la neutralité » (2010) 	2009-10	93 %	NA	88 %	Impact effectif : 77 %
Rapport annuel sur les questions relatives aux réformes fiscales actuelles <ul style="list-style-type: none"> <i>Tax Policy Reform and Fiscal Consolidation</i> (2010) <i>Tax Policy Measures Questionnaire: Progress Report</i> (2010) « La fiscalité, l'innovation et l'environnement » (2010) « Vers une croissance verte » (2011) Contribution à une section consacrée aux dépenses fiscales du rapport 	2009-10	96 %	NA	96 %	Impact effectif : 88 %

Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant			Observations
		le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré de d'utilisation moyen à très élevé	l'impact sur l'action publique moyen à très élevé	
<p>présenté au G20 par quatre organisations internationales concernant l'ampleur des subventions énergétiques (2010)</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Trends in Top Incomes and Income Inequality and their Implications for Tax Policy: Further Analysis</i> (2010) • <i>Trends in Top Incomes And their Tax Policy Implications</i> (2011) 					
<p>Rapports sur les questions actuelles relatives à la politique fiscale à haut niveau</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'étude de politique fiscale n° 19: <i>Choosing a Broad Base – Low Rate Approach to Taxation</i> (2010) • L'étude de politique fiscale n° 20 - <i>Tax Policy Reform and Economic Growth</i> (2010) 	2009-10	93 %	NA	100 %	Impact effectif : 92 %
<p>Engagement stratégique et collaboration avec les non-Membres à travers la coopération internationale et les événements sur la politique fiscale internationale et les questions administrative</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport du secrétariat sur la 15^e réunion internationale annuelle sur les conventions fiscales (2011) • Manifestations bilatérales et multilatérales visant à assurer l'adoption et la bonne application du principe de pleine concurrence par les pays non Membres et à comprendre leurs points de vue. 525 manifestations en 2009 et 21 en 2010) • Manifestations bilatérales et multilatérales sur la politique et les statistiques fiscales : <ul style="list-style-type: none"> ○ Bangkok, Thaïlande (juillet 2009) ○ Mexico (nov./déc. 2009) • Séminaire de politique fiscale à Seoul, Corée du Sud (mars 2010) • Manifestations bilatérales et multilatérales sur l'échange effectif de renseignements, et la sensibilisation des contrôleurs des impôts à la corruption et au blanchiment de capitaux (2 manifestations en 2009 et 5 en 2010) • Manifestations bilatérales et multilatérales sur les principes directeurs internationaux pour la TVA/TPS: Conférence internationale de haut niveau sur la TVA, Lucerne, Suisse (septembre 2009) • Conférence sur le respect des obligations en matière de TVA, Yangzhou, République populaire de Chine (août/sept. 2009 et sept 2010) • Manifestations bilatérales et multilatérales sur les pratiques exemplaires des administrations fiscales, en mettant l'accent sur la région de l'Asie du Sud-Est : 21 manifestations internationales consacrées à la fiscalité ont eu lieu 	2009-10	89 %	NA	94 %	Impact effectif : 88 % Taux de non-réponse : 51 %

Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant			Observations
		le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré de d'utilisation moyen à très élevé	l'impact sur l'action publique moyen à très élevé	
<p>dans la région de l'ANASE en 2009, et 26 en 2010.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Manifestation multilatérale annuelle visant à obtenir un retour d'expérience des pays non Membres sur l'évolution du programme d'ouverture et sur les travaux conjoints avec le CAD en matière de fiscalité et de gouvernance : réunions annuelles du groupe consultatif avec la participation d'économies non membres (2009 et 2010) • Élaboration et mise en œuvre du programme : réalisé - 72 manifestations mondiales ont été conçues et déployées en 2010, autant qu'en 2009 • Élaboration d'indicateurs sur la politique fiscale dans le cadre des projets dans les régions MENA et Europe du Sud-Est : <ul style="list-style-type: none"> ○ Europe du Sud-Est - indicateurs de l'Indice de réforme de l'investissement (IRI). Ces indicateurs ont été élaborés et mis en œuvre pour les pays d'Europe du Sud-Est. Chapitre 6 (analyse des politiques fiscales) de la publication de l'OCDE intitulée <i>Investment Reform Index 2010 - Monitoring Policies and Institutions for Direct Investment in South East Europe</i> ○ MENA - indicateurs de la Stratégie d'amélioration de l'environnement des entreprises. Ces indicateurs ont été élaborés et employés pour l'Égypte et le Maroc 					
<p>Répertoire mis à jour sur les dispositifs de planification fiscale agressive</p> <ul style="list-style-type: none"> • Répertoire de la planification fiscale agressive • Publication intitulée <i>Engaging with High Net Worth Individuals on Tax Compliance</i> (2009) • <i>Report on Hybrid Mismatch Arrangements</i> (2010) • Publication intitulée <i>Addressing Tax Risks Involving Bank Losses</i> (2010) • Réunion des inspecteurs des impôts sur la fraude à la TVA (septembre 2009) 	2009-10	96 %	NA	96 %	Impact effectif : 79 %
<p>Recommandations pratiques, bonne pratiques et stratégies en vue d'améliorer l'efficacité et l'efficacité des échanges de renseignements</p> <ul style="list-style-type: none"> • « Note d'orientation sur l'encouragement et la promotion de l'échange spontané de renseignements » • Outil de gestion pour l'échange automatique de renseignements • Mise à jour du site Internet sécurisé de l'OCDE à l'usage des administrateurs fiscaux concernant l'échange de renseignements et l'aide au recouvrement • Projet de kit d'application diffusé pour consultation publique (Partiellement réalisé 2010) 	2009-10	93 %	NA	96 %	
<p>Rapport de l'OCDE de 2000 sur l'amélioration de l'accès aux</p>	2009-10	96 %	NA	92 %	Impact effectif : 81 %

Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant			Observations
		le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré de d'utilisation moyen à très élevé	l'impact sur l'action publique moyen à très élevé	
informations bancaires pour des raisons fiscales Report intitulé <i>Framework for Successful Offshore Voluntary Compliance Programmes</i> (2009)					
Typologies liées à la dimension pénale, un manuel d'orientations à l'usage des auditeurs dans le domaine de la fiscalité et mise à jour de l'enquête sur l'accès des administrations fiscales aux données collectées par les autorités agissant contre le blanchiment (travail mené en coopération avec le GAFI) <ul style="list-style-type: none"> • <i>Money Laundering Awareness Handbook for Tax Examiners and Tax Auditors</i> (2009) • <i>Note on Tax Evasion as a Predicate Offence to Money Laundering</i> (2009) • « Recommandation du Conseil en vue de faciliter la coopération entre les autorités fiscales et les autorités répressives pour lutter contre les délits graves » (2010) • <i>Report on Abuse of Charities for Money-Laundering and Tax Evasion</i> (2009) • <i>Money Laundering through the Football Sector</i> (2009) • <i>Sales Suppression Software - A Major Tool for Tax Evasion and a Major Concern for Tax Administrations</i> (2010) 	2009-10	92 %	NA	91 %	Impact effectif : 83 % Taux de non-réponse : 34 %
Participation aux aspects fiscaux du travail de l'OCDE sur la corruption : rapports analytiques <ul style="list-style-type: none"> • « Recommandation du Conseil sur les mesures fiscales visant à renforcer la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales » (2009) • Version mise à jour du « Manuel OCDE de sensibilisation à la corruption à l'intention des contrôleurs des impôts » (2009) 	2009-10	96 %	NA	76 %	Impact effectif : 64 %
Travaux sur les paradis fiscaux : mises à jour annuelles de l'évaluation factuelle du progrès effectué vers l'établissement de règles du jeu équitables <ul style="list-style-type: none"> • « Coopération fiscale 2009 : Vers l'établissement de règles du jeu équitables - Évaluation par le Forum mondial sur la transparence et l'échange de renseignements » (2009) • <i>Tax Co-operation 2010: Towards a Level Playing Field - 2010 Assessment by the Global Forum on Transparency and Exchange of Information</i> (2010) 	2009-10	93 %	NA	100 %	Impact effectif : 96 %
Suivi des régimes fiscaux préférentiels qui seraient susceptible selon les pays Membres de soulever des problèmes sous les	2009-10	96 %	NA	80 %	Impact effectif : 75 %

Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant			Observations
		le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré de d'utilisation moyen à très élevé	l'impact sur l'action publique moyen à très élevé	
critères de régimes fiscaux préférentiels <i>Revised Note on Luxembourg's « Société de gestion de patrimoine familial » (Spf) and Self-Review (2010)</i>					
Un rapport identifiant des mesures défensives ciblées qui pourraient être mises en œuvre relativement facilement par un ou plusieurs pays Membres de l'OCDE <i>Update on Defensive Measures</i>	2009-10	89 %	NA	83 %	Impact effectif : 63 %
Notes d'orientation et d'information à l'intention des administrateurs fiscaux sur les questions relatives à la discipline fiscal et à la prestation de services aux contribuables <ul style="list-style-type: none"> • <i>Guidance Note - Evaluating the Effectiveness of Compliance Risk Treatment Strategies (2010)</i> • <i>Information Note - Understanding and Influencing Taxpayers' Compliance Behaviour (2010)</i> • <i>Joint Audit Report et Joint Audit Participants Guide Report (2010)</i> • <i>A Framework for a Voluntary Code of Conduct for Revenue Bodies and Banks (2010)</i> • <i>Guidance Note - Guidance and Specifications for Tax Compliance of Business and Accounting Software (2010)</i> • <i>Guidance Note - Guidance on Test Procedures for Tax Audit Assurance (2010)</i> • <i>Information Note - Tax Compliance and Tax Accounting Systems (2010)</i> • <i>Information Note - Withholding & Information Reporting Regimes for SMEs & Self-employed Taxpayers (2009)</i> • <i>Information Note - Developments in VAT Compliance Management in Selected Countries (2009)</i> • <i>Guidance Note - Experiences and Practices of Eight OECD Countries (2009)</i> • <i>Information Note - Managing and Improving Compliance: Recent Developments in Compliance Risk Treatments (2009)</i> • <i>Companion Note. Managing and Improving Compliance: Recent Developments in Compliance Risk Treatments: A Catalogue of Revenue Body Initiatives (2009)</i> • <i>Information Note - Tax Reference Model - Application Software Solutions Being Used to Support Revenue Administration in Selected Countries (2010)</i> • <i>Guidance Note - Standard Business Reporting (2009)</i> • Publications intitulées <i>Engaging with High Net Worth Individuals on Tax Compliance</i> et <i>Building Transparent Tax Compliance by Banks (2009)</i> 	2009-10	92 %	NA	100 %	Impact effectif : 95 % Taux de non-réponse : 37 %

Résultats	Année Contributeurs principaux Type de produit	% de Membres jugeant			Observations
		le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré de d'utilisation moyen à très élevé	l'impact sur l'action publique moyen à très élevé	
Études sur les questions d'administration fiscales générales <ul style="list-style-type: none"> • <i>Tax Administration in OECD and Selected Non-OECD Countries: Comparative Information Series (2008)</i> (publiée en 2009) • <i>Tax Administration in OECD and Selected Non-OECD Countries: Comparative Information Series (2010)</i> (publiée en 2011) 	2009-10	96 %	NA	84 %	Impact effectif : 80 %
Rapport annuel sur les résultats du dialogue fiscal international (2009 et 2010).	2009-10	70 %	NA	71 %	Taux de non-réponse : 60 %

Source : enquête PIR.

Tableau 12 Synthèse des résultats de l'évaluation de la visibilité, de l'utilisation et de l'impact

Résultats	Contributeurs principaux	Année	% de Membres jugeant		
			le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	Impact (potentiel) moyen à très élevé sur la formation de l'opinion/l'élaboration des politiques
Mises à jour et extension du Modèle de convention fiscale	CFA, GT1	2009-10	100 %	ND	100 %
	CFA, GT1, GT6	2005-08	100 %	100 %	100 %
Mises à jour et extension des Principes en matière de prix de transfert	CFA, GT6	2009-10	100 %	ND	100 %
	CFA, GT6	2005-08	100 %	100 %	96 %
Publications sur des questions de politique fiscale d'actualité	CFA, GT2	2009-10	93 %	ND	100 %
	CFA, GT2	2005-08	96 %	96 %	91 %
Instruments et produits dans le domaine de la coopération fiscale y compris les rapports sur l'établissement de règles du jeu équitables	CFA, GTFX, Pratiques fiscales dommageables	2009-10	93 %	ND	100 %
	CFA, GT8, GTFX, Pratiques fiscales dommageables	2005-08	100 %	92 %	84 %
Note d'orientation et d'information à l'intention des administrations fiscales sur les problèmes de discipline fiscale et de fourniture de services aux contribuables	CFA, Forum sur l'administration de l'impôt	2009-10	92 %	ND	100 %
	CFA, Forum sur l'administration de l'impôt	2005-08 « Fourniture de services »	91 %	91 %	82 %
	CFA, Forum sur l'administration de l'impôt	2005-08 « Discipline fiscale »	83 %	86 %	82 %
Suivi des régimes fiscaux préférentiels qui, selon les pays Membres, pourraient poser des problèmes au regard des critères de ces régimes préférentiels	CFA, Pratiques fiscales dommageables	2009-10	96 %	ND	100 %
Publications statistiques sur les impôts et recettes publiques et mise à jour de la base de données fiscales de l'OCDE	CFA, GT2	2009-10	100 %	ND	97 %
	CFA, GT2	2005-08	100 %	100 %	91 %

Résultats	Contributeurs principaux	Année	% de Membres jugeant		
			le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	Impact (potentiel) moyen à très élevé sur la formation de l'opinion/l'élaboration des politiques
Engagement stratégique et collaboration avec les non-Membres dans le cadre d'une coopération internationale et de réunions sur la politique fiscale et les questions administratives	CFA, Conseil pour la coopération avec les économies non-OCDE, ensemble des organes subsidiaires	2009-10	89 %	ND	94 %
Répertoire sur l'optimisation fiscale agressive et rapports correspondants sur les dispositifs d'optimisation fiscale agressive	CFA, GT8, GT9	2009-10	96 %	ND	96 %
	CFA, GT8	2005-08	91 %	91 %	87 %
Produits dans le domaine des échanges de renseignements et de l'assistance en matière de recouvrement de l'impôt	CFA, GT8, GT9	2009-10	93 %	ND	96 %
	CFA, GT8	2005-08	100 %	100 %	100 %
Rapport annuel sur les problèmes actuels de la réforme fiscale	CFA, GT2	2009-10	96 %	ND	96 %
Rapport de 2000 de l'OCDE sur l'amélioration de l'accès aux renseignements bancaires à des fins fiscales	CFA, GT8	2009-10	96 %	ND	92 %
	CFA, GT8	2005-08	96 %	87 %	83 %
Produits dans le domaine des délits fiscaux et du blanchiment de capitaux (y compris le manuel à l'intention des vérificateurs des impôts, étude de l'accès des administrations fiscales aux données collectées par les autorités chargées de la lutte contre le blanchiment de capitaux)	CFA, GT8	2009-10	92 %	ND	91 %
	CFA, GT8	2005-08	96 %	86 %	82 %
Principes directeurs internationaux pour l'application de la TVA/TPS et éléments et produits correspondants dans le domaine des impôts sur la consommation	CFA, GT9	2009-10	93 %	ND	88 %
	CFA, GT9, Conseil pour la coopération avec les économies non-OCDE	2005-08 « Autres produits »	96 %	75 %	65 %

Résultats	Contributeurs principaux	Année	% de Membres jugeant		
			le degré de visibilité moyen à très élevé	le degré d'utilisation moyen à très élevé	Impact (potentiel) moyen à très élevé sur la formation de l'opinion/l'élaboration des politiques
	CFA, GT9	2005-08 « Principes directeurs »	96 %	73 %	57 %
Produits dans le domaine de l'administration de l'impôt (y compris la série d'informations comparatives)	CFA, Forum sur l'administration de l'impôt	2009-10	96 %	ND	84 %
	CFA, Forum sur l'administration de l'impôt	2005-08	96 %	92 %	74 %
Contributions aux aspects fiscaux des travaux de l'OCDE sur la corruption : rapports analytiques (faisant suite à la Recommandation de 1996 du Conseil sur les mesures fiscales destinées à renforcer la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales)	CFA, GT8	2009-10	96 %	ND	76 %
	CFA, GT8	2005-08	96 %	83 %	74 %
Projet de l'OCDE sur les pratiques fiscales dommageables	CFA, Pratiques fiscales dommageables	2005-08	100 %	88 %	83 %
Note d'orientation dans le domaine de la gestion des entreprises	CFA, Forum sur l'administration de l'impôt	2005-08	95 %	86 %	64 %
Site Internet du dialogue fiscal international et rapport annuel sur les résultats du dialogue fiscal international	CFA/DFI	2009-10	70 %	ND	71 %
	CFA, GT8, GT9, Forum sur l'administration de l'impôt, GTFX	2005-08	79 %	58 %	47 %

4.2 *Analyse de l'efficacité à long terme*

162. Il a également été demandé aux responsables politiques des pays Membres de procéder à une évaluation de la contribution à long terme et cumulative des travaux du Comité à l'évolution durable des politiques suivies et aux réformes.

163. Toutes les réponses à l'enquête indiquent que les travaux du Comité ont apporté une contribution notable (c'est-à-dire note *moyenne* ou élevée) à l'évolution à long terme des politiques, les retours d'information ayant montré que le Comité des affaires fiscales a fixé les normes de la fiscalité internationale et a apporté une forte contribution aux réformes des politiques fiscales nationales.

ANNEXE II

METHODOLOGIE

1. Approche et mise en œuvre

164. Cette évaluation s'est déroulée entre janvier et novembre 2011. Elle porte sur les Résultats dont sont responsables le Comité et ses organes subsidiaires ainsi que l'utilisation et l'impact de ces Résultats dans le cadre de l'action politique. Elle couvre la période allant de 2004 à 2011 pour ce qui touche au fonctionnement du Comité, et de 2005 à 2010 en ce qui concerne l'impact de ses travaux.⁸⁵ :

- *Mise en œuvre de l'évaluation en profondeur des Comités de l'OCDE* [[C/ESG\(2005\)1](#)];
- *Evaluation en profondeur des Comités de l'OCDE : Mandats* [[CEV\(2011\)1](#)].

165. Les outils de collecte de données et les sources de données suivants ont été exploités au cours de l'évaluation :

- **Une enquête** adressée aux responsables des politiques concernés de tous les Membres et de la Commission européenne. Le questionnaire a été envoyé aux délégations permanentes qui ont été invitées à le transmettre aux ministères, organismes publics, etc. compétents. Les données recueillies au moyen du questionnaire d'enquête reflètent l'opinion éclairée des décideurs dans les capitales. Au total, 26 Membres de l'OCDE ont répondu, soit un taux de participation de 74.3 % ou 84.7 % lorsque ce résultat est pondéré en fonction des contributions des Membres.
- **Entretiens** avec des délégués, des agents de l'OCDE et des représentants d'autres parties prenantes (47 au total). Les membres du Bureau du Comité et les présidents des organes subsidiaires ont systématiquement été invités à se faire interviewer. Les autres délégués interrogés, ayant un minimum d'expérience, ont été sélectionnés au hasard. Les interlocuteurs parmi les agents de l'OCDE ont été sélectionnés sur la base de recommandations des hauts responsables. Les données recueillies lors des entretiens sont constituées d'opinions hautement informées et de descriptions factuelles.
- **Examen des données et des documents existants** (c'est-à-dire données secondaires), en particulier
 - mandats ;
 - comptes rendus succincts des réunions ;
 - autres documents clés relatifs au Programme de travail ;
 - Programme de travail et budget (PTB) 2005-2006 2007-2008 et 2009-2010
 - Enquête sur les orientations à moyen terme (OMT) 2003, 2005 et 2007.

85. Tel que modifié par les documents [C\(2006\)98](#) et [C/M\(2006\)12/PROV](#), [C\(2006\)124/REV1](#) et [C/M\(2006\)16/PROV](#), et [C\(2008\)9](#) et [C/M\(2008\)4/PROV](#).

166. L'analyse des données a pris trois formes :

- les données recueillies au moyen du questionnaire d'enquête étaient principalement de caractère quantitatif et ont fait l'objet d'une simple analyse statistique ;
- les données recueillies lors des entretiens ont été analysées en vue de chercher des explications à divers phénomènes principalement liés au fonctionnement des Comités et des exemples concrets d'influence des Résultats sur l'élaboration des politiques pour les pays Membres. Les résultats de ces analyses sont présentés dans le présent rapport de manière à mettre en évidence les grandes tendances qui se dégagent des entretiens, ou à l'inverse, à souligner les cas où il existe une forte polarisation des points de vue. Les données tirées des entretiens ne sont pas attribuées aux différentes personnes interrogées, afin de respecter leur droit à la confidentialité. Le cas échéant, les données tirées de ces entretiens sont attribuées à des catégories de personnes interrogées (c'est-à-dire délégués, agents de l'OCDE, décideurs, autres parties prenantes) ;
- les résultats des analyses ci-dessus ainsi que les données secondaires font l'objet d'une analyse qualitative au regard des critères d'évaluation et des questions par le biais d'un processus de filtrage.

2. Critères d'évaluation et notations

167. Les performances des comités sont évaluées par le Comité d'évaluation qui attribue une note qualitative normalisée en fonction des critères d'évaluation en utilisant l'échelle suivante : très faible, faible, moyen, élevé ou très élevé.

168. Les critères d'évaluation correspondent à ceux qui sont généralement utilisés par les spécialistes de l'évaluation et sont adaptés au travail d'évaluation des comités de l'OCDE. Les définitions et les modalités de formulation des notes d'appréciation sont décrites ci-dessous.

2.1 *Pertinence*

169. La pertinence est définie comme suit : le Comité répond-il aux besoins des gouvernements Membres et de l'Union européenne relatifs à l'élaboration des politiques et a-t-on lieu de penser qu'il continuera à y répondre à moyen terme.

170. La pertinence est évaluée en fonction de trois éléments principaux :

- les résultats de l'exercice d'évaluation des OMT/PMT donnent une image de la pertinence du domaine d'action considéré (défini comme Domaine de résultats du PTB) dont le comité est entièrement, ou en partie, responsable ;
- le degré de participation des délégués des capitales (c'est-à-dire la proportion de capitales effectivement représentées par des délégués en provenance de celles-ci plutôt que par des membres des délégations) et l'intérêt manifesté par un large éventail de parties prenantes donnent une image générale de la pertinence des travaux menés au sein d'un comité ;
- le degré auquel les objectifs explicitement formulé (dans le PTB et/ou le mandat) d'un comité correspondent, et continueront de correspondre à moyen terme, aux besoins des décideurs dans les pays Membres.

171. En ce qui concerne les deux premiers éléments, qui font partie d'une appréciation de la pertinence au sens large, c'est à l'OMT/PMT que l'on attribue le plus de poids. L'évaluation de la

pertinence des objectifs d'un comité, quant à elle, est attribuée le même poids que les deux premiers éléments ensemble.

172. Il en résulte que, si la plupart des objectifs ne s'adresse pas à des enjeux importants pour les décideurs des pays Membres, la première notation sera faible. Cela pourrait par la suite être modifié en fonction des résultats de l'OMT/PMT et le degré de participation des délégués des capitales. L'intérêt d'autres parties prenantes doit aussi être pris en compte en tant que de besoin. De même, lorsque la plupart des objectifs correspondent à des questions de haute importance, la notation initiale sera élevée, puis modulée comme indiqué ci-dessus.

173. Un deuxième niveau d'analyse des données issues de l'enquête est effectué, consistant à examiner si certains objectifs sont identifiés comme correspondant à des besoins *croissant* en action politique.

174. Il faudrait signaler qu'une note faible attribuée au regard des critères de pertinence ne remet pas nécessairement en question l'importance d'un domaine d'action donné pour l'OCDE en tant qu'organisation (c'est là le rôle de l'exercice OMT/PMT) mais soulève la question de la finalité des travaux menés par le comité considéré dans ce domaine.

2.2 *Efficiace*

175. Le critère d'efficiace est défini comme suit : *le comité considéré optimise-t-il le rapport entre ses ressources financières et humaines d'une part et la qualité de ses Résultats d'autre part ? Une attention particulière sera accordée à son orientation et à son fonctionnement, en tant que facteurs clés.*

176. L'évaluation de l'efficiace s'appuie sur les principaux éléments suivants :

- Une analyse visant à déterminer dans quelle mesure le comité se dote d'orientations suffisamment claires et fonctionne de manière satisfaisante. Les principaux éléments considérés à cet effet sont les suivants :
 - le contenu du mandat (celui-ci doit, au minimum, décrire une série d'objectifs ainsi que les moyens que compte prendre le comité pour les atteindre) ;
 - la hiérarchisation des projets (y compris le respect des contraintes budgétaires pour la mise en œuvre du Programme de travail ainsi défini) ;
 - la qualité de la coordination entre le comité et ses organes subsidiaires (qui doit permettre un fonctionnement harmonieux du comité dans son ensemble) ;
 - les méthodes de travail du comité (et les conséquences pour l'exécution de ses travaux/la mise en œuvre de son Programme de travail) ;
 - ses interactions avec d'autres comités de l'OCDE (leurs modalités, les effets recherchés, etc.) ;
 - ses interactions avec des organisations extérieures à l'OCDE (leurs modalités, les effets recherchés, etc.) ;
 - ses ressources ;
- Une évaluation de la qualité des Résultats.

177. Un Résultat est considéré comme positif si deux tiers des Membres ayant répondu au questionnaire le jugent comme étant de qualité « haute ». Les observations sur la qualité des Résultats, qui

émanent essentiellement des autres parties prenantes, donnent une idée des jugements portés sur les Résultats dans un contexte plus vaste.

178. Pour formuler une évaluation globale, on compare la proportion des Résultats jugés positivement en termes de qualité à la proportion de financements de la Partie I dont bénéficie le Comité considéré. Le caractère problématique ou satisfaisant des pratiques observées concernant l'orientation ou le fonctionnement du comité est également pris en compte. A titre d'exemple, un comité recevra normalement une note moyenne si environ 50 % de ses Résultats sont de qualité élevée et qu'il bénéficie de ressources modérées issues de la Partie I (se situe en troisième quintile des Domaines de résultats) par rapport à sa part du budget de la Partie I, sans connaître de difficultés majeures sur le plan opérationnel.

2.3 *Efficacité*

179. Le critère d'efficacité se réfère à l'impact sur l'élaboration des politiques et par conséquent l'évaluation d'un comité se fait parallèlement à la lumière des deux. Ils sont l'un et l'autre définis comme suit : *les Résultats sont-ils largement utilisés et, dans l'affirmative, peut-on observer des impacts significatifs sur l'élaboration des politiques et contribuent-ils à modifier durablement les politiques des gouvernements membres et de la Commission européenne.*

180. L'évaluation s'appuie essentiellement sur les données tirées des questionnaires et de l'enquête PIR analysées selon le raisonnement logique suivant : pour que les Résultats puissent exercer des impacts sur l'élaboration des politiques, ils doivent être utilisés par les responsables de ces politiques, ce qui suppose au minimum que ces derniers connaissent l'existence de ces Résultats.

181. C'est une notion assez large des impacts sur l'élaboration des politiques qui a été retenue, comme le montrent les questionnaires reçus par les décideurs, sur la base de la description donnée par les comités des impacts escomptés de leurs travaux. Le questionnaire offre aussi un exemple du type d'utilisation possible des Résultats des travaux des comités.

182. Les données sur les résultats, tirées des réponses au questionnaire, sont traitées et classées de « zéro » à « élevé ». Pour que les Résultats puissent être considérés comme étant positifs au regard de ces deux critères, il est nécessaire qu'au moins la moitié des pays Membres aient jugé qu'ils ont eu, au minimum, un impact « moyen » sur l'élaboration des politiques.

183. Les observations et les exemples d'utilisation mentionnés par les responsables des politiques, dans les questionnaires et par d'autres parties prenantes dans le cadre d'entretiens, sont indiqués à côté des résultats quantitatifs.

184. Aux fins de l'évaluation globale de son efficacité, un comité, dont la moitié environ de ses Résultats correspondent au niveau cible mentionné ci-dessus, se verra attribuer une notation moyenne. Cette notation sera modulée en fonction de la durabilité de ses impacts sur l'élaboration des politiques (critère utilisé pour évaluer cet aspect est le suivant : la moitié au moins des réponses doivent stipuler que des modifications durable de la politique sont engagées et que la contribution apportée par l'OCDE à cette dynamique est jugée soit « moyenne » soit « élevée »). Il peut aussi être modulé en fonction d'autres aspects, comme par exemple le degré de cohérence entre les différents Résultats produits par un comité et ses objectifs.

185. Lorsque les Résultats, de par leur nature, n'ont pas forcément un impact distinct (statistiques...), ils sont évalués au regard du critère susmentionné, en fonction de leur utilisation par les responsables de l'élaboration des politiques.

186. En ce qui concerne les domaines dans lesquels les Etats membres de l'UE partagent, dans une grande mesure, leur rôle d'élaboration des politiques avec la Commission européenne, on évalue plutôt l'utilisation des Résultats que leur impact.

3. Questionnaire d'enquête et Enquête PIR

3.1 Réponses

187. Vingt-six questionnaires ont été remplis et retournés par les décideurs des Membres. Les ministères, département et organismes publics y ayant participé sont répertoriés dans le tableau ci-après.

ALLEMAGNE	Ministry of Finance	Tax Department, International Taxation
AUSTRALIE	Treasury	
	Australian Taxation Office	
AUTRICHE	Ministry of Finance/International Division	
CHILI	SII	
COMMISSION EUROPEENE	TAXUD D	
	TAXUD C1	
	TAXUD D1	
CORÉE	National Tax Service	International Cooperation Div.
DANEMARK	Ministry of Taxation	
ESPAGNE	Ministry of Finance	
ESTONIE	Ministry of Finance	
ÉTATS-UNIS	U.S. Department of the Treasury	
	U.S. Internal Revenue Service	
FINLANDE	Ministry of Finance	
	Tax Administration	
FRANCE	Direction de la législation fiscale	
	Direction de la législation fiscale – Bureau E2	
	DGFIP	
GRÈCE	Ministry of Economy and Finance	
IRLANDE	Revenue Commissioners	
ISRAËL	State Revenue Administration	
ITALIE	Ministry of Economy and Finance	Dept. of Finance
JAPON	Ministry of Finance	
MEXIQUE	Tax Administration Service	
	Secretaría de Hacienda y Crédito Público	Unidad de Política de Ingresos
		Unidad de Legislación Tributaria
NOUVELLE ZÉLANDE	Inland Revenue	
PAY-BAS	Ministry of Finance	

POLOGNE	Ministry of Finance	Tax Policy Department
PORTUGAL	Ministry of Finance	Directorate General of Taxation -CEF
REPUBLIQUE TCHÈQUE	Ministry of Finance	
SLOVENIE	Ministry of Finance	
	Tax Administration	
SUÈDE	Ministry of Finance	
	Ministry of Finance	Tax and Customs Department
SUISSE	Federal Tax Administration FTA	
	State Secretariat for International Financial Matters SIF	

3.2 *Données PIR*

188. Les données PIR portent sur la qualité et l'impact (potentiel) des Résultats. Par ailleurs, on peut établir une distinction entre trois motifs possibles de non-réponses dans le cas de certains Résultats spécifiques :

- NA1: La personne interrogée n'est pas informée du Résultat ;
- NA2: Évaluation impossible car le personne interrogée n'a pas participé ;
- NA3: La personne interrogée choisit de ne pas répondre.

189. Le calcul de l'indicateur de connaissance s'est fait de la manière suivante :

- Nombre de réponses / (nombre de réponses + nombre de non réponses de catégorie NA1)

190. Le calcul de l'indicateur d'impact s'est fait de la manière suivante :

- Nombre de réponses « moyen », « élevé » et « très élevé » / (nombre de réponses + nombre de non-réponses de catégorie NA1).

4. **Personnes interrogées**

4.1 *Délégués*

Paolo ACCIARI (Vice-président du WP2, Italie), Masatsugu ASAKAWA (Président du CFA, Japon), Richard BROWN (Président du WP9, Royaume-Uni), Paolo CIOCCA (ancien Président du CFA, Le Fonds international de développement agricole (FIDA), Manal CORWIN (Déléguée du CFA, États-Unis), Sandra DENIS (Déléguée du CFA, Luxembourg), Jean-Marc FENET (Vice-président du FTA, France), Jürg GIRAUDI (Délégué du CFA, Suisse), Per Olav GJESTI (Délégué du FHTP, Norvège), Thorbjørn GJØLSTAD (Vice-président du CFA, ancien Président du WP8, Norvège), Dave HARTNETT (Vice-président du FTA, Royaume-Uni), Martin JARES (Vice-président du WP2, République tchèque), Liselott KANA (Déléguée du CFA, Chili), Philip KERMODE (Délégué du CFA, Commission européenne), Dimitra KOULOURI (Vice-président du WP9, Grèce), Anders KRISTOFFERSSON (Président du WP2; Co-président de la Session conjointe des experts sur la fiscalité et l'environnement, Suède), Armando LARA YAFFAR (Président du WP10, Mexique), Marie-Christine LEPETIT (Président adjoint du, France), Michelle LEVAC (Président du WP6, Canada), Brian MCCAULEY (Délégué du CFA, Canada), Gert MÜLLER-GATERMANN (Délégué du CFA, Allemagne), John NASH (Vice-président du WP8, Nouvelle Zélande), Dmitry NIKOLAEV (observateur, Russie), Robin OLIVER

(Délégué du CFA, Nouvelle Zélande), Michael RAWSTRON (Vice-président du CFA, Australie), Guylaine ROBERT (Délégué du FTA, Canada), Philip SCHWEIZER (Délégué du WP2 et de la Session conjointe des experts sur la fiscalité et l'environnement, Autriche), Huang SUHUA (Vice-président du WP10, Chine), Franz TOMASEK (observateur, Afrique du sud), Sven ULSTRUP (Délégué du CFA, Danemark), Urs URSPRUNG (Délégué du CFA, Suisse), Christian VALENDUC (Délégué du CFA, Belgique), Edwin VISSER (Président du BCNOE, Pays-Bas), Mike WILLIAMS (Vice-président du CFA, Royaume-Uni).

4.2 *Agents de l'OCDE*

Stefaan de BAETS (CTP, Conseiller, Unité des prix de transfert ; ancien Vice-président du WP6) ; Stephen MATTHEWS (Division des politiques fiscales et statistiques et programmes horizontaux, Chef de division et Économiste principale) ; Jeffrey OWENS (Directeur du CTP) ; Richard PARRY (Chef de division, Unité pour les relations internationales) ; Grace PEREZ-NAVARRO (Directrice adjointe du CTP) ; Achim PROSS (Chef de la Division, Division de la Coopération internationale et l'administration fiscale) ; Pascal Saint-Amans (CTP, Chef de division, Division de la Coopération internationale et l'administration fiscale et du Secrétariat pour le Forum mondial).

4.3 *Autres organisations internationales et parties prenantes*

Pierre HABBARD, (TUAC) ; Michael Keen, (FMI) ; Chris Lenon, (BIAC) ; Victoria J. Perry, (FMI) ; Juan Toro (FMI).

5. Documents consultés

	<i>Committee on Fiscal Affairs Overview, June 2011, CTPA.</i>
CE(2010)13	Comité des Affaires Fiscales : création d'un Groupe de travail sur l'échange de renseignements et la discipline fiscale et d'un Groupe d'action sur les délits à caractère fiscal et autres délits
CE(2011)1	Comité des Affaires Fiscales : création d'un sous-comité - Groupe de travail sur les procédures relatives aux allègements prévus par les conventions fiscales et au renforcement de la discipline fiscale (groupe TRACE)
C(2012)14	Evaluation en profondeur du Comité des Politiques d'Environnement de l'OCDE
CTPA/CFA/BCN(2008)9/CONF	<i>Evolution and responsibilities of the Board and the Advisory Group – a discussion paper</i>
C(2007)52/REV1	Examen de l'enquête sur les orientations à moyen terme
C(2003)202	Exercice sur les travaux essentiels et les priorités à moyen terme : résultats et propositions
	<i>Global relations 2010/2011 Annual Report, CTPA, 2011</i>
CTPA/CFA/BCN(2011)2/CONF	<i>Progress report on Full Participation and Observership</i>
C(2010)119	Projet de Recommandation du Conseil en vue de faciliter la coopération entre les autorités fiscales et les autorités repressives pour lutter contre les délits graves
C(2008)106	Projet de recommandation du Conseil sur l'attribution de bénéfices aux Etablissements Stables
C(2009)88	Révision de la Recommandation du Conseil sur la détermination des prix de transfert entre entreprises associées [c(95)126/final] et de la recommandation du Conseil sur l'attribution de bénéfices aux Etablissements Stables
C(2010)105	Révision de la Recommandation du conseil sur l'attribution de bénéfices aux Etablissements Stables
CTPA/CFA(2011)12	<i>Proposal to hold an annual meeting on transfer pricing under the auspices of the Global Forum on Tax Treaties and Transfer Pricing</i>
C(2005)188	Rapport du Président du Comité du Budget sur l'enquête auprès des membres sur les orientations à moyen terme à titre de contribution au processus d'élaboration du programme de travail et budget pour 2007-08
CTPA/CFA/(2011)50	<i>Strategic Priorities for the upcoming biennium</i>
CTPA/CFA/BCN(2011)6/CONF	<i>Summary record of the Advisory Group meeting held on 28-30 March 2011 in Livingstone, Zambia</i>

C(2008)147	Révision du mandat du Comité des Affaires Fiscales
CTPA/CFA(2010)59/CONF	<i>Reviewing the Structure of CFA</i>
	<i>Transparency and Exchange of Information for Tax Purposes: A Proposed Framework for More In-Depth Monitoring and Peer Review, and for restructuring the Global Forum</i>
	<i>Summary of Outcomes of the Meeting of the Global Forum on Transparency and Exchange of Information for Tax Purposes held in Mexico on 1-2 September 2009</i>
CTPA/CFA(2005)52	<i>Developing a CFA Communication Strategy</i>
CTPA/CFA(2005)43/CONF	<i>Relations with International Organisations</i>
CTPA/CFA(2005)3	<i>Proposed Framework For the Review of the Activities Carried Out by Subsidiary Bodies</i>
CTPA/CFA(2004)56/CONF	<i>BCNOE: CFA Observership Strategy</i>
CTPA/CFA/ACS(2011)21/CONF	<i>BCNOE: Report On Engagement With Non-OECD Economies</i>
CTPA/CFA(2010)70/CONF	<i>From Enhanced Engagement to a New Partnership</i>
CTPA/CFA/BCN(2010)4/CONF	<i>Strategic Directions for Enhancing our Relationship with Non-OECD Economies</i>
CTPA/CFA/BCN(2010)2/CONF	<i>Evaluation of 2009 Global Relations Programme</i>
CTPA/CFA/BCN(2009)4/CONF	<i>Report on the Evaluation of the 2008 OECD Programme of Co-operation with Non-OECD Economies</i>
CTPA/CFA/BCN(2008)2/CONF	<i>Enhanced Engagement: Objectives, Progress and Funding</i>
CTPA/CFA/BCN(2008)3/CONF	<i>Improving the Board's Global Relations Programme</i>
CTPA/CFA(2005)41/CONF	<i>Impact of CFA's partnership programme with non OECD economies</i>
CTPA/CFA(2005)40/CONF	<i>The CFA partnership with non OECD economies : building the new approach</i>
	<i>Report on the Evaluation of the 2010 OECD Global Relations Programme</i>
CTPA/CFA/BCN(2011)1	<i>A three-year Programme of Co-operation on Taxation between india and the OECD</i>
C(2010)100	Approfondir l'Engagement Renforcé : projet de lignes directrices à l'intention des Comités
CTPA/CFA/NOE2/M(2011)2/CONF	Projet de compte rendu succinct de la 81ème session du Comité des Affaires Fiscales
CTPA/CFA/NOE2/M(2011)1/CONF	Projet de compte rendu succinct de la 80ème session du Comité des Affaires Fiscales
CTPA/CFA/M(2010)2 CTPA/CFA/NOE2/M(2010)2/CONF CTPA/CFA/ACS/M(2010)2/REV1/CONF	Projet de compte rendu succinct de la 79ème session du Comité des Affaires Fiscales
CTPA/CFA/M(2010)1 CTPA/CFA/NOE2/M(2010)1/REV1/CONF CTPA/CFA/ACS/M(2010)1/CONF	Projet de compte rendu succinct de la 78ème session du Comité des Affaires Fiscales
CTPA/CFA/M(2009)2 CTPA/CFA/NOE2/M(2009)2/REV1/CONF CTPA/CFA/ACS/M(2009)2/CONF	Projet de compte rendu succinct de la 77ème session du Comité des Affaires Fiscales
CTPA/CFA/M(2009)1 CTPA/CFA/M(2009)1/CONF CTPA/CFA/NOE2/M(2009)1/CONF CTPA/CFA/ACS/M(2009)1	Projet de compte rendu succinct de la 76ème session du Comité des Affaires Fiscales
CTPA/CFA/M(2008)2/REV1 CTPA/CFA/M(2008)2/CONF CTPA/CFA/NOE2/M(2008)2/REV1/CONF	Projet de compte rendu succinct de la 75ème session du Comité des Affaires Fiscales
CTPA/CFA/M(2008)1 CTPA/CFA/M(2008)1/REV1/CONF CTPA/CFA/NOE2/M(2008)1/REV1/CONF	Projet de compte rendu succinct de la 74ème session du Comité des Affaires Fiscales
CTPA/CFA/M(2007)2/REV1 CTPA/CFA/M(2007)2/CONF CTPA/CFA/NOE2/M(2007)2/REV1/CONF	Projet de compte rendu succinct de la 73ème session du Comité des Affaires Fiscales
CTPA/CFA/M(2007)1 CTPA/CFA/M(2007)1/CONF CTPA/CFA/NOE2/M(2007)1/CONF	Projet de compte rendu succinct de la 72ème session du Comité des Affaires Fiscales

CTPA/CFA/M(2006)2 CTPA/CFA/M(2006)2/CORR1 CTPA/CFA/M(2006)2/ANN1/CONF	Projet de compte rendu succinct de la 71ème session du Comité des Affaires Fiscales
CTPA/CFA/M(2006)1 CTPA/CFA/M(2006)1/CORR1 CTPA/CFA/M(2006)1/ANN1/CONF	Projet de compte rendu succinct de la 70ème session du Comité des Affaires Fiscales
CTPA/CFA/M(2005)2/REV1 CTPA/CFA/M(2005)2/ANN1/CONF/REV1	Projet de compte rendu succinct de la 69ème session du Comité des Affaires Fiscales
CTPA/CFA/M(2005)1 CTPA/CFA/M(2005)1/ANN1/CONF	Projet de compte rendu succinct de la 68ème session du Comité des Affaires Fiscales
CTPA/CFA/ACS/M(2009)2/CONF	Projet de compte rendu succinct sur le point iii de l'ordre du jour de la 77 ^e session du Comité des Affaires Fiscales
CTPA/CFA/ACS/M(2010)1/CONF	Projet de compte rendu succinct sur le point viii de l'ordre du jour de la 78 ^e session du Comité des Affaires Fiscales
CTPA/CFA/BCN/M(2009)1/CONF	<i>Summary Record for the Meeting of the Board for Co-operation with non-OECD Economies</i>
CTPA/CFA/BCN/M(2008)1/CONF	<i>Summary Record for the Meeting of the Board for Co-operation with non-OECD Economies</i>
CTPA/CFA/BCN/M(2007)1/CONF	<i>8th Annual Meeting of the Board for Co-operation with Non-OECD Economies Summary Record</i>
CTPA/CFA/BCN/M(2006)1/CONF	<i>7th annual Meeting of the Board for Co-operation with Non-OECD Economies Summary Record</i>
COM/ENV/EPOC/CTPA/CFA/M(2010)30	Compte rendu de la 14 ^{ème} reunion de la Session Conjointe des Experts sur la Fiscalité et l'Environnement
COM/ENV/EPOC/CTPA/CFA/M(2009)42	Compte rendu de la 13 ^{ème} reunion de la Session Conjointe des Experts sur la Fiscalité et l'Environnement
COM/ENV/EPOC/CTPA/CFA/M(2007)49	Compte rendu de la 11 ^{ème} reunion de la Session Conjointe des Experts sur la Fiscalité et l'Environnement
CTPA/CFA/WP1/NOE2/M(2010)1/CONF	<i>Summary Record of the 89th Meeting of the Working Party</i>
CTPA/CFA/WP1/NOE2/M(2009)2/CONF	<i>Summary Record of the 88th Meeting of the Working Party</i>
CTPA/CFA/WP1/NOE2/M(2009)1/CONF	<i>Summary Record of the 87th Meeting of the Working Party</i>
CTPA/CFA/WP1/NOE2/M(2008)2/CONF	<i>Summary Record of the 86th Meeting of the Working Party</i>
CTPA/CFA/WP1/NOE2/M(2008)1/CONF	<i>Summary Record of the 85th Meeting</i>
CTPA/CFA/WP1/NOE2/M(2007)2/CONF	<i>Summary Record of the 84th Meeting</i>
CTPA/CFA/WP1/NOE2/M(2007)1/CONF	<i>Summary Record of the 83rd Meeting</i>
CTPA/CFA/WP1/NOE2/M(2006)2/CONF	<i>Summary Record of the 82nd Meeting</i>
CTPA/CFA/WP1/NOE1/M(2006)1/CONF	<i>Summary Record of the 81st Meeting</i>
CTPA/CFA/WP1/NOE1/M(2005)2/CONF	<i>Summary Record of the 80th Meeting</i>
CTPA/CFA/WP1/NOE1/M(2005)1/CONF	<i>Summary Record of the 79th Meeting of Working Party No.1</i>
CTPA/CFA/WP2/M(2010)1	<i>Minutes of the 79th Session of Working Party No.2 of the Committee on Fiscal Affairs</i>

CTPA/CFA/WP2/M(2009)2	<i>Minutes of the 78th session of the Working party N°2 of the Committee on Fiscal Affairs</i>
CTPA/CFA/WP2/M(2009)1	<i>Minutes of the 77th session of the Working party N°2 of the Committee on Fiscal Affairs</i>
CTPA/CFA/WP2/M(2008)2	<i>Minutes of the 76th session of the Working party N°2 of the Committee on Fiscal Affairs</i>
CTPA/CFA/WP2/M(2008)1	<i>Minutes of the 75th session of the Working party N°2 of the Committee on Fiscal Affairs</i>
CTPA/CFA/WP2/M(2007)2/REV1	<i>Revised minutes of the 74th session of the Working Party N°2 of the Committee on Fiscal Affairs</i>
CTPA/CFA/WP2/M(2007)1	<i>Minutes of the 73rd session of the Working party N°2 of the Committee on Fiscal Affairs</i>
CTPA/CFA/WP2/M(2006)2/REV1	<i>Revised minutes of the 72nd session of the Working Party N°2 of the Committee on Fiscal Affairs</i>
CTPA/CFA/WP2/M(2006)1/REV1	<i>Minutes of the 71st session of the Working Party N°2 of the Committee on Fiscal Affairs</i>
CTPA/CFA/WP2/M(2005)2/REV1	<i>Revised minutes of the 70th session of the Working Party N°2 of the Committee on Fiscal Affairs</i>
CTPA/CFA/WP2/M(2005)1	<i>Draft minutes of the 69th session of the Working Party N°2 of the Committee on Fiscal Affairs</i>
CTPA/CFA/WP6/NOE2/M(2010)3/REV1/CONF	<i>Summary record of the 76th meeting</i>
CTPA/CFA/WP6/NOE2/M(2009)6/CONF	<i>Summary record of the 75th meeting</i>
CTPA/CFA/WP6/NOE2/M(2009)2/CONF	<i>Summary Record of the 74th Meeting</i>
CTPA/CFA/WP6/NOE2/M(2008)6/CONF	<i>Summary Record of the 73rd Meeting</i>
CTPA/CFA/WP6/NOE2/M(2008)4/CONF	<i>Summary Record of the 72nd Meeting of Working party no. 6 on the Taxation of Multinational Enterprises</i>
CTPA/CFA/WP6/NOE2/M(2007)3/CONF	<i>Summary Record of the 71st Meeting of Working party 6 on the Taxation of Multinational Enterprises</i>
CTPA/CFA/WP6/NOE2/M(2007)1/CONF	<i>Summary Record of the 70th Meeting of Working Party no. 6 on the Taxation of Multinational Enterprises</i>
CTPA/CFA/WP6/NOE2/M(2006)2/CONF	<i>Summary Record of the 69th Meeting of Working Party no. 6 on the Taxation of Multinational Enterprises</i>
CTPA/CFA/WP6/NOE2/M(2006)1/CONF	<i>Summary Record of the 68th Meeting of Working Party no. 6 on the Taxation of Multinational Enterprises</i>
CTPA/CFA/WP6/NOE1/M(2005)2/CONF	<i>Summary Record of the 67th Meeting of Working Party no. 6 on the Taxation of Multinational Enterprises</i>
CTPA/CFA/WP6/NOE1/M(2005)1/CONF	<i>Summary record of the 66th Meeting of Working Party n°6 on the Taxation of Multinational Enterprises</i>
CTPA/CFA/WP8/NOE2/M(2010)1	<i>Draft Summary Record of the 67th Session of Working Party no. 8 on Tax Avoidance and Evasion</i>
CTPA/CFA/WP8/NOE2/M(2009)3/REV1	<i>Revised Summary Record of the 66th Session of Working Party no. 8 on Tax Avoidance and Evasion</i>
CTPA/CFA/WP8/M(2009)1/REV	<i>Revised Summary Record of the 65th Session of Working Party No. 8 on Tax Avoidance and Evasion</i>
CTPA/CFA/WP8/NOE2/M(2008)3/REV1/CONF	<i>Revised Summary Record of Working Party No. 8 on Tax Avoidance and Evasion – 64th Session</i>
CTPA/CFA/WP8/NOE2/M(2008)1/CONF	<i>Draft Summary Record of Working Party No. 8 on Tax Avoidance and Evasion – 63rd Session</i>
CTPA/CFA/WP8/NOE2/M(2007)2/REV1/CONF	<i>Summary Record of Working Party No. 8 on Tax Avoidance and Evasion – 62nd Session</i>
CTPA/CFA/WP8/NOE2/M(2006)2/REV1/CONF	<i>Revised Summary Record of Working Party No. 8 on Tax Avoidance and Evasion – 61st Session</i>
CTPA/CFA/WP8/NOE1/M(2006)1/CONF	<i>Summary Record of the 60th Session of Working Party No. 8 on Tax Avoidance and Evasion</i>
CTPA/CFA/WP8/NOE1/M(2005)2/CONF	<i>Summary Record of the 59th Session of Working Party No. 8 on Tax Avoidance and Evasion</i>
CTPA/CFA/WP8/NOE1/M(2005)1/CONF	<i>Summary Record of the 58th Session of Working Party No. 8 on Tax Avoidance and Evasion</i>
C(2009)64	<i>Projet de Recommandation du Conseil sur les mesures fiscales visant à renforcer la lutte contre la corruption d'agents publics étrangers dans les transactions commerciales internationales</i>
CTPA/CFA/WP9/M(2010)2	<i>Summary Record of the 24th Meeting of Working Party No. 9 on Consumption Taxes</i>

CTPA/CFA/WP9/M(2009)2	<i>Summary record of the 22nd meeting of Working Party n°9 on Consumption Taxes</i>
CTPA/CFA/WP9/M(2009)1	<i>Summary record of the 21st meeting of Working Party n°9 on Consumption Taxes</i>
CTPA/CFA/WP9/M(2008)2	<i>Summary record of the 20th meeting of Working Party n°9 on Consumption Taxes</i>
CTPA/CFA/WP9/M(2008)1	<i>Summary record of the 19th meeting of Working Party N°9 on Consumption Taxes</i>
CTPA/CFA/WP9/M(2007)2	<i>Summary record of the 18th meeting of Working Party n°9 on Consumption Taxes</i>
CTPA/CFA/WP9/M(2007)1	<i>Summary record of the 17th meeting of the Working Party n°9 on Consumption Taxes</i>
CTPA/CFA/WP9/M(2006)3	<i>Summary record of the 16th meeting of Working Party n°9 on Consumption Taxes</i>
CTPA/CFA/WP9/M(2006)2/REV1	<i>Summary record of the 15th meeting of the Working Party n°9 on Consumption Taxes</i>
CTPA/CFA/WP9/M(2006)1	<i>Summary record of the 14th meeting of Working Party n°9 on Consumption Taxes</i>
CTPA/CFA/WP9/M(2005)2	<i>Summary record of the 13th meeting of Working Party n°9 on Consumption Taxes</i>
CTPA/CFA/FHP/NOE2/M(2009)1/C ONE	<i>Draft Summary Record of the 29th Meeting of the Forum on Harmful Tax Practices</i>
CTPA/CFA/FHP/NOE2/M(2008)1/REV1/CONF	<i>Revised Summary Record of the 28th Meeting of the Forum on Harmful Tax Practices</i>
CTPA/CFA/FHP/NOE2/M(2007)2/REV1/CONF	<i>Summary record of the 27th meeting of the forum on harmful tax practices</i>
CTPA/CFA/FHP/NOE2/M(2007)1/C ONE	<i>Summary Record of the 26th Meeting of the Forum on Harmful Tax Practices</i>
CTPA/CFA/FHP/NOE2/M(2006)2/REV1/CONF	<i>Revised Summary Record of the 25th Meeting of the Forum on Harmful Tax Practices</i>
CTPA/CFA/FHP/NOE2/M(2006)1/REV1/CONF	<i>Revised Summary Record of the 24th Meeting of the Forum on Harmful Tax Practices</i>
CTPA/CFA/FHP/NOE1/M(2005)1/REV1/CONF	<i>Revised Summary Record of the 23rd Meeting of the Forum on Harmful Tax Practices</i>
CTPA/CFA/FTA/BUR/M(2010)1	<i>Summary Record of the 25th Meeting of the Forum on Tax Administration Bureau</i>
CTPA/CFA/FTA/BUR/M(2009)2	<i>Final Summary Record of the 24th Meeting of the Bureau of the Forum on Tax Administration</i>
CTPA/CFA/FTA/BUR/M(2009)1	<i>Summary Record of the 23rd Meeting of the FTA Bureau</i>
CTPA/CFA/FTA/BUR/M(2008)2	<i>Summary Record of the Twenty Second Meeting of the Forum on Tax Administration Bureau (FTA/BUR)</i>
CTPA/CFA/FTA/BUR/M(2008)1	<i>Summary Record of the 21st Meeting of the FTA Bureau</i>
CTPA/CFA/FTA/BUR/M(2007)2	<i>Summary Record of the 20th Meeting of the FTA Bureau</i>
CTPA/CFA/FTA/BUR/M(2007)1/REV1	<i>Revised Draft Summary Record of the Nineteenth Meeting</i>
CTPA/CFA/FTA/BUR/M(2006)2	<i>Draft Summary Record of the Eighteenth Meeting</i>
CTPA/CFA/FTA/BUR/M(2006)1	<i>Draft Summary Record of the Seventeenth Meeting of the Forum on Tax Administration Bureau</i>
CTPA/CFA/FTA/BUR/M(2005)2	<i>Draft Summary Record of the Sixteenth Meeting of the FTA Bureau</i>
CTPA/CFA/FTA/BUR/M(2005)1	<i>Draft Summary Record of the Fifteenth Meeting of the FTA Bureau</i>
COM/CTPA/CFA/DCD/DAC(2010)2/REV2 COM/CTPA/CFA/DCD/DAC(2010)2/REV2/CORR	<i>Proposition de programme conjoint CAD/CAF sur la fiscalité et le développement</i>

ANNEXE III

EVALUATION EN PROFONDEUR : CADRE INSTITUTIONNEL

Sujet	Déclarations	Référence et Décision	
Principes généraux	« le mécanisme d'évaluation <i>serait mis en place sous l'égide du Conseil avec la participation de fonctionnaires dans les capitales, des secrétariats des Comités et des délégations permanentes. L'opinion des parties prenantes extérieures serait aussi sollicitée.</i> »	C(2004)91 C(2004)190 et C(2004)190/CORR1	C/M(2004)10/PROV C/M(2005)4/PROV
	« ...d'instituer un mécanisme au moyen duquel le Conseil pourra déterminer si les Comités suivent des procédures, obtiennent des résultats et génèrent des impacts qui correspondent aux attentes et aux priorités des Membres, et à l'avantage comparatif de l'OCDE. »		
Cible	« <i>L'évaluation des mandats des Comités implique donc d'évaluer l'accomplissement des réalisations attendues à plus long terme d'un comité et leur pertinence ainsi que l'efficacité des résultats connexes et des méthodes de travail nécessaires pour les obtenir.</i> »	C(2004)190 et C(2004)190/CORR1	C/M(2005)4/PROV
	« ...les critères d'évaluation [pertinence, efficacité, efficacité and viabilité] constituent un moyen de s'assurer qu'un exercice d'évaluation est centré sur des problèmes d'ordre évaluatif, par opposition à des problèmes qui sont examinés dans le cadre d'audits et d'examens de divers types ou qui correspondent plus à des questions destinées à des activités de recherche. »	C/ESG(2005)1	C/M(2005)20/PROV
Mise en place	« ...un sous-groupe du Conseil, composé de cinq de ses membres proposés par le Président du Comité exécutif et désignés par le Conseil » « ...le mécanisme d'évaluation en profondeur sera coordonné par le Secrétariat du Conseil. »	C(2004)190 et C(2004)190/CORR1	C/M(2005)4/PROV
	« renommer le Sous-groupe sur l'évaluation "Comité d'évaluation" »		C/M(2007)17/PROV
	Expansion du Comité d'évaluation à sept membres « ...étant entendu que le nombre des membres de ce Comité sera ramené à cinq à la première occasion. »		C/M(2008)2/PROV
Programme	« on pourrait effectuer deux évaluations par an. [...]Ce qui voudrait dire qu'à ce rythme, il faudrait douze ans pour évaluer tous les Comités. »	C(2004)190 et C(2004)190/CORR1	C/M(2005)4/PROV
	« ...trois comités à évaluer d'ici à la fin février 2006 [et] trois [...] comités/organes subsidiaires à évaluer de mars à décembre 2006 ». »	C(2005)63 , C(2005)63/ADD1 & C(2005)63/CORR1	C/M(2005)12/PROV et C/M(2005)14/PROV
	« Avec les effectifs actuels, il sera possible d'évaluer la quasi-totalité des comités de niveau 1 relevant de la Partie I d'ici fin 2010, mais tous les comités ne seront pas évalués pendant leur mandat actuel. » « Conformément au cycle du PTB, il est proposé d'établir un programme d'évaluation en profondeur de deux ans pour le biennium 2007-08. » « ...neuf comités/organes de niveau 1 seront évalués en 2007-08, par séries de trois [qui incluent l'évaluation de leur] programmes de la Partie II »	C(2006)124/REV1	C/M(2006)16/PROV

Sujet	Déclarations	Référence et Décision	
Processus	« ...un sous-groupe du Conseil approuver[a] le mandat et la méthodologie de l'évaluation ; examiner[a] les évaluations elles-mêmes et présenter le projet de Rapport d'évaluation au Conseil ; et veiller[a] à ce qu'il soit donné suite aux éventuelles recommandations formulées à l'issue des évaluations »	C(2004)190 et C(2004)190/CORR1	C/M(2005)4/PROV
	« ...les évaluations en profondeur effectuées par le Sous-groupe chargé de l'évaluation suivent les étapes décrites à la "Section VI, Comment s'effectueraient les évaluations en profondeur" du document C(2004)190 tel que révisé par cette décision. » <ul style="list-style-type: none"> - “6) Établissement du mandat et de la méthodologie du Sous-groupe chargé de l'évaluation. [Le Secrétariat du Conseil] organise la première réunion du Sous-groupe chargé de l'évaluation avec le SG adjoint compétent, le Comité de niveau 1.” - “7) [Le Secrétariat du Conseil] coordonne les apports aux enquêtes et questionnaires pour les capitaux directement, mais avec intervention et sur avis des délégations permanentes.” - “8) Analyse et interprétation des conclusions de l'évaluation par le Sous-groupe chargé de l'évaluation, assisté de [Le Secrétariat du Conseil]. Discussion des conclusions de l'évaluation par le Sous-groupe chargé de l'évaluation avec la participation des Présidents des Comités de niveau 1, des managers et directeurs chargés du pôle.” 	C(2004)190 et C(2004)190/CORR1	C/M(2005)4/PROV
	Le Coordinateur des évaluations : <ul style="list-style-type: none"> - élabore un projet de mandat pour les différentes évaluations - Procéder à la collecte et l'analyse des données et présenter les résultats à l'ESG - interprète les analyses, procéder aux constatations, tirer des conclusions et les présenter à l'ESG - préparer un projet de recommandations pour l'ESG - établit le rapport d'évaluation et le présenter à l'ESG 		
	Le Sous-groupe sur l'évaluation : <ul style="list-style-type: none"> - Valider le projet de mandat avec l'accord du SGA, du Comité de niveau 1 et du Directeur - Suivre la réalisation et les résultats de la collecte et de l'analyse des données - Contester ou réaffirmer les interprétations et les conclusions - Développer et finaliser les recommandations - Valider le rapport d'évaluation avec la participation du SGA compétent, du Comité de niveau 1 et du Directeur - Présenter le « projet » de rapport d'évaluation au Conseil - Assurer le suivi des éventuelles recommandations formulées à partir des évaluations 	C/ESG(2005)1	C/M(2005)20/PROV
	« ...le Sous-groupe est chargé de superviser le processus d'évaluation et ses résultats, tandis que le Coordinateur est chargé d'appliquer la méthodologie au jour le jour et de présenter les résultats au Sous-groupe. » « ...les réunions chargées d'examiner et de valider les projets de rapport final ont été ouvertes à tous les présidents concernés (organes de tutelle ou subsidiaires) et aux membres du bureau des organes de tutelle. » « ...une participation élargie au processus d'évaluation testée au cours de la première série d'évaluations pourrait utilement être maintenue pour la prochaine série et être renforcée afin de permettre à un plus large éventail de parties prenantes de valider les mandats dès le début d'une évaluation et d'examiner les résultats intermédiaires et définitifs. » [La] première phase de suivi devrait avoir lieu au cours des six mois suivant l'évaluation et serait en tant que telle principalement orientée sur la préparation des actions visant à des améliorations. Le processus serait répété au cours des six mois suivants pour mesurer l'étendue de la mise en place des actions concrètes."	C(2006)98	C/M(2006)12/PROV

Sujet	Déclarations	Référence et Décision	
	<p>« ...sur la base d'analyses et de conclusions, les performances d'un comité seraient expressément notées, pour chacun des critères d'évaluation, selon le barème suivant : très faibles, faibles, moyennes, élevées, ou très élevées. »</p> <p>« la présentation et l'examen des rapports d'évaluation au sein du Comité soient clairement structurés en trois étapes afin de veiller à la clarté du processus :</p> <ul style="list-style-type: none"> - premièrement, le Comité exécutif serait invité à examiner la contribution fondamentale d'une évaluation (principalement les conclusions) ; - deuxièmement, il examinerait les recommandations opérationnelles ; - troisièmement, un examen de nature plus politique, mettant l'accent sur les structures des comités et leur évolution possible serait effectué. » 	C(2006)124/REV1	C/M(2006)16/PROV
	<p>«...le suivi en profondeur [de la mise en œuvre des recommandations] soit réalisé pour tous les comités un an après la remise du rapport d'évaluation, les comités dont la notation est peu élevée étant toutefois requis de présenter sous six mois un plan d'action au Comité d'évaluation.»</p> <p>«Idéalement, [les] dialogues [avec les présidents des Comités] devraient être programmés environ six mois après la phase de suivi précédente. Une série de lignes directrices seront élaborées pour aider les présidents à structurer cette partie de la discussion autour des quatre critères d'évaluation : la pertinence, l'efficacité, l'efficacité et la viabilité.»</p> <p>«Autant que possible, les Dialogues [des Présidents des Comités avec le Conseil] se dérouleront dans le cadre d'une session dédiée du Conseil, en présence du Secrétaire général adjoint compétent, en sa qualité de responsable de pôle, et du Directeur concerné.»</p>	C(2008)9	C/M(2008)4/PROV
Rapport avec le PIR et l'auto-évaluation	<p>« Une évaluation approfondie devra faire fond sur les résultats de l'évaluation annuelle des rapports de mise en œuvre du programme de travail. »</p>	C(2004)91	C/M(2004)10/PROV
	<p>« ...les comités s'auto-évalueront de manière continue, amélioreront et adapteront leurs pratiques de travail, produits et résultats attendus afin d'améliorer leurs structures et efficacité en vue d'assurer une pertinence continue dans l'accomplissement de leur mandat et dans la réalisation des priorités définies et des impacts attendus. »</p>	C(2004)190 et C(2004)190/CORR1	C/M(2005)4/PROV
	<p>« L'Évaluation en profondeur des comités de niveau I est destinée à donner plus de profondeur et d'ampleur aux données générées par les PIR sur la production de Résultats par les comités, en apportant des informations plus détaillées et/ou complémentaires reflétant le point de vue d'un plus large éventail de parties prenantes sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la nature des Impacts produits, la façon dont ils se produisent ou à l'inverse, les raisons pour lesquelles ils ne se produisent pas ; - la qualité et la visibilité des Résultats ; - l'orientation et le fonctionnement des comités. » 	C/ESG(2005)1	C/M(2005)20/PROV
	<p>« L'exercice PIR s'attache à l'impact attendu et à l'impact effectif à court terme. Le processus d'évaluation en profondeur concerne l'impact effectif à plus long terme. Les comités sont encouragés à commencer à rassembler des données concernant l'obtention des réalisations escomptées en termes de niveau d'impact d'une manière plus systématique qu'actuellement pour "combler l'écart" qui existe entre ces deux instruments. Les instructions à cet effet devraient veiller à ce que cela soit cohérent avec le PIR et complète les contributions qu'apporte le PIR à l'évaluation en profondeur et à l'amélioration des performances des comités. »</p>	C(2006)79	C/M(2006)9/PROV
	<p>« ... les questionnaires d'évaluation adressés aux décideurs au niveau national et européen sont dorénavant systématiquement transmis par l'intermédiaire du coordinateur des PIR des délégations permanentes afin d'améliorer la cohérence entre les données collectées dans le cadre du PIR et de l'évaluation en termes de qualité et d'impact des Résultats en veillant à ce que ce soient les mêmes intervenants qui participent aux deux activités. »</p>	C(2008)9	C/M(2008)4/PROV